

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

1. Questions au Gouvernement (p. 2).

AIDES À LA PRESSE (p. 2)

MM. Christian Cuvilliez, Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget.

DIOXINE ET SANTÉ PUBLIQUE (p. 3)

MM. François Loos, Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé.

CONFLITS SOCIAUX DANS LES TRANSPORTS (p. 3)

Mme Marie-Thérèse Boisseau, M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement.

BILAN DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE (p. 4)

M. Michel Herbillon, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA SANTÉ (p. 5)

MM. Pascal Terrasse, Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé.

RÉTICENCES DE LA POPULATION

AUX CENTRES D'ACCUEIL POUR LES TOXICOMANES (p. 6)

MM. Tony Dreyfus, Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé.

INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE (p. 7)

MM. Pierre Cohen, Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

PRISE EN CHARGE DES AUTISTES (p. 7)

M. Claude Evin, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

CRISE JAPONAISE (p. 8)

MM. Roland Carraz, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

AIDE APPORTÉE AUX SANS-PAPIERS (p. 9)

MM. Didier Julia, Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur.

GRÈVE DU ZÈLE DES OPJ À PARIS (p. 9)

MM. Nicolas Dupont-Aignan, Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur.

AVENIR DE L'AUTOMOBILE EN FRANCE (p. 10)

MM. Jean-Claude Lemoine, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ANTIILLO-GUYANAISE (p. 11)

MM. Alfred Marie-Jeanne, Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur.

Suspension et reprise de la séance (p. 12)

PRÉSIDENTE DE M. YVES COCHET

2. Cumul des mandats. – Discussion d'un projet de loi organique et d'un projet de loi (p. 12).

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur.

M. Bernard Roman, rapporteur de la commission des lois pour les deux projets de loi.

EXCEPTION D'IRRECEVABILITÉ (p. 19)

Exception d'irrecevabilité de M. François Bayrou sur le projet de loi organique : MM. Pascal Clément, Michel Crépeau, Pierre Albertini, Jacques Floch, Jacques Peyrat, Jacques Brunhes. – Rejet par scrutin.

QUESTION PRÉALABLE (p. 29)

Question préalable de M. Jean-Louis Debré sur le projet de loi organique : MM. Olivier de Chazeaux, le rapporteur, Michel Crépeau, Mme Nicole Bricq. – Rejet.

Rappel au règlement (p. 37)

MM. Patrick Ollier, le président.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 37).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par une question du groupe communiste.

AIDES À LA PRESSE

M. le président. La parole est à M. Christian Cuvilliez.

M. Christian Cuvilliez. Lors du débat budgétaire, j'avais interpellé Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'insuffisance des moyens budgétaires et les chantiers à mettre en œuvre pour permettre à la presse écrite de retrouver les bases d'un développement durable.

A l'époque, nous avons pris acte d'une volonté de réaffirmer le rôle de l'Etat à l'égard de la presse écrite pour créer les conditions de l'expression du pluralisme. Nous avons conditionné notre soutien au budget par l'engagement, dans l'année en cours, de réflexions et de négociations avec les parties intéressées.

A ce jour, comme nous l'ont montré les auditions des principaux représentants de la presse, directeurs de la presse nationale et de la presse quotidienne régionale, devant le groupe de travail Liberté de communication et le groupe d'études Economie de la presse écrite, ces chantiers n'ont fait l'objet d'aucune discussion officielle. Tous les professionnels concernés nous ont exprimé leur inquiétude devant le manque de négociation et l'absence de résolution.

S'agissant, premièrement, de la réforme des aides à la presse, l'ensemble de la presse souhaite voir doubler le fonds d'aide aux quotidiens à faibles ressources publicitaires. Rappelons que, en cinq ans, les recettes publicitaires de la presse écrite ont diminué de 1,95 milliard de francs, tandis que celles de la télévision progressaient de 2,1 milliards de francs.

Deuxièmement, la loi de finances de 1998 avait instituée une taxe de 1 % sur le hors-média, destinée à financer la modernisation de la presse. A ce jour, le plus grand flou perdure sur le rendement, l'assiette de cette taxe, les critères de distribution garantissant l'indépendance des journaux.

Troisièmement, le Gouvernement devait engager des négociations tant avec les salariés, les journalistes, qu'avec les patrons de presse, sur la suppression de l'abattement

des 30 %. Considérant que cet abattement, loin de constituer un privilège, répond à des particularités de la profession, et doit être ou perpétué ou remplacé par une autre modalité après une large concertation, il doit avoir un seul objectif : ne pas mettre en danger l'avenir économique et financier de la presse écrite, notamment celle d'opinion, et préserver les revenus des journalistes.

Nous arrivons en juin et déjà on parle des arbitrages de la loi de finances pour 1999, mais ces chantiers sont au point mort.

Je demande donc à M. le ministre de l'économie et des finances : qu'en est-il de ces trois questions ? (*Applaudissement sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au budget.

M. Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget. Monsieur le député, vous avez posé trois questions relatives à l'avenir de la presse écrite.

Je tiens à vous rassurer : ces trois chantiers sont bien vivants.

Le premier est relatif aux abattements dont bénéficient un certain nombre de professions, notamment les journalistes, pour le calcul de leur impôt sur le revenu. Vous savez que, dans l'article 10 de la loi de finances pour 1998, il a été prévu, d'une part, que ces déductions forfaitaires supplémentaires seraient progressivement supprimés, à partir de l'imposition en 1999 des revenus de 1998, et, d'autre part – vous y avez fait allusion – qu'une concertation serait ouverte avec les professions concernées pour dégager « une solution équitable et durable ». La concertation a été ouverte en ce qui concerne les journalistes, sur lesquels vous m'interrogez, par ma collègue, la ministre de la culture et de la communication, qui a reçu l'intersyndicale des journalistes au mois de février. Les contacts se sont poursuivis. L'intersyndicale va être reçue à nouveau pour trouver les solutions techniques nécessaires. Donc, sur ce point, le chantier n'est pas au point mort, comme vous semblez le croire.

Le deuxième chantier concerne la taxe de 1 % sur le hors-média destinée à financer la modernisation de la presse. Cette initiative du député Jean-Marie Le Guen dans la loi de finances pour 1998 va déboucher par un prélèvement, au mois de juillet. Je ne peux pas vous garantir que le rendement sera de 300 millions de francs – le Gouvernement ne s'est jamais engagé que sur une estimation –, mais une concertation est déjà engagée avec les professionnels sur la répartition des sommes ainsi collectées. Cette concertation, là encore, débouchera avant l'été.

Enfin, le troisième chantier porte sur le fonds d'aide aux quotidiens qui ont de faibles ressources publicitaires. Je vous rappelle que ce fonds a vu sa dotation augmenter de 50 % depuis 1995 ; elle est de 19 millions de francs en 1998.

Je ne peux pas vous faire de promesses s'agissant du budget pour 1999, mais je peux vous dire que le Gouvernement est particulièrement attentif à l'avenir de la presse d'opinion et le montrera dans le budget pour 1999, car

elle exprime un pluralisme nécessaire à la démocratie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Roland Vuillaume. Pluralisme de gauche !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française.

DIOXINE ET SANTÉ PUBLIQUE

M. le président. La parole est à M. François Loos.

M. François Loos. Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement et porte sur l'affaire des dioxines.

Le Comité de prévention et de précaution du ministère a annoncé qu'il existait des risques liés à la présence de dioxine dans la viande vendue dans certaines grandes surfaces. Il fonde son avis sur l'analyse de cinq biftecks achetés dans des grandes surfaces de la région parisienne, par un certain centre national d'informations indépendant sur les déchets. Les analyses ont montré que les doses de dioxine étaient comprises entre cinq et quinze millièmes de millièmes de grammes, que l'on nomme picogrammes. Comme la norme française est d'un picogramme par kilo de poids corporel par jour – vous aurez tous fait le calcul –, le Conseil supérieur d'hygiène publique a conclu que ces teneurs ne présentaient pas de risques pour la santé publique.

Dès lors, on peut s'interroger sur l'intérêt que le ministère de l'environnement avait à publier ces informations : ou bien il y a réellement un risque pour la santé publique à ces doses, et il faut modifier les normes, mais ce n'est pas ce que pensent le Conseil supérieur d'hygiène et même l'Académie des sciences ; ou bien, on suit les conclusions de ces organismes, et on peut s'interroger sur l'intérêt du ministère de l'environnement de mettre en question l'élevage français.

Nous avons débattu de façon très constructive au cours des dernières semaines de la création de trois agences de sécurité sanitaire.

Cette affaire démontre la nécessité de mettre en place la troisième agence : l'agence pour la sécurité sanitaire de l'environnement.

Pensez-vous, madame la ministre, que cette agence puisse voir le jour ou préférez-vous continuer à faire parler les organismes dits indépendants ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé.

M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé. Vous me permettez, monsieur le député, comme ce matin, de vous répondre très directement.

Vous avez parlé de chiffres contradictoires. De toute manière, ils justifient l'extrême nécessité de surveiller. Il n'y a pas lieu de s'alarmer et il n'y a pas urgence, mais il faut prendre au sérieux ce qui nous est dit, en l'occurrence, par un organisme indépendant, que le ministère de l'environnement – il pourrait répondre mieux que moi – n'est pas en mesure de manipuler le moins du monde.

Le Conseil supérieur d'hygiène publique a fixé la norme – vous l'avez rappelé – à un picogramme par kilo, alors que l'OMS l'a mise à dix. Nous avons donc exigé un taux restrictif et une surveillance renforcée.

Tous les ministères concernés, en particulier le ministère de l'environnement, le ministère de l'agriculture, le secrétariat d'Etat à l'industrie, ont souhaité, premièrement, que les incinérateurs mis en accusation soient aux normes.

Deuxièmement, il faut multiplier les mesures dans les zones en question, pour que la santé publique soit respectée. Nous le ferons à partir d'avril. Déjà, le ministère de l'environnement et le ministère de l'agriculture sont en charge de ce dossier. Les résultats seront publiés en septembre.

Seule la France a, jusqu'à présent, étendu les mesures du lait aux produits laitiers, puis à la viande et maintenant aux végétaux. Dans un environnement très large autour des incinérateurs, nous contrôlerons l'application de ces mesures.

Nous prenons très au sérieux, monsieur le député, ces alertes, même, et surtout, si elles sont excessives. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

CONFLITS SOCIAUX DANS LES TRANSPORTS

M. le président. La parole est à Mme Marie-Thérèse Boisseau.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Ma question s'adresse au Premier ministre.

Une nouvelle fois, des millions de nos compatriotes risquent d'être pris en otages par les routiers, les cheminots, les pilotes de ligne qui entendent, à la veille de l'ouverture de la Coupe du monde de football, faire pression sur les pouvoirs publics pour défendre des intérêts purement catégoriels.

Certes, on peut comprendre les difficultés parfois anciennes que connaît chacune de ces professions mais il faut entendre la lassitude profonde de nos compatriotes qui, dans leur vie quotidienne, sont victimes de conflits sociaux à répétition et ne veulent plus être pris en otages.

Monsieur le Premier ministre, tous ces Français souhaitent savoir ce que votre gouvernement va faire pour éviter ces nouveaux désordres.

M. Serge Janquin. Et le vôtre, qu'est-ce qu'il a fait ?

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Ils posent aussi une question simple : pourquoi toujours attendre le dernier moment pour ouvrir des négociations sociales (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) sous la pression et la menace, alors que ces problèmes sont connus de votre gouvernement depuis longtemps ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. Madame la députée, vous m'interrogez sur les conflits sociaux.

Effectivement, aujourd'hui, une organisation syndicale dans les transports routiers appelait à une journée d'action au moment où la commission paritaire, c'est-à-dire les représentants des syndicats et ceux du patronat routier, se réunit pour discuter des salaires. Les chauffeurs routiers ont tout à fait le droit de poser la question des salaires.

Je suppose que vous n'êtes pas contre le droit de grève et que vous considérez qu'il est normal que l'Etat et le Gouvernement n'administrent pas la société, mais favorisent le partenariat, le dialogue social.

Pour ce qui dépend du Gouvernement, puisque vous m'interpellez directement, sachez, madame, que, depuis le dernier conflit des routiers, tous les engagements que le Gouvernement a pris devant vous ont été tenus. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Thierry Mariani. C'est pour ça qu'ils recommencent !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. Plus de douze mesures ont été décidées et confirmé que, contrairement à ce qui s'était passé avant, le Gouvernement actuel ne se contente pas de faire des discours : il dit ce qu'il fait et il fait ce qu'il dit ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Pour ce qui concerne les pilotes d'Air France qui ont déposé un préavis de grève, j'ai décidé de rencontrer l'ensemble de leurs organisations syndicales pour les écouter et leur expliquer la situation, que je vous résume en quelques mots.

De 1993 à 1997, période que vous connaissez bien, mesdames, messieurs de l'opposition, il y a eu 11 000 suppressions d'emplois à Air France. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Aujourd'hui, Air France programme l'embauche de 400 pilotes. Ce n'était pas arrivé depuis 1993. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Thierry Mariani. Elle était en faillite !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. Depuis 1993, il n'y avait pas eu un achat d'avion à Air France. Aujourd'hui, Air France achète des avions, pas seulement des Boeing, de sorte qu'elle est en mesure de développer son potentiel.

Il n'y avait pas d'accord avec les Etats-Unis. Depuis des mois et des mois, cet accord était bloqué.

M. Thierry Mariani. Grâce aux communistes !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. Aujourd'hui, un accord mutuellement avantageux a été signé, et Air France va nouer des alliances qui vont permettre de renforcer sa capacité de développement avec les Etats-Unis d'au moins 15 % dès cette année. Rien de tel avec vous ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Franck Borotra. On s'est laissé envahir !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. Il n'y avait plus de formation des pilotes. Aujourd'hui, elle a été relancée. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Je sais bien que cela ne vous plaît pas, parce que vous vous êtes trouvés en présence de conflits dans lesquels vous n'avez pas su répondre aux problèmes posés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

La proposition qui est faite aujourd'hui aux pilotes est d'échanger une part de leurs salaires contre des actions, sans perte, au total, sur leurs revenus. S'ils ne sont pas

d'accord, on leur propose le maintien des salaires, sans la progression des années antérieures. Il y a de quoi négocier. L'entreprise Air France et son président veulent la négociation.

Le Gouvernement est attaché au développement d'Air France.

M. Thibault pour les cheminots, Mme Notat, M. Blondel, aucun responsable ne souhaite prendre les amoureux du football en otages, ni ternir l'image de notre pays dans la période qui s'ouvre. Ils sont en parfaite osmose avec la position du Gouvernement de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

BILAN DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

M. le président. La parole est à M. Michel Herbillon.

M. Michel Herbillon. Monsieur le Premier ministre, à quelques jours près, vous êtes au Gouvernement depuis un an (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*) et, aujourd'hui, nous sommes à l'heure du premier bilan.

Vous parlez beaucoup des quelques réformes que vous avez menées et qui nous paraissent contestables parce qu'elles préparent mal l'avenir de notre pays. Je pense en particulier aux 35 heures (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*), aux emplois Aubry, à la réforme de l'immigration ; je pourrais multiplier les exemples.

Par contre, vous vous faites beaucoup plus discret sur des pans entiers sur lesquels des réformes sont absolument nécessaires et attendues par nos concitoyens, mais qui ne semblent guère retenir votre attention.

Les exemples sont malheureusement nombreux : la politique de la ville, pour résoudre les problèmes de banlieue et des quartiers difficiles, la nécessaire réforme du régime des retraites, la baisse des impôts. Pis, sur des domaines aussi importants pour nos compatriotes que la sécurité, la justice et l'éducation nationale, vous multipliez les effets d'annonce,...

M. Alain Cacheux. Ce n'est pas vrai !

M. Michel Herbillon. ... généralement assortis de critiques systématiques sur tout ce qui a été fait avant vous, mais l'annonce de mesures n'est jamais suivie de réalisations concrètes sur le terrain. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ma question, monsieur le Premier ministre, est donc simple : quels engagements pouvez-vous prendre,...

M. Philippe Vasseur. Aucun !

M. Michel Herbillon. ... devant la représentation nationale, dans le domaine de la fiscalité, pour l'amélioration de la sécurité de nos concitoyens, pour la pérennisation de notre système de retraite, sur les moyens mis à la disposition des enseignants pour améliorer l'enseignement dispensé à nos enfants ?

Ce sont ces mesures concrètes, monsieur le Premier ministre, que nos compatriotes attendent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le député, tout d'abord, au nom du Gouvernement, je vous remercie d'avoir salué l'ensemble des réformes qui ont été faites pour l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Vous avez reconnu que le Gouvernement, conformément à ses promesses, en avait fait un objectif numéro un, en relançant la croissance, en ramenant la confiance et en se lançant dans des domaines où peu de choses avaient été faites. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Laissez-moi terminer ! Vous étiez contre, prétendriez-vous maintenant que vous êtes pour ?

Je pense notamment aux emplois-jeunes pour préparer les emplois de demain, aux emplois dans les nouvelles technologies, à la réduction de la durée du travail, mais aussi – je réponds à votre question – à une fiscalité qui soit plus juste et qui permette, par exemple, à notre système de sécurité sociale d'être plus pérenne.

Plus juste, parce que nous savons aujourd'hui qu'elle pénalise l'emploi et parce que les prélèvements sur les salariés et sur les retraités avaient été trop forts par rapport à ceux qui portaient sur les autres revenus, notamment ceux du capital. Et nous devons travailler – le ministre de l'économie et des finances s'y efforce déjà – sur la fiscalité locale pour qu'il y ait une plus grande solidarité entre les villes riches et les villes pauvres. Ce sera le chantier prioritaire de l'année 1999, comme M. le Premier ministre l'a déclaré.

En ce qui concerne les réformes structurelles, je pense que les Français savent très bien que la République ne répondra aux problèmes de logement, de santé, d'éducation et de sécurité que si nous lançons des politiques structurelles lourdes, comme la réforme de l'hôpital que nous menons actuellement avec Bernard Kouchner, comme celle de l'éducation nationale, comme celle à laquelle participent plusieurs ministres pour faire en sorte que la sécurité devienne une sécurité de proximité. Des effets d'annonce ne suffiront pas, nous le savons bien, à fournir une réponse à chacun là où il se trouve ; il y faut un travail en profondeur.

Nous avons eu un débat sur la santé. Sur l'éducation nationale, vous l'avez en ce moment et il se poursuivra. Ces réformes structurelles sont importantes mais elles sont lourdes et nécessitent des moyens. Nous avons fixé des priorités dans le budget de 1998. Vous verrez combien le budget de 1999 prend en compte ces réformes structurelles afin qu'elles se poursuivent.

Enfin, l'autre axe majeur de la politique menée par le Gouvernement est la démocratisation de notre vie politique, laquelle passera par le texte qui sera traité juste après celui relatif au cumul des mandats. Elle nécessite aussi une réforme de la justice. Peut-être critiquons-nous nos prédécesseurs, mais nous, nous n'intervenons plus sur le cours de la justice. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Elle exige encore une police de proximité, qui soit plus proche de nos concitoyens.

Ces réformes de structures nécessitent des années de travail. Elles ont déjà été engagées et pas un jour n'a été perdu ; je pense par exemple au grand chantier de l'exclusion qui a demandé la contribution de l'ensemble du Gouvernement.

Je ne comprends pas, monsieur le député, que l'opposition aujourd'hui ne se joigne pas à nos efforts pour mener à bien un chantier aussi important et qui répond d'ailleurs largement aux questions que vous vous êtes vous-même posées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA SANTÉ

M. le président. La parole est à M. Pascal Terrasse.

M. Pascal Terrasse. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat à la santé.

Les conférences régionales de santé sont à présent terminées. Nous avons noté à cette occasion une forte mobilisation des professionnels et, plus largement, une participation active de nos concitoyens dans la quasi-totalité des régions françaises. Cela montre, à l'évidence, que les questions de santé publique et d'accès aux soins sont au cœur des préoccupations des Français.

Conformément à la déclaration de politique générale du Premier ministre, vous avez, monsieur le secrétaire d'Etat, annoncé en conseil des ministres, le 13 mai dernier, la tenue prochaine des états généraux de la santé. Il semble que vous souhaitiez que le débat soit ouvert à l'ensemble de la population et que le plus grand nombre y soit associé.

Pouvez-vous nous informer sur les modalités de déroulement de ces états généraux ainsi que sur les thèmes et les priorités que vous entendez leur donner ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé.

M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé. Oui, monsieur le député, la participation aux conférences régionales de santé fut importante mais, vous l'avez noté, elles concernaient surtout les spécialistes qui, d'ailleurs, se retrouveront aussi dans les états généraux. Cependant, la dimension que nous voulons donner à cette consultation n'est pas la même : il s'agit, sur les problèmes de santé publique en général, et donc d'organisation du soin, de prise en charge, de maîtrise de la dépense, d'associer tous les Français. Les états généraux s'efforceront de le faire.

C'est à partir de la rentrée – même si quelques activités auront lieu avant les vacances – que nous multiplierons, que vous multipliez sous la conduite de comités régionaux de pilotage, les rencontres avec non seulement des médecins, mais des sociologues, des spécialistes de santé publique et des économistes, qui regrouperont les initiatives et fourniront des experts.

Quels sont ces thèmes ?

Certains seront proposés par le ministère mais d'autres viendront des régions elles-mêmes, en particulier à partir des préoccupations exprimées par les conférences régionales. Il existe, en effet, dans certaines régions, des problèmes spécifiques en matière de santé publique ; nous les aborderons.

Les principaux thèmes sont la prise en charge de la première enfance, des problèmes de périnatalité – qui ne sont pas réglés dans notre pays – des personnes âgées, de la recherche médicale, de l'organisation du soin, des réseaux, de la place des généralistes et de l'harmonisation des hôpitaux. Il nous faudra des mois pour débattre de ces thèmes qui sont lourds.

Ces informations seront regroupées sans doute au début de l'année prochaine, réunissant alors les préoccupations nationales à Paris.

Entre-temps, puisque nous voulons associer tout le monde, un questionnaire (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française) sera à la disposition de l'ensemble des Français. Il portera sur les thèmes que j'ai rappelés et sur d'autres encore, mais laissera aussi libre cours à l'initiative. Chacun d'entre nous sera appelé à participer. Le questionnaire sera disponible dans les endroits les plus accessibles mais pas seulement – surtout pas ! – dans les endroits où se rendent les malades.

Ce questionnaire, je l'espère, touchera donc le maximum de Français et abordera des thèmes particuliers issus des débats animés, dans les régions, par les élus, par les syndicats, mais aussi, et surtout, par les usagers, malades potentiels ou avérés, par les associations de malades, je pense en particulier aux droits des malades, bien négligés dans notre pays.

Lorsqu'il aura été dépouillé, nous saurons enfin, et plus seulement à travers les analyses des experts, économistes ou non – car c'est à une véritable exploration de notre système de santé que nous invitons et non pas seulement à une réaction – comment réduire les dépenses certes, mais aussi à quoi elles servent. Ainsi nous pourrions d'abord nous efforcer de maîtriser l'ensemble de ces préoccupations de santé publique, et ensuite – mais ce n'est pas accessoire – maîtriser la dépense. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe communiste.*)

RÉTICENCES DE LA POPULATION AUX CENTRES D'ACCUEIL POUR LES TOXICOMANES

M. le président. La parole est à M. Tony Dreyfus.

M. Tony Dreyfus. Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

La toxicomanie est un fléau contre lequel tous les gouvernements ont lutté. Tous, également, ont mesuré que la répression devait être impérativement accompagnée d'efforts de prévention. La politique de réduction des risques mise en œuvre depuis 1993 a fait la preuve de son efficacité. Elle a créé et multiplié les liens entre les structures sanitaires et sociales, d'une part, et les toxicomanes, d'autre part. Il est aujourd'hui établi que cela a contribué à diminuer la transmission du VIH et des hépatites, et a permis de réduire les nuisances et les actes délictueux liés au commerce illégal de substances illicites.

Mais l'ouverture de centres d'accueil se heurte à l'émotion des populations riveraines. C'est ce qui se produit aujourd'hui dans le 10^e arrondissement de Paris. Personnellement convaincu de la nécessité de cette politique de prévention, j'ai, en tant que maire, pris mes responsabilités en soutenant le projet développé par le ministère de la santé, et ce malgré l'hostilité d'une partie des habitants.

Toutefois, les maires ne peuvent assumer seuls le travail d'explication et de persuasion indispensable pour dissiper les appréhensions des riverains, qui craignent pour leur tranquillité, mais aussi et peut-être surtout, pour leurs enfants.

Aussi, je souhaiterais savoir, madame la ministre, quelles mesures vous comptez prendre pour aider les élus à mettre en œuvre cette politique jugée nécessaire par tous les médecins, tous les spécialistes et, je le répète, tous les gouvernements.

Quelles mesures pouvez-vous prendre pour contribuer à atténuer les conflits que cette politique crée aujourd'hui dans le dixième arrondissement de la capitale, comme ailleurs, alors que nous l'estimons tous parfaitement fondée ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé.

M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé. Monsieur le député, je vous remercie du ton sur lequel vous avez posé votre question et des appréciations que vous avez portées sur la politique des gouvernements successifs...

M. Patrick Devedjian. Passez-moi la rhubarbe, je vous passerai le séné !

M. le secrétaire d'Etat à la santé. ... depuis 1992 et 1993 en matière d'offre aux toxicomanes, et par conséquent de réduction des risques.

Vous l'avez rappelé à juste titre, à côté des institutions proposant aux toxicomanes des produits de substitution afin de réduire les risques, à côté des services hospitaliers voués au sevrage, il existe des centres d'accueil de jour qui sont, pour le moment, au nombre de trente-deux dans notre pays, dont trois – quatre aujourd'hui – à Paris.

Vous avez eu raison de rappeler que les riverains de ces centres avaient exprimé leurs préoccupations et qu'il fallait en tenir compte. Mon collègue Jean-Pierre Chèvenement s'y attache et les services de police, en particulier ceux du commissaire œuvrant dans le dixième arrondissement, y sont extrêmement attentifs. Un îlotage spécifique a été affecté à la rue Beaurepaire mais il n'est pas suffisant pour faire baisser les tensions.

Vous nous demandez ce que nous allons faire pour accompagner la bonne volonté des élus. Vous avez déjà fait beaucoup, les uns et les autres. Il faut en permanence informer.

Selon le sondage que nous avons réalisé autour de ces centres d'accueil, 60 % des personnes interrogées comprennent la nécessité de réduire les risques. Ces lieux d'accueil sont une des manières que nous avons inventées pour tendre la main au toxicomane au moment où il en a besoin et pour le remettre dans le circuit de l'hôpital, ce qui n'exclut en aucun cas, non seulement la répression – nécessaire – du trafic mais la participation active des forces de l'ordre, afin de rassurer la population qui s'inquiète, légitimement parfois, parce qu'il y a des cas de polytoxicomanies, et en tout cas qui a le sentiment d'un danger et le manifeste à votre rencontre.

Pour ce qui concerne la rue Beaurepaire, je nommerai dans quelques jours un professeur de santé publique qui jouera le rôle de médiateur entre les associations – avec lesquelles vous avez beaucoup travaillé – et les riverains. Il sera à votre disposition pour que, chez vous comme ailleurs, le dialogue puisse s'établir.

Nous ne pouvons pas revenir sur la politique de réduction des risques car elle permet aussi de réduire l'insécurité. Les chiffres de l'OCOTRIS, Office central de la répression du trafic illicite de stupéfiants, publiés il y a quelques jours sont éloquents : en 1994, il y avait eu près de 600 morts par overdose ; cette année, 228. Par conséquent, cette politique de réduction des risques fonctionne. En outre, le nombre de jeunes s'adonnant à l'héroïne a diminué de 20 %. Voilà qui est aussi très encourageant.

Monsieur le député, vous proposer ce médiateur, pour suivre avec acharnement cette politique difficile et informer en permanence : voilà ce que nous pouvons faire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

M. le président. La parole est à M. Pierre Cohen.

M. Pierre Cohen. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Lors des assises nationales de l'innovation, le Premier ministre, Lionel Jospin, a affirmé que l'innovation et le développement technologique constituaient des axes essentiels de sa politique économique et sociale pour faire reculer le chômage et créer des emplois. On ne peut que partager ce point de vue, d'autant que la France possède un certain nombre d'atouts dans ce domaine : des formations de qualité qui produisent chaque année des techniciens, des ingénieurs, des doctorants très opérationnels dans les secteurs de pointe, des organismes de recherche qui constituent des pôles de compétence reconnus sur le plan international, mais aussi des entreprises, parmi lesquelles des PMI et des PME, qui développent des produits de très haute technologie.

Malgré ce constat, le rapport Guillaume a relevé des faiblesses dans les structures de transfert et dans les dispositifs incitant à la création et au développement des entreprises.

Il a été annoncé la préparation d'une loi Allègre pour la fin de l'année. Nous nous réjouissons de cette initiative car l'innovation et le développement technologique doivent sortir du cadre confidentiel où ils sont confinés, afin qu'une véritable culture de l'innovation et de la technique se développe, en particulier chez les jeunes. Pour cela, une véritable concertation avec l'ensemble des partenaires sera nécessaire.

Comment envisagez-vous, monsieur le ministre, de mettre en œuvre vos orientations, notamment au niveau de l'évolution des formations, des modifications des structures de recherche et des dispositifs d'incitation auprès des PME et PMI ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Monsieur le député, à la suite des assises de l'innovation, il a effectivement été décidé de proposer à la discussion du Parlement une loi visant à faciliter l'essaimage des chercheurs, la création par ces derniers d'entreprises et le transfert de technologies des organismes publics de recherche vers l'industrie, notamment les PME et PMI.

Ce dispositif législatif partira des dispositions, préparées par M. d'Aubert dans le précédent gouvernement, qui contenaient déjà nombre de propositions. Nous les

reprendrons (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*) et nous essaierons de les élargir pour traiter notamment le problème des risques pris par les jeunes pour créer des entreprises.

Nous entendons en même temps faire en sorte que, dans le troisième cycle des études, soit incluse automatiquement une initiation au droit des entreprises, aux techniques de gestion et à l'emploi du capital-risque de manière à mieux y préparer les jeunes scientifiques français.

Enfin, nous prévoyons d'installer des fonds d'« amorçage » pour la création d'entreprises auprès des grands organismes de recherche, qui seront responsables non seulement du transfert des technologies mais de l'assaiement des hommes.

Telles sont les principales dispositions dont vous aurez naturellement à débattre vers la fin de l'année. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

PRISE EN CHARGE DES AUTISTES

M. le président. La parole est à M. Claude Evin.

M. Claude Evin. Madame la ministre de l'emploi et de la solidarité, parmi tous les handicaps, il en est un particulièrement douloureux pour les personnes concernées et pour leur famille, je veux parler de l'autisme.

Un cas récent soulevait ce problème dans la presse – et notre collègue Jean Delobel, député de la circonscription où se situe le centre hospitalier spécialisé de Bailleul m'en parlait encore il y a un instant. Il s'agissait plus de dénoncer l'inadaptation des structures d'accueil pour les personnes autistes que de contester les méthodes employées. Je rappelle d'ailleurs que, en 1996, l'unanimité s'était faite ici à partir de deux propositions de loi, de la majorité et de l'opposition d'alors, pour la prise en charge des personnes autistes.

Il est donc nécessaire que s'affirme une volonté politique car, on le sait bien, lors des redéploiements, les moyens budgétaires ne vont pas à l'autisme !

C'est la raison pour laquelle, en 1995, un plan quinquennal a été mis en œuvre : 100 millions ont été dégagés en 1995 et en 1996, 50 millions en 1997, mais aucun crédit spécifique en 1998.

Ces moyens ont conduit à la création de 1 171 places d'accueil pour les enfants et les adultes autistes. On sait que, pour près de 3 000 enfants et plus de 10 000 adultes, il n'y a pas encore de solution.

Je souhaiterais que vous rassuriez les familles d'autistes. Le Gouvernement entend-il dégager des moyens spécifiques pour que les structures qui ont déposé des dossiers de prise en charge d'enfants et d'adultes autistes voient leur projet se réaliser. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Effectivement, monsieur le député, la France a pris un retard certain dans la connaissance et la prise en charge des autistes, un retard quantitatif, car environ 3 000 enfants et plus de 12 000 adultes ne sont pas pris en charge, mais aussi un retard qualitatif : les familles sont très souvent isolées, elles doivent faire face au sentiment d'incompréhension de leur environnement. Il faut

dire que, pendant des années, les spécialistes se sont affrontés, ne sachant pas si l'on devait traiter les autistes comme des handicapés ou comme des malades psychiatriques, débat qui continue à avoir lieu aujourd'hui.

Aussi, il a fallu attendre le plan de 1988-1992 en faveur des personnes lourdement handicapées pour qu'un certain nombre de structures, souvent à l'initiative des associations de parents d'autistes, apportent les premières solutions appropriées au suivi et à l'accompagnement des jeunes et des adultes malheureusement touchés par ce handicap.

Puis le plan quinquennal a prévu la création de lits complémentaires, l'effort en faveur des personnes atteintes d'autisme alternant avec un effort en faveur des traumatisés crâniens.

Comme je l'ai annoncé devant le conseil national consultatif des personnes handicapées le 17 avril, le Gouvernement va poursuivre cet effort. En 1999, nous dégagerons des moyens, 50 millions sans doute, comme en 1997, mais il faut aller plus loin car, encore une fois, nous n'avons pas avancé suffisamment dans le traitement et l'accompagnement. La récente affaire de Baillieux montre bien que les services hospitaliers classiques ne sont pas préparés aujourd'hui à affronter de tels problèmes.

C'est donc beaucoup plus qu'un effort financier qui doit être consenti, en concertation avec les spécialistes et avec les familles qui, aujourd'hui, font un effort remarquable.

J'ajoute que le programme quinquennal que j'ai présenté devant le conseil national des handicapés et qui porte sur plus de 12 000 places d'aide par le travail et d'ateliers protégés doit pouvoir bénéficier aussi à un certain nombre d'adultes et d'enfants autistes qui arrivent à s'intégrer dans le monde du travail, car il y en a. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je vous remercie d'avoir posé cette question car il nous reste effectivement un gros effort à faire, sur le plan quantitatif comme sur le plan du type de soins à apporter à ces populations.

M. le président. Nous passons au groupe Radical, Citoyen et Vert.

CRISE JAPONAISE

M. le président. La parole est à M. Roland Carraz.

M. Roland Carraz. Monsieur le ministre de l'économie et des finances, je voudrais vous interroger sur les risques de déstabilisation de l'économie mondiale consécutifs à la récession prolongée de l'économie japonaise, à la fuite massive des capitaux japonais vers les places financières américaines et, bien évidemment, à la dépréciation, je pourrais dire à la dégringolade accélérée du yen.

Cette conjoncture s'explique par la situation propre du Japon, avec une crise bancaire massive, par la situation des économies de l'Asie du Sud-Est, ainsi que par l'absurdité d'un système financier international fondé sur une spéculation sans limites et la constitution particulièrement dangereuse de bulles financières qui, à tout moment, peuvent « éclater », selon le langage des financiers.

Les craintes que l'on peut nourrir sont d'autant plus grandes que le secrétaire d'Etat américain au Trésor, M. Robert Rubin, a, semble-t-il, fait des déclarations qui témoignent d'un revirement complet de la position amé-

ricaine par rapport à la crise économique et monétaire japonaise, les Américains semblant désormais favorables à une relance de l'économie japonaise par les exportations au prix d'une dévaluation massive du yen qui pourrait baisser jusqu'à un dollar pour 150 yens.

On peut d'abord nourrir des craintes sur les risques de contagion de ce phénomène de dévaluation, de spirale dévaluationniste, en Asie du Sud-Est. La Chine va-t-elle maintenir ses parités, continuer à défendre le dollar de Hong-Kong ? On peut également nourrir des craintes sur les conséquences de cette situation pour l'économie européenne, l'Europe étant la plus exposée à une dévaluation massive du yen. En avril 1998, notre déficit commercial s'est accru de 67 % par rapport au Japon. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Que pensez-vous de cette situation ? Quels commentaires avez-vous à formuler sur les propos prêtés à M. Robert Rubin ? Quel prix l'Europe est-elle prête à payer pour sauver l'économie japonaise ? Nous attendons votre réponse avec beaucoup d'intérêt, sachant que la position européenne a surtout été marquée par une certaine forme d'attentisme au G7, qui n'a pas dit grand-chose. Il n'y a pas eu de réactions officielles des nouvelles autorités européennes. Cette crise peut être d'ailleurs pour elles un premier test intéressant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, pour une réponse assez courte.

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Monsieur le député, la baisse du yen a commencé l'été dernier et s'est accentuée au cours des derniers jours. La dernière fois que j'ai consulté le cours, nous en étions à 137,70 yens pour 1 dollar alors que, il y a quelques jours encore, on tournait autour de 133.

Ainsi que vous l'avez décrit, l'économie japonaise est une grande économie qui, depuis plusieurs années, connaît une croissance très faible et a bien du mal à remettre la machine en marche. Cela se double d'une autre difficulté, la crise du secteur bancaire.

Le gouvernement japonais semble avoir pris conscience de l'ampleur de la difficulté depuis plusieurs mois et a annoncé, dès février, un plan de relance de son économie qui s'appuie sur des dépenses budgétaires et des allègements fiscaux visant à stimuler la consommation. Il y a peu de temps encore, beaucoup de gens avaient une appréciation mitigée sur ce plan, se demandant s'il serait efficace. Depuis que des précisions ont été données, on peut sans doute être plus confiant. Ce plan est, en effet, très massif, l'équivalent de plus de 700 milliards de francs sera injecté dans l'économie en plusieurs périodes.

La difficulté principale vient de ce que les allègements fiscaux n'apparaissent pas pérennes à la population. Si on annonce aux consommateurs des allègements d'impôts juste pour un an, ils empocheront la différence mais ne consommeront pas pour autant. Dans cette hypothèse, la relance ne viendrait pas, et c'est là où est le doute.

Pour la restructuration du système bancaire, il y a énormément à faire. On a vu la faillite d'un très grand opérateur boursier il y a quelques mois. Des décisions sont en cours, semble-t-il, mais à un rythme relativement lent.

Tout cela conduit à penser qu'il n'y a pas d'autre sortie de crise pour l'économie japonaise que la baisse du yen et les exportations. Le secrétaire d'Etat au trésor américain, Robert Rubin, a déclaré qu'il était pour un dollar fort, mais il dit cela tous les six mois environ depuis plusieurs années.

Nous n'avons pas intérêt à ce qu'il y ait une dévaluation massive du yen, c'est clair, mais nous n'avons pas non plus intérêt à ce que l'économie japonaise reste dans l'état où elle est, pour la raison que vous évoquiez, à savoir qu'elle entraîne l'ensemble de la zone vers le bas, avec même un risque pour l'économie chinoise. Le problème est donc d'arriver à trouver entre les deux un chemin qui évite une trop forte dépréciation mais qui évite aussi de laisser en léthargie l'ensemble de l'économie japonaise.

Je crois que le plan en cours peut donner des résultats. J'ai interrogé mon collègue japonais à l'occasion du dernier G7. Il pense voir apparaître les premiers résultats dès le mois de juillet. C'est à ce moment-là que nous saurons si ce plan remet l'économie sur les rails – auquel cas les craintes que vous exprimiez seront heureusement vaines et je pense que vous vous en réjouirez – ou si au contraire, la machine ne repart pas. Il faudra alors sans doute que l'ensemble de la communauté internationale s'interroge sur les moyens de faire redémarrer l'économie japonaise. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Nous passons au groupe du Rassemblement pour la République.

AIDE APPORTÉE AUX SANS-PAPIERS

M. le président. La parole est à M. Didier Julia.

M. Didier Julia. Monsieur le Premier ministre, des élus de votre majorité plurielle ont organisé ce dernier week-end une manifestation innovante appelant à la désobéissance civile et au parrainage des sans-papiers. C'était au théâtre de Saint-Denis. Cette manifestation, qui contestait officiellement l'autorité de l'Etat, était également un appel à l'illégalité, et vous l'avez laissé faire.

A l'heure où l'on s'efforce de mettre en œuvre une éducation civique crédible dans les écoles, envisagez-vous de rappeler à vos élus que les lois de la République s'appliquent à tous les citoyens (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) et que la désobéissance dite civile, surtout dans les quartiers difficiles, n'est certainement pas le meilleur exemple qu'ils puissent donner ?

Ne conviendrait-il pas de rappeler également aux associations qui aident les étrangers en situation irrégulière que l'article 13 de votre projet de loi a été annulé par le Conseil constitutionnel et que les associations ne bénéficient d'aucune immunité pénale lorsqu'elles aident des sans-papiers en état d'illégalité ?

Voulez-vous nous faire connaître votre réaction envers de telles provocations non seulement à votre égard mais à l'égard des lois de la République que nous défendons tous ? Avez-vous l'intention de poursuivre en justice ? Avez-vous l'intention de généraliser les cours d'instruction civique à destination des élus de la gauche plurielle (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert*) ou allez-vous simplement laisser faire et cautionner l'illégalité ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, il faut distinguer le cas des associations qui peuvent intervenir en quelque sorte en tant qu'avocats de la défense commis d'office. C'est le cas de certaines associations comme la Cimade, qui interviennent dans les centres de rétention.

M. Jean-Louis Debré. Sans violer la loi.

M. le ministre de l'intérieur. Sans violer la loi !

Les prises de position de ces associations, quoi qu'on puisse en penser, n'ont jamais donné lieu à aucune poursuite de la part d'un ministre de l'intérieur, et il en sera de même dans l'avenir.

Maintenant, une loi a été votée. C'est la loi de la République. Elle est aussi juste et humaine que possible.

Je n'évoque pas les conditions dans lesquelles une régularisation parfaitement conforme aux critères définis par la commission nationale consultative des droits de l'homme en septembre 1996 est intervenue. Le Gouvernement a fait ce qu'il avait dit qu'il ferait.

Ce processus s'achève. Il y aura sans doute des recours hiérarchiques qui seront examinés dans le courant de l'été. Il faut maintenant que la loi s'applique.

Le Gouvernement a le souci d'aider à la réinsertion de ceux qui ne peuvent pas faire l'objet d'une régularisation parce qu'ils ne répondent pas aux critères.

M. Jean-Louis Debré. Répondez à la question.

M. le ministre de l'intérieur. J'y viens.

On dit souvent que ce sont des célibataires. A partir du moment où nous avons donné toute sa place au droit de vivre en famille, il est tout à fait normal que ce soient en général des célibataires non intégrés ou non insérés qui ne soient pas régularisés.

Le souci du Gouvernement est donc d'aider à leur insertion...

M. Arnaud Lepercq. Chez nous ou chez eux ?

M. le ministre de l'intérieur. ... et ceux qui procèdent à ces cérémonies qu'on appelle parrainages ont essentiellement pour but de bafouer la loi républicaine (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*), et ne sauraient par conséquent bénéficier de la part du Gouvernement de quelque indulgence que ce soit, car, dans toute société, il y a des limites. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) C'est l'apprentissage de ces limites, et, par conséquent, des règles, que nous faisons ensemble dans la démocratie, et c'est le Parlement qui est le lieu où se fixent ces règles.

Cela dit, une fois que la loi républicaine est fixée, rien n'empêche, et c'est ce que fait le Gouvernement, de l'appliquer avec humanité ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

GRÈVE DU ZÈLE DES OPJ À PARIS

M. le président. La parole est à M. Nicolas Dupont-Aignan.

M. Nicolas Dupont-Aignan. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Depuis le début de l'année, les départements de l'Île-de-France, dont Paris, connaissent une augmentation sensible de la délinquance. L'insécurité progresse et exaspère nos concitoyens.

Ma question sera précise car, en ce domaine, vous nous avez répondu souvent au cours des derniers mois par des pirouettes. Il ne suffit pas, en effet, de parler de sécurité, de citer des colloques, d'annoncer des rapports pour résoudre le problème.

M. Thierry Mariani. Très bien !

M. Nicolas Dupont-Aignan. Il ne suffit pas non plus d'annoncer à grand renfort de publicité le recrutement d'adjoints de sécurité, qui, s'ils sont utiles, ne font que remplacer les appelés du contingent qui quittent en ce moment nos commissariats.

M. Jean-Marie Le Guen. Qui l'a décidé ?

M. Nicolas Dupont-Aignan. Deux éléments motivent notre inquiétude.

En premier lieu, dans de nombreux commissariats de banlieue, les effectifs sont en baisse et des postes de brigadier, essentiels pour encadrer les jeunes policiers, sont vacants. Ils figurent dans les statistiques de votre ministère, mais, sur le terrain, les brigadiers ne sont pas présents.

En second lieu, depuis le mois de mars, une grève du zèle des officiers de police judiciaire de la capitale entraîne de graves conséquences : des dossiers de filature ou des enquêtes d'initiative ne sont plus lancés, ce qui perturbe énormément l'efficacité de la police nationale.

Au-delà de leurs revendications, quand le Gouvernement compte-t-il mettre fin à ce conflit, très dangereux pour le fonctionnement de la sécurité, dont les conséquences énormes entraînent l'exaspération de nos concitoyens ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, je trouve paradoxal que ce soit aujourd'hui, alors que la police judiciaire, aidée par de nombreux éléments des renseignements généraux et de la DST, vient de réaliser une opération remarquable par le degré de coordination qu'elle impliquait entre les différents services intéressés, avec la justice et avec les polices étrangères,...

M. Jean-Louis Debré. Cela n'a rien à voir !

M. le ministre de l'intérieur. ... que vous me posiez une telle question. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

Les mesures prises à la suite de la réforme des corps de la police nationale, pour aboutir à une plus grande transparence des indemnités versées aux officiers de police, ont provoqué, notamment au sein de la police judiciaire, un certain nombre d'interrogations auxquelles je me suis efforcé jusqu'à présent de répondre et auxquelles j'entends répondre. Il s'agit en effet de fonctionnaires remarquables, ils le démontrent encore aujourd'hui à travers une opération qui a abouti à quarante-neuf mises en garde à vue pour assurer le bon déroulement de la Coupe du monde de football. Cette volonté de transparence n'est pas toujours comprise parce qu'il existait différents niveaux d'indemnités. Je ferai en sorte que des réponses très concrètes et très précises soient apportées.

Avec le plein appui de M. le Premier ministre, j'ai déjà pris un certain nombre de mesures, et je ferai en sorte que, compte tenu des départs à la retraite, très nombreux en effet dans les années que nous vivons en raison des recrutements effectués il y a à peu près trente-cinq ans, des recrutements par anticipation permettent en quelque sorte de lisser la courbe et d'éviter que des gens partant à la retraite soient remplacés avec un an, voire deux ans de retard.

Tous ces problèmes sont suivis attentivement, croyez-le. Nous veillons sur tous les fronts pour assurer la sécurité des Français. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

AVENIR DE L'AUTOMOBILE EN FRANCE

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Lemoine.

M. Jean-Claude Lemoine. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie et concerne le mariage d'un constructeur automobile allemand avec Chrysler, le troisième constructeur américain.

Ce mariage constitue à l'évidence une menace pour les constructeurs français. Renault et PSA, qui, l'un et l'autre, produisent environ 2 millions de véhicules par an, deviennent fort vulnérables face à ce troisième constructeur mondial qui, lui, produira 4 millions de véhicules par an et réalisera un chiffre d'affaires annuel sans doute supérieur à 800 milliards de francs, quatre fois plus que Renault ou Peugeot-Citroën, et environ la moitié du budget de la France.

Face à cette menace, la réponse passe sans doute par un regroupement. On lit ici et là que d'autres constructeurs, européens ou japonais, seraient tentés par une alliance avec Renault, mais le fait que l'Etat soit toujours propriétaire de plus de 40 % du capital est un frein à une telle opération.

Dans de telles circonstances, le Gouvernement envisage-t-il de vendre sa part de capital, ce qui, d'une part, permettrait d'aider cette entreprise, et donc l'emploi, en favorisant un regroupement et, d'autre part, permettrait à l'Etat de réaliser une bonne opération, l'action valant aujourd'hui environ 300 francs alors qu'elle fut émise à 165 francs ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Monsieur le député, l'« alliance » que vous évoquez, et qui a été rendue publique il y a quelque temps – je parle de celle des constructeurs automobiles, bien entendu (*Sourires*) – et qui, elle, sera certainement durable (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert*) est une alliance qui nous menace : non pas la majorité mais nos constructeurs. Vous avez donc raison de vouloir attirer l'attention sur ce point.

Même si, à l'échelle de la France, ce sont de grandes entreprises, il n'en demeure pas moins que nos constructeurs sont de taille relativement modeste par rapport à l'ensemble du marché automobile mondial. Dans ces conditions, des alliances sont sans doute nécessaires, encore qu'il ne m'appartienne pas de m'exprimer à la place des directions de ces entreprises, surtout de PSA, qui est une entreprise privée.

Ce qu'il faut faire dans le secteur automobile – vous le savez mieux que quiconque, monsieur le député, pour avoir participé à la mission automobile – concerne à la fois la pyramide des âges, du fait d'un vieillissement beaucoup plus accentué des entreprises françaises que de ses concurrentes, et un ensemble d'éléments liés à la compétitivité. Mais ceci ne suffira pas à résoudre le problème de la taille de ces entreprises.

Si des alliances sont nécessaires, il ne m'apparaît pas clairement qu'une participation publique, minoritaire d'ailleurs, constituerait un obstacle. Airbus, par exemple, qui est certainement une des plus belles réalisations industrielles que nous ayons su, sous tous les gouvernements, mettre en œuvre en Europe, réunit des sociétés privées – anglaise et allemande – et une société publique française. Cela a-t-il empêché à un quelconque moment nos partenaires de progresser avec nous dans la construction d'Airbus et de continuer, demain, avec une société Airbus, sous prétexte que la partie française était publique ? A l'évidence, non. Il importe avant tout de savoir si la réunion de deux entreprises complémentaires est un bon choix stratégique. Si de telles opportunités se présentent, les constructeurs français, j'en suis sûr, y répondront positivement parce que tel est le bon sens.

Mais ne mélangeons pas les vrais et les faux problèmes. Le vrai problème, c'est celui de l'avenir de notre industrie automobile, des mesures d'âge éventuellement nécessaires, de sa compétitivité et des liens qu'elle peut tisser avec d'autres constructeurs. Ce n'est pas de savoir si le fait que l'Etat détienne 44 % des actions de Renault ferait fuir un quelconque partenaire. S'il s'en présentait un pour s'associer avec PSA, votre argument serait peut-être valable, monsieur le député. Mais tant que ce n'est pas le cas, votre raisonnement ne tient pas. Vous ne ferez croire à personne, bien au contraire, que la garantie que la puissance publique apporte à Renault lui nuit plus qu'elle ne la sert. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Nous en revenons au groupe Radical, Citoyen et Vert, pour une dernière question.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ANTILLO-GUYANAISE

M. le président. La parole est à M. Alfred Marie-Jeanne.

M. Alfred Marie-Jeanne. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Créée en 1964 par l'Etat, la SODERAG – société de développement régional antillo-guyanaise – se meurt, malgré l'injection, en 1994, de 350 millions de francs de fonds publics par l'intermédiaire de la Caisse française de développement, récemment rebaptisée Agence française de développement.

Au vu des carences constatées dans la gestion et des risques juridiques encourus – condamnation de deux débiteurs à rembourser leur apport initial –, au vu d'une politique de recouvrement abusive ayant abouti à détruire une fraction non négligeable de petites et moyennes entreprises, cet outil de financement des investissements doit disparaître sans tarder.

Monsieur le Premier ministre, quelles mesures envisagez-vous pour remplacer un tel outil par la création d'une banque de développement *ad hoc*, avec la région notamment ? Quel sort sera réservé aux vingt-quatre employés

déjà licenciés dont treize en Martinique, huit en Guadeloupe et trois en Guyane ? Quelles dispositions sont prises pour arrêter les procédures judiciaires et les saisies à l'encontre des clients victimes ? Les fonds publics ont-ils été utilisés à bon escient pour le redressement ? Que sont devenus les fonds privés du fonds de garantie mutualisé et géré abusivement par la SODERAG pour le compte de ses emprunteurs ?

Comme il ne saurait y avoir d'économie saine avec un système financier en piteux état, je vous exhorte, monsieur le Premier ministre, à mettre en place une commission d'enquête parlementaire afin d'éclaircir toutes ces affaires plus ou moins ténébreuses. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur – qui n'est guère un spécialiste des affaires ténébreuses. (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, en l'absence de M. Queyranne,...

M. Alfred Marie-Jeanne. La question gêne-t-elle le Gouvernement ?

M. le ministre de l'intérieur. ... c'est moi qui vous répondrai.

La SODERAG est victime d'une situation très difficile qui résulte, d'une part, d'une gestion contestable et, d'autre part, d'un environnement économique difficile dans nos trois départements d'Amérique.

Les efforts de l'Etat n'ont cependant pas manqué. Alors que la SODERAG affichait une perte de 164,2 millions pour 1997, aboutissant à une perte cumulée de 456 millions de francs, les fonds mis à sa disposition par l'Agence française de développement, donc par l'Etat, ont atteint 300 millions de francs. De tels fonds ne permettent de faire face qu'à un risque dont le montant pourrait atteindre, selon les estimations qui me sont fournies, 900 millions de francs. Aussi, malgré le rachat de la SODERAG par la CFD, on s'achemine vers une liquidation qui semble inéluctable, faute que les ratios prudentiels aient été respectés. La commission bancaire a exigé soit le retrait d'agrément, soit une nouvelle recapitalisation qui porterait sur plusieurs centaines de millions de francs, ce qui n'apparaît pas possible. Dans ces conditions, un plan social, qui a été jugé suffisamment satisfaisant pour qu'un protocole ait été signé le 19 mai par les représentants du personnel, a été adopté.

Par ailleurs, sur le point de savoir comment remplacer la SODERAG dans les départements des Antilles et de la Guyane, sachez, monsieur le député, que d'ores et déjà l'activité de cet organisme est assurée par des sociétés de crédit du groupe de l'Agence française de développement.

Globalement, il faut bien voir que le fait de prêter à des entreprises dont la rentabilité, pour beaucoup d'entre elles, est faible, représente très souvent un risque considérable. L'Assemblée nationale, à son initiative, avait rendu moins favorable la défiscalisation des investissements. C'est un processus que l'on a appelé « la tunnelisation ». Le Gouvernement s'attache à corriger cette situation. Il travaille à favoriser le développement des investissements productifs en renforçant les dispositifs de garantie au bénéfice des PME-PMI de l'outre-mer. Cela dit, nous nous acheminons vers un dispositif moins opaque, plus efficace et, je l'espère aussi, moins coûteux pour les finances publiques. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures dix, est reprise à seize heures vingt-cinq, sous la présidence de M. Yves Cochet.)

PRÉSIDENCE DE M. YVES COCHET, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

2

CUMUL DES MANDATS

Discussion d'un projet de loi organique et d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion :

- du projet de loi organique limitant le cumul des mandats électoraux et fonctions électives (n^{os} 827, 909) ;
- du projet de loi limitant le cumul des mandats électoraux et fonctions électives (n^{os} 828, 909).

La conférence des présidents a décidé que ces deux textes donneraient lieu à une discussion générale commune.

La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Pierre Chevènement, *ministre de l'intérieur.* Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, la volonté du Gouvernement d'élaborer un nouveau dispositif limitant les cumuls possibles de mandats et fonctions a été annoncée dès le 19 juin 1997 par le Premier ministre lors de son discours de politique générale.

Les deux projets de loi qui vous sont soumis sont le témoignage d'un engagement tenu devant la représentation nationale et devant le pays.

Nos concitoyens souhaitent légitimement que leurs élus se consacrent pleinement à leurs mandats. Nous avons le devoir de répondre à ce souci et, ce faisant, de créer les conditions d'un exercice mieux compris de la démocratie représentative. Pour retrouver la confiance des citoyens, nous devons non seulement offrir des perspectives, répondre à la crise et relever les défis qu'elle porte, mais aussi faire preuve d'exemplarité dans la vie publique. Tel est l'un des soucis qui guident l'action du Gouvernement.

La recherche d'un meilleur fonctionnement des institutions démocratiques doit nous conduire également à favoriser l'émergence de nouvelles générations, l'arrivée aux responsabilités politiques de nouveaux élus – je pense tout particulièrement aux femmes, trop peu nombreuses dans l'Assemblée et parmi les responsables d'exécutifs locaux.

La limitation du cumul des mandats est un des outils de cette évolution nécessaire. La réforme constitutionnelle mentionnant parmi les objectifs poursuivis par la loi la recherche d'un égal accès aux responsabilités dans le domaine politique, social ou professionnel, projet dont vous serez prochainement saisis, en sera un autre.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, il n'est pas aisé de mener à bien cette réforme, car elle trace une voie nouvelle dans un paysage profondément marqué par la pratique des cumuls depuis la III^e République, pratique qui n'a fait d'ailleurs que se développer depuis lors, pratique qui est profondément enracinée dans notre histoire.

M. Pascal Clément. C'est l'exception française !

M. le ministre de l'intérieur. Voilà pourquoi nous avons tous le devoir de prendre en compte la réalité politique et historique de la France. La France n'est pas un état fédéral.

M. René André. Très bien !

M. le ministre de l'intérieur. Notre espace politique y est unifié.

M. Alain Cousin. Pourvu que ça dure !

M. le ministre de l'intérieur. Le sentiment, qui a longtemps prévalu, d'une continuité des mandats, du local au régional et au national, du conseil municipal au conseil général puis au Parlement puise à l'évidence dans la manière dont s'est constituée historiquement la nation.

Il ne servirait à rien d'oublier ces réalités au moment d'impulser le changement. Pour réussir, une réforme doit tenir un compte exact de la situation actuelle, de ses origines, de ses causes ; les chances de succès en dépendent.

C'est dans cet esprit que M. le Premier ministre a consulté les responsables des principales formations politiques et a recueilli leurs sentiments à propos des limitations de cumuls. Chacune a fait ses propositions. Je me suis moi-même entretenu de ces projets avec les responsables des grandes associations d'élus : Association des maires de France, Association des présidents de conseils généraux et Association des présidents de conseils régionaux.

À l'issue de ces entretiens, le Gouvernement s'est fixé un objectif : proposer une limitation du cumul des mandats qui, loin d'être dogmatique, tienne compte des réalités et avance résolument vers un horizon qui soit à notre portée.

Déjà, en 1985, le législateur avait limité à deux le nombre des mandats qu'il était possible de cumuler. Toutefois, comme vous le savez, ces dispositions ne concernaient pas les maires des villes de moins de 20 000 habitants. Par ailleurs, des exécutifs locaux importants pouvaient être dirigés par des parlementaires. De même, les fonctions de représentant au Parlement européen pouvaient se cumuler avec celles de parlementaire français. Selon le Gouvernement, il s'agissait d'autant de lacunes que laissait subsister le dispositif de 1985, lequel avait pourtant marqué, il faut le reconnaître, une avancée très importante.

Aujourd'hui, nous voulons aller plus loin. J'ai bien entendu les critiques, parfois maximalistes, de ceux qui proposent un régime de mandat unique ou réclament davantage de rigueur. Cependant, ne prenons pas le risque d'ignorer les réalités historiques et politiques de la France. Le mieux est souvent l'ennemi du bien, et il faut redouter ceux qui aspireraient à trop charger la barque pour mieux la voir sombrer...

J'ajoute que l'état d'esprit du Gouvernement, comme celui de votre commission des lois, n'est nullement d'imposer le port d'une sorte de cilice aux élus ou de faire œuvre de puritanisme. Il s'agit d'abord de faire en sorte que les élus se consacrent pleinement à leurs mandats. En limitant les cumuls abusifs, nous contribuerons à accroître la confiance des citoyens dans ceux qui les représentent.

Mme Odette Grzegorzulka. Très bien !

M. le ministre de l'intérieur. Quelles sont les dispositions concrètes qui vous sont proposées ?

D'abord, un projet de loi constitutionnelle sera préparé par le garde des sceaux visant à interdire aux membres du gouvernement d'exercer les fonctions de président du conseil régional, de conseil général, de maire, de président du conseil exécutif de Corse, de président d'une instance exécutive des territoires d'outre-mer – présidence du gouvernement de la Polynésie française, présidence d'une assemblée de province du territoire de Nouvelle-Calédonie.

S'agissant d'une réforme de notre Constitution, le calendrier d'examen sera établi d'un commun accord par le Président de la République et par le Premier ministre.

Aujourd'hui, deux projets de loi sont soumis à l'examen de l'Assemblée.

Le projet de loi organique traite en premier lieu des limitations de cumul applicables aux députés et aux sénateurs. Certes, le texte ne mentionne formellement que les députés, mais l'article L.O. 297 du code électoral indique que les incompatibilités opposables aux sénateurs sont celles qui sont opposables aux députés. C'est donc un même régime qui prévaudra pour les sénateurs et les députés.

Une loi organique était nécessaire pour deux raisons : d'une part, parce que le statut des parlementaires ne peut être modifié que par cette voie ; d'autre part, parce que ce régime vaudra pour les territoires d'outre-mer dont les dispositions institutionnelles revêtent un caractère organique, en vertu de l'article 74 de la Constitution.

Selon les termes de ce projet de loi organique, le mandat de représentant au Parlement européen ne pourra plus être cumulé avec celui de député ou de sénateur. Cette disposition a fait l'unanimité des personnalités consultées. En effet, le régime des sessions du Parlement européen et l'éloignement du siège du Parlement à Strasbourg ou des lieux de travail à Bruxelles rendent difficile l'exercice simultané des mandats de parlementaire national et de représentant au Parlement européen.

Des difficultés auraient pu résulter de l'article 5 de l'Acte européen du 20 septembre 1976 organisant les élections au Parlement européen. Ce texte précise en effet que le mandat de représentant au Parlement européen est compatible avec celui de parlementaire national. Toutefois, cette indication, car il ne s'agit que d'une indication, valide du point de vue de l'Union, ne fait nullement obstacle à ce que les Etats membres édictent pour leur compte des règles de non-cumul. C'est ce qu'ont fait cinq pays postérieurement à l'Acte de 1976, sans que jamais une procédure en manquement n'ait été introduite à leur rencontre. C'est ce qui a conduit le Gouvernement à retenir cette interprétation.

En second lieu, le projet de loi organique prévoit que le mandat de député ou de sénateur deviendra incompatible avec les fonctions de président d'un conseil régional, de président d'un conseil général, de maire, de président du conseil exécutif de Corse, de président du gouvernement de Polynésie française, de président d'une assemblée de province du territoire de la Nouvelle-Calédonie.

Il s'agit là d'éviter le cumul avec une fonction exécutive. Le critère retenu par le projet est celui de chef d'un exécutif local. Le projet s'en tient aux chefs d'exécutif local élus au suffrage universel direct. Je sais que cela préoccupe certains d'entre vous.

M. Patrick Ollier. Non !

M. le ministre de l'intérieur. Je connais bien le statut de député-maire, mais arrive un moment où il faut savoir tourner la page.

M. Eric Doligé. Il faut tourner la page après !

M. le ministre de l'intérieur. Votre commission a fait observer que ces projets ne concernaient pas les établissements publics de coopération intercommunale. Ce choix a résulté d'une observation simple : nous avons tous le devoir d'encourager l'intercommunalité.

M. Patrick Ollier. Nous sommes tout à fait d'accord !

M. le ministre de l'intérieur. C'est une dimension essentielle de la rénovation de notre vie publique et de la prise en compte des problèmes au niveau où ils se posent réellement. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pascal Clément. Le malheur, c'est que c'est incohérent avec le reste !

M. le ministre de l'intérieur. Nous avons tous, disais-je, le devoir d'encourager l'intercommunalité. Elle s'est d'ailleurs développée dans de bonnes conditions en zone rurale, sur la base de la loi de février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Toutefois, reconnaissons-le, l'intercommunalité reste dramatiquement insuffisante dans les agglomérations, là où elle serait pourtant le plus nécessaire,...

M. Eric Doligé. En général dans les communes gérées par la gauche !

M. le ministre de l'intérieur. ... pour faire face aux phénomènes nés de la fracture sociale, laquelle est aussi, je le rappelle, une fracture spatiale.

Sans intercommunalité, nous prenons le risque de voir les inégalités et les ségrégations urbaines et sociales s'accroître, les populations les plus pauvres être reléguées, les écarts entre les communes s'agrandir, de voir des déséquilibres fiscaux inquiétants apparaître, qu'il s'agisse de la taxe d'habitation ou de la taxe professionnelle, laquelle donnant lieu à une compétition malsaine.

M. René André et M. Patrick Ollier. Absolument !

M. le ministre de l'intérieur. Le Gouvernement est donc fermement décidé à encourager et à promouvoir l'intercommunalité.

M. Patrick Ollier. Nous aussi !

M. le ministre de l'intérieur. Un projet de loi est actuellement en cours de préparation. Il sera soumis au Parlement dès que le calendrier le permettra, c'est-à-dire au début de 1999, très vraisemblablement.

M. René André. Ça va se gêter !

M. le ministre de l'intérieur. Dans cette perspective, le Gouvernement pense qu'il convient d'éviter de donner des signaux contradictoires : il ne faut pas, d'un côté, donner une accélération à l'intercommunalité, et, de l'autre, la freiner en incluant les fonctions qui lui sont liées dans les règles de non-cumul. Nous devons réussir à faire travailler ensemble nos communes et nos maires. Et, vous le savez bien, cela dépend souvent de la capacité locomotrice, si je puis dire, de tel ou tel maire, ou de telle ou telle personnalité.

M. Patrick Ollier. Ou de tel ou de tel parlementaire !

M. le ministre de l'intérieur. Ne commençons pas, pour lancer cette entreprise, par dissuader les maires, en leur interdisant trop strictement de réunir leur fonction

municipale et une fonction à la tête d'établissements publics intercommunaux. Votre commission partage ce dernier souci, et je m'en réjouis.

Elle a voulu également ne retenir que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, dessinant ainsi un cadre plus précis.

Mme Michèle Alliot-Marie. Et vous, qu'en pensez-vous, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'intérieur. Vous m'avez posé une question et je vous réponds au nom du Gouvernement. Comme il l'a toujours dit, il appartient à l'Assemblée de prendre les responsabilités qui découlent du débat approfondi auquel le Premier ministre vous a appelés. Il m'incombe simplement de souligner à quel point l'intercommunalité peut relever de situations humaines.

Le fait qu'une personnalité déjà élue donne l'impulsion est souvent une manière d'écarter les obstacles, d'effacer les rivalités locales au profit d'une personnalité d'envergure reconnue.

M. Patrick Ollier. Ce que vous dites est également vrai pour les parlementaires !

M. le ministre de l'intérieur. Je souhaite que vous en teniez compte, mais je ne peux pas me substituer à vous.

Beaucoup d'entre vous souhaitent en second lieu qu'un statut de l'élue accompagne la limitation des cumuls de mandats et fonctions.

Je n'ignore pas que la situation de certains élus, en particulier des maires, qui souhaitent pouvoir exercer à temps plein leur mandat, milite en ce sens. Mais cette affaire ne peut être tranchée à l'occasion d'un texte relatif à la limitation des cumuls de mandats, cela me paraît difficile.

M. René André. Vous risquez d'avoir une assemblée de 577 figurants !

M. le ministre de l'intérieur. La question du régime indemnitaire des maires n'est pas automatiquement liée au cumul du mandat de maire avec celui de parlementaire, par exemple. D'ailleurs, ce régime ne résoudrait que 490 cas sur 36 000, c'est-à-dire les cas des maires qui sont aussi parlementaires.

M. Eric Doligé. Alors, ce n'est pas la peine de se donner tant de mal !

M. Gilbert Meyer. Tout à fait !

M. Patrick Ollier. C'est un faux débat !

M. le ministre de l'intérieur. Non. Je pense qu'une évolution favorable du régime indemnitaire serait sans doute de nature à encourager le mouvement que nous appelons de nos vœux, afin d'amener aux responsabilités électives de nouvelles générations d'hommes et de femmes.

Vis-à-vis de nos concitoyens, il me paraît sage de clairement distinguer les règles de non-cumul et le régime indemnitaire des élus, bien qu'il y ait une certaine plage de recouvrement.

Mais ne donnons pas le sentiment de compenser par des mesures indemnitaires les règles de non-cumul.

Mme Michèle Alliot-Marie. Il ne s'agit pas seulement de mesures indemnitaires !

M. Patrick Ollier. C'est le statut de l'élue qui est en question !

M. le ministre de l'intérieur. Vous avez raison : cela va au-delà des mesures indemnitaires. Se posent aussi les problèmes de la réinsertion professionnelle, des absences, et d'un véritable statut de l'élue.

Mme Michèle Alliot-Marie. De sa responsabilité juridique, aussi !

Mme Odette Grzegorzulka. Laissez parler le ministre ! Vous n'avez rien fait pendant quatre ans !

M. le ministre de l'intérieur. Le ministre de l'intérieur ne peut que souhaiter une telle évolution du statut de l'élue, portant sur les indemnités, la formation et la réinsertion professionnelle à l'issue du mandat.

Mais la sagesse commande à ce stade de nos échanges de distinguer la limitation des cumuls et cette évolution nécessaire. Commençons par le commencement, c'est-à-dire par les lois réformant le régime des cumuls qui sont en préparation.

Le Gouvernement s'engage ensuite à en tirer les conséquences en déposant s'il le faut un projet de loi portant notamment amélioration du régime des indemnités des maires. Il vous appartiendra d'en délibérer.

Enfin, la loi organique dispose, dans le même esprit que la loi de 1985, qu'un parlementaire ne pourra détenir plus de deux mandats.

C'est dire qu'en plus de son mandat de député ou de sénateur, il ne pourra détenir qu'un seul autre mandat parmi ceux de conseiller régional, de conseiller général ou conseiller de Paris ou conseiller à l'Assemblée de Corse, de conseiller municipal, enfin.

Les adversaires d'une telle réforme objectent parfois qu'elle risque de priver le Parlement de l'expérience acquise dans les assemblées locales. J'entends dire qu'elle creuserait un fossé entre le terrain et le Parlement.

M. Gilbert Meyer. Cette réforme est une vraie bêtise !

M. le ministre de l'intérieur. Cet argument n'est nullement fondé à mes yeux,...

M. Gilbert Meyer. Si !

M. le ministre de l'intérieur. ... dès lors que les députés et les sénateurs pourront être conseiller municipal, conseiller général ou régional, vice-président d'un département ou d'une région, adjoint au maire.

J'ajoute que, avant de devenir députés, ils pourront avoir exercé une fonction de maire, et que le cumul s'exercera en quelque sorte dans le temps, successivement.

M. Gilbert Meyer. Ce sont des mots !

M. le ministre de l'intérieur. Non, monsieur le député-maire, ce ne sont pas des mots ! C'est une vision de la carrière de l'élue un peu différente de celle à laquelle vous êtes accoutumé !

Tout cela permet de préserver la continuité de l'espace politique français, à laquelle je suis attaché. Mais la direction d'un exécutif, qui requiert un engagement constant et si possible complet, ne pourra plus être cumulée – sinon dans le temps – avec l'exercice d'un mandat parlementaire.

Un régime transitoire souple est proposé. C'est lors du prochain renouvellement de l'un quelconque des mandats les plaçant en situation de cumul prohibé que les parlementaires concernés auront à se mettre en règle avec le nouveau régime des incompatibilités. Ils seront autorisés à poursuivre leur mandat jusqu'à leur prochain renouvellement, c'est-à-dire pour les maires jusqu'en 2001 et pour les conseillers régionaux et généraux nouvellement élus jusqu'en 2004.

M. Eric Doligé. C'est gentil, ça !

M. le ministre de l'intérieur. Progressivement, à l'image de ce qui fut la règle en 1985, le nouveau système des incompatibilités se mettra en place.

Votre rapporteur, M. Bernard Roman, estime que d'autres dispositions transitoires seraient plus judicieuses. Le Gouvernement ne se mettra pas en travers de propositions qui se révéleraient meilleures dans un domaine où le Parlement doit jouer un rôle éminent.

Lorsque nous serons entrés en régime de croisière, les modalités selon lesquelles chaque élu devra tirer les conséquences d'une situation d'incompatibilité se trouveront en partie modifiées par rapport à la loi de 1985. Ainsi, à l'avenir, un parlementaire élu à une fonction incompatible disposera de vingt jours pour choisir le mandat auquel il renonce. Passé ce délai, ce sera le mandat acquis le plus anciennement qui sera réputé abandonné. Ainsi se trouvera affichée la volonté de mieux respecter le choix des électeurs, qui voyaient parfois le nouvel élu démissionner de ses nouvelles fonctions aussitôt après le scrutin, après avoir joué les locomotives. Mais, bien entendu, cette disposition n'exerce qu'un rôle optatif, dès lors qu'elle ne s'applique que dans le seul cas où l'élu concerné n'aurait pas opté pour le mandat de son choix dans le délai imparti. J'ai pris connaissance avec attention des propositions de la commission des lois pour pallier cet inconvénient, et le Gouvernement y est favorable.

Voilà pour le projet de loi organique.

J'en viens maintenant au projet de loi ordinaire, qui concerne les représentants au Parlement européen – lesquels ne relèvent pas, comme vous le savez, de la loi organique – et les élus autres que les parlementaires.

Le statut des représentants au Parlement européen sera, au regard des règles de cumul, identique à celui des parlementaires nationaux. J'ai déjà exposé les raisons qui ont conduit le Gouvernement à interpréter en ce sens les dispositions de l'Acte du 20 septembre 1976.

Ainsi, les représentants au Parlement européen ne pourront plus exercer simultanément les fonctions de président de conseil régional, de conseil général, de maire ou de président d'une instance exécutive outre-mer. Ils ne pourront exercer qu'un seul mandat supplémentaire à choisir parmi ceux de conseiller régional, conseiller général, conseiller de Paris, conseiller à l'Assemblée de Corse, conseiller municipal.

Le projet de loi ordinaire régit également les incompatibilités visant les élus non parlementaires. La règle retenue fixe à deux mandats seulement le cumul autorisé. Il n'y a donc rien de nouveau sous le soleil.

Ainsi, un maire pourra être en même temps soit conseiller général, soit conseiller régional. Il ne pourra cependant cumuler sa fonction de maire avec la direction d'un autre exécutif local élu au suffrage universel direct ; il ne pourra pas présider un conseil régional ou un conseil général.

Les dispositions actuellement en vigueur interdisent déjà à un président de conseil régional de présider un conseil général ; elles resteront en vigueur. De surcroît, un président de conseil régional ne pourra simultanément être maire d'une commune.

Un président de conseil général ne pourra pas non plus diriger une région ou une commune.

Je rappelle cependant, pour répondre aux critiques que j'ai lues ou entendues, que le chef d'un exécutif local pourra exercer simultanément un mandat de conseiller municipal, général ou régional.

Le même système transitoire que celui prévu dans la loi organique est adopté pour la loi ordinaire : les élus concernés par une incompatibilité à la date de promulgation de la loi pourront continuer d'exercer leurs mandats jusqu'au prochain renouvellement. Là encore, les propositions de modification élaborées par votre rapporteur trouveront chez moi une oreille attentive.

Le projet a prévu un régime de croisière plus strict : le maire, le président de conseil général ou de conseil régional, ou le représentant au Parlement européen qui, à l'avenir, serait élu à une fonction nouvelle le plaçant en situation d'incompatibilité cesserait d'exercer son premier mandat. C'est donc la dernière élection, l'expression la plus récente du suffrage universel, qui l'emportera en tout état de cause. Votre commission propose un dispositif de sanction qui ferait perdre à un démissionnaire d'après élection non seulement le mandat auquel il renonce mais aussi le mandat le plus ancien. C'est une mesure de dissuasion.

Enfin, le dispositif sera applicable dans les territoires d'outre-mer et les collectivités territoriales d'outre-mer à statut particulier, en assimilant à des mandats et fonctions métropolitains certains des mandats et fonctions de nature exécutive propres à ces territoires et collectivités, selon une formule déjà retenue par la loi organique du 30 décembre 1985.

Telle est, mesdames, messieurs les députés, l'économie des projets de loi portant limitation du cumul des mandats. Le Gouvernement a voulu exprimer un point de vue net et, je vous l'ai dit, je m'en fais l'interprète. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Il faut savoir tourner la page. Le Premier ministre a indiqué que ces projets méritent un débat approfondi au Parlement. Je n'ignore pas les obstacles qui sont devant nous. La frilosité et le maximalisme sont deux dangers symétriques. Ils s'allieront quelquefois. Mais je suis sûr que la représentation nationale saura mesurer les aspirations de nos concitoyens, qui souhaitent véritablement une clarification des règles, afin que leurs élus se consacrent à leur mandat, tout en tenant compte de la spécificité de la France et de la manière dont elle s'est constituée tout au long de notre histoire.

M. François Goulard. C'est vraiment très convaincant !

M. le ministre de l'intérieur. Notre tâche principale aujourd'hui consiste à rétablir la confiance de nos concitoyens dans leurs institutions.

Des élus locaux qui pourront se consacrer davantage à leur mandat,...

M. Gilbert Meyer. Aucun rapport !

M. le ministre de l'intérieur. Mais si, monsieur le député-maire !

... des parlementaires, souvent instruits de leur expérience locale, mais affranchis d'elle dès lors qu'il s'agit de définir la politique de la nation, tels sont les premiers avantages que nous pouvons attendre de cette réforme.

Beaucoup d'entre nous savent combien il est difficile de cumuler les mandats, à moins de posséder une énergie véritablement herculéenne, qui n'est certainement pas hors de la portée de certains d'entre vous,...

M. Pascal Clément. Vous l'avez démontrée pour votre part !

M. le ministre de l'intérieur. ... mais qui n'est pas communément partagée.

J'ai le sentiment que cette réforme permettra aussi l'émergence de nouvelles générations d'hommes et de femmes dans la vie politique.

Mme Odette Grzegorzulka. Absolument !

M. le ministre de l'intérieur. Oui, il faut savoir tourner la page. Le rajeunissement et la féminisation apportent beaucoup au débat public. Encore faut-il les favoriser. C'est à cette tâche que nous sommes appelés aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République pour les deux projets.

M. Bernard Roman, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs les députés, lorsque le Président de la République comme le Premier ministre évoquent aujourd'hui la nécessité d'une réforme en profondeur des institutions françaises, ils font ensemble le constat d'une forme de crise de la démocratie représentative dans notre pays.

M. Maurice Leroy. Elle va s'aggraver !

M. Bernard Roman, rapporteur. L'histoire des deux dernières décennies et les évolutions constatées ne peuvent d'ailleurs que nous conforter dans ce diagnostic.

Depuis vingt ans, à l'occasion de chacune des grandes consultations nationales, à l'exception sans doute – et ce n'est pas un hasard – des élections municipales et des élections présidentielles, l'abstention n'a cessé de progresser, signal d'alarme d'une distanciation croissante vis-à-vis de la chose publique, du politique.

Le détournement du vote des citoyens plus récemment constaté lors des dernières élections régionales n'a pu que renforcer ce sentiment de défiance dans l'ensemble du pays. Il est même devenu usuel de parler de la « classe politique », ce qui suppose, si l'on en croit le *Larousse*, la constitution d'une entité particulière au sein de la société française, ou encore un ensemble de personnes ayant la même fonction et les mêmes intérêts.

M. Olivier de Chazeaux. C'est la définition de toutes les classes !

M. Bernard Roman, rapporteur. Cette définition du dictionnaire illustre bien le degré de dévalorisation qu'a atteint la démocratie représentative dans notre pays.

C'est ce qu'expriment les citoyens, qui se détournent de cette richesse pourtant inestimable que leur donnent la République et la démocratie : la possibilité de s'exprimer sur les choix collectifs.

Certains pensent à tort trouver un recours auprès de ceux qui n'hésitent pas, en s'appuyant sur le contexte de crise sociale et en se référant à des thèses d'exclusion racistes ou xénophobes, à faire croire, en recourant au populisme et à la démagogie, qu'ils peuvent mieux les défendre.

Cette défiance vis-à-vis du politique a creusé un fossé tel que la représentation politique semble aujourd'hui un monde fermé dont les portes sont difficiles à forcer ; de ce fait, elle ressemble de moins en moins à la société qu'elle est censée représenter.

M. Patrick Ollier. Il n'est pas sûr qu'elle soit responsable de cette évolution !

M. Bernard Roman, rapporteur. Elle est plus masculinisée, plus âgée sans doute, plus fonctionnarisée aussi, bref, décalée par rapport à l'évolution de la société française qui s'accélère. Dans ces conditions, poser un diagnostic ne suffit plus.

Roger Martin du Gard écrivait dans *Jean Barois* que la République porte en elle-même une vertu précieuse : elle est le seul régime perfectible par nature. Si le constat est dressé et si la République est perfectible par nature, il appartient d'abord à la représentation nationale, à ceux qui siègent sur ces bancs, au cœur de la République, de concevoir les moyens de ce perfectionnement.

M. Maurice Leroy. De se faire hara-kiri !

M. Bernard Roman, rapporteur. Tel est l'enjeu.

Voilà pourquoi le gouvernement de Lionel Jospin nous donne l'occasion de démontrer que les élus de la République savent dépasser leur vision personnelle, voire leur situation personnelle, lorsque l'intérêt public est en jeu.

M. Michel Delebarre. Très bien !

M. Bernard Roman, rapporteur. Car notre assemblée est composée aujourd'hui à 60 % de députés qui cumulent les mandats et les fonctions, au sens de l'interdiction proposée par le Gouvernement. Et elle comprend 90 % de députés qui assurent par ailleurs un autre mandat local.

Même si aucun d'entre nous ne peut s'abstraire totalement de sa culture politique et des conditions dans lesquelles il exerce ses missions, les travaux de la commission des lois et les auditions auxquelles nous avons procédé à l'initiative de notre présidente, Mme Catherine Tasca, ont montré que, sur tous les bancs, chacun avait conscience qu'il s'agissait du fonctionnement de la chose publique, de la légitimité de nos institutions et de l'avenir de notre démocratie.

M. Maurice Leroy. Et du statut de l'élu !

M. Bernard Roman, rapporteur. J'ai souhaité, en introduisant ce débat après vous, monsieur le ministre de l'intérieur, souligner l'état d'esprit qui doit nous animer sur cette question essentielle.

La limitation du cumul des mandats ne doit pas être abordée de manière passionnelle. Nous sommes tous, sur ces bancs, des enfants du cumul, baignés dans cette culture depuis plus d'un siècle, d'une manière qui s'est accentuée avec le temps et qui a explosé sous la V^e République, faisant, pour la plupart d'entre nous, de la pratique du cumul la règle de fonctionnement dès lors que – bien des juristes le soulignent – le cumul devenait obligatoire du seul fait qu'il n'était pas interdit.

Il s'agit aujourd'hui de légiférer non contre les cumuleurs, mais contre le cumul. Il ne s'agit pas davantage de faire le procès du passé, mais d'ouvrir une perspective pour l'avenir et de tenter d'apporter des réponses, ou du moins une première réponse, qui en appellera d'autres, à la crise de la représentation politique.

Chacun mesure bien que cette loi ne peut prétendre à elle seule remédier à cette crise, qu'il faudra une réponse globale.

M. Maurice Leroy. C'est clair !

M. Bernard Roman, rapporteur. Mais cette loi, et c'est la volonté du Gouvernement, ouvre le vaste champ de la modernisation de la vie politique en France.

M. Maurice Leroy. Un champ de mines !

M. Bernard Roman, rapporteur. Nos débats préparatoires, en commission comme lors des auditions publiques, l'ont bien montré : c'est l'ensemble du dispositif institutionnel qui est concerné. Le Premier ministre a souhaité prendre l'initiative de ce chantier en limitant le cumul des mandats. Il a utilisé à juste titre l'image de la pelote de laine. Limiter le cumul des mandats reviendrait à tirer le premier fil qui conduirait toute la pelote à se dévider.

M. Maurice Leroy et M. François Goulard. Et à faire des nœuds !

M. Bernard Roman, rapporteur. Nous aurons l'occasion de le constater à travers nos échanges et je souhaite dire quelques mots des enjeux de cette réforme.

Les propositions du Gouvernement s'appuient sur deux principes qui constituent le fil d'or des projets qui nous sont soumis aujourd'hui.

Le premier principe est fondé sur l'attente manifestée de manière forte par les citoyens – sur laquelle vous avez insisté, monsieur le ministre – d'une disponibilité plus grande de leurs élus. Les fonctions importantes que les citoyens confient à leurs élus nécessitent, lorsque ceux-ci sont en situation exécutive ou en position de légiférer pour la nation, qu'ils se consacrent entièrement à leur tâche.

Mme Michèle Alliot-Marie. Et les ministres ?

M. Bernard Roman, rapporteur. Le deuxième principe est l'exigence de prévenir les confusions d'intérêts.

Nous sommes sans doute l'un des derniers pays européens où l'on demande à des femmes et à des hommes de légiférer pour la nation, pour la République, alors qu'ils sont en même temps porteurs d'intérêts territoriaux.

M. Gilbert Meyer. Et alors ?

M. Eric Doligé. Ça a toujours été comme ça !

M. Bernard Roman, rapporteur. Cela conduit, comme l'a dit M. Jean-Michel Blanquer lors de l'audition des professeurs de droit à laquelle j'ai déjà fait allusion, à définir la situation française comme un système qui aboutit à une nationalisation du local et à une localisation du national ; je souhaite à cet égard que l'on redéfinisse les différentes sphères de l'exercice du pouvoir, comme l'ont fait l'ensemble des démocraties.

Mme Michèle Alliot-Marie. Et l'expérience acquise sur le terrain ?

M. Bernard Roman, rapporteur. Il est clair que si ces deux principes constituent le fil d'or de notre proposition, ils ne sont certainement pas exclusifs l'un de l'autre, ils sont indissociables et complémentaires pour la cohérence de la réforme. Il ne saurait donc être justifié que telle fonction exécutive ou tel niveau de collectivité territoriale puisse rester en marge de la règle de limitation que nous souhaitons instaurer. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme Michèle Alliot-Marie. Et pourtant vous êtes pour l'intercommunalité ! Il n'y a pas de cohérence !

M. Bernard Roman, rapporteur. Ces deux principes conduisent aux trois objectifs qui ont été mentionnés par le ministre de l'intérieur dans son intervention.

Le premier objectif consiste à couper le lien entre la fonction exécutive locale et la fonction législative, bien sûr pour satisfaire à l'exigence de disponibilité, mais aussi et surtout parce que c'est à ce niveau que le risque de confusion paraît le plus évident.

Mme Michèle Alliot-Marie. Et les communautés de communes !

Mme Odette Grzegorzka. Et les intermittents du Parlement ?

M. Bernard Roman, rapporteur. Le deuxième objectif vise, dans le même esprit, à interdire qu'une même personne assume deux fonctions exécutives territoriales.

Le troisième objectif consiste à limiter à deux le nombre des mandats cumulables. L'enjeu est bien d'ouvrir l'accès à la politique à ceux qui aspirent à assumer des responsabilités citoyennes : les femmes – vous l'avez dit, monsieur le ministre –, encore trop sous-représentées,...

Mme Odette Grzegorzka. Ce sont les meilleures !

M. Bernard Roman, rapporteur. ... les jeunes, qui manquent cruellement à nos débats et à nos délibérations lorsqu'il s'agit de parler de demain. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Gilbert Meyer. Cela ne va pas changer !

M. Bernard Roman, rapporteur. Il s'agit aussi de revitaliser la démocratie grâce à de véritables lois de respiration de la vie politique.

M. Maurice Leroy. Et le 49-3 ?

M. Bernard Roman, rapporteur. Mais, au-delà, l'objectif est surtout de donner plus de lisibilité,...

M. Gilbert Meyer. Et l'électeur, qu'est-ce que vous en faites ?

M. Bernard Roman, rapporteur. ... une meilleure identification à l'action électorale. Nous ne devons pas craindre de sortir de la logique de carrière qui est la nôtre, ici, culturellement, dans les institutions de la V^e République,...

Mme Michèle Alliot-Marie. Parlez pour vous !

M. Bernard Roman, rapporteur. ... pour entrer dans une logique de mission au service de l'intérêt public et des électeurs qui nous ont mandatés.

M. Arnaud Montebourg. Très bien !

M. Bernard Roman, rapporteur. En instaurant une relation plus claire, plus transparente, plus directe et exclusive entre le citoyen et l'élu,...

M. Gilbert Meyer. Vous prenez les Français pour des idiots !

M. Bernard Roman, rapporteur. ... il s'agit donc en fait de répondre, par cette proposition, à une formidable ambition qui consiste à redonner du souffle à notre vie démocratique.

M. Michel Crépeau. Formidable erreur, oui !

M. Olivier de Chazeaux. C'est le retour à la III^e République !

M. Bernard Roman, rapporteur. Pour traduire mon état d'esprit à ce point de mon propos, je fais mienne la citation d'un historien que vous appréciez, monsieur Crépeau, à savoir Jacques Julliard, qui écrivait, il y a vingt ans : « Pour que la politique devienne quelque chose pour tous, il faut qu'elle cesse d'être tout pour quelques-uns. » (*Exclamations sur divers bancs.*)

M. Eric Doligé. Que c'est beau !

M. Olivier de Chazeaux. Quelle caricature !

M. Arnaud Montebourg. Il a pourtant raison !

M. Bernard Roman, rapporteur. La limitation du cumul des mandats est une manière – c'est même sans doute la seule – d'engager aujourd'hui la modernisation de la vie politique. Elle permettra de répondre à une attente portée par une puissance aspiration à la transparence, à l'égalité, à l'ouverture du monde politique à la société, à l'instauration d'un lien d'une nature nouvelle entre les élus et les citoyens.

M. Patrick Ollier. M. Roman en veut à Pierre Mauroy !

M. Bernard Roman, rapporteur. La limitation du cumul des mandats conduira à mettre un terme au système de la confusion des pouvoirs, qui n'est jamais sain dans une démocratie, afin d'éclaircir les responsabilités, d'identifier et d'apprécier distinctement l'action de chacun, de réaffirmer que les parlementaires ont en charge les intérêts de la nation et non une somme d'intérêts locaux. Cette limitation contribuera aussi à reconnaître les missions électives, voire à leur redonner toute leur force, afin de s'ériger contre le risque de la technocratisation,...

Mme Odette Grzegorzulka. Très bien !

M. Bernard Roman, rapporteur. ... argument que j'ai souvent entendu utilisé au service d'une logique inverse. La pratique du cumul n'offre aux citoyens que des élus pressés, surmenés, sollicités de toutes parts, accablés du poids de leur charge, soumis à la dictature du temps. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Georges Tron. N'en faites pas trop !

M. Bernard Roman, rapporteur. Or, face à une technicité croissante,...

M. Christian Paul. Parfois déprimante !

Mme Michèle Alliot-Marie. Mais nous sommes très heureux ! Nous ne sommes pas stressés !

M. Bernard Roman, rapporteur. ... au raffinement presque effrayant des règles du droit, à l'alourdissement des procédures pénales qui visent de plus en plus les élus, et notamment les maires,...

M. Eric Doligé. Il faut supprimer les maires !

M. Bernard Roman, rapporteur. ... il n'est plus raisonnable de prétendre assumer plusieurs fonctions,...

Mme Michèle Alliot-Marie. Parlez pour vous !

M. Bernard Roman, rapporteur. ... sauf à choisir entre les deux termes d'une alternative tout aussi peu satisfaisants l'un que l'autre : soit négliger l'un des mandats détenus, soit s'en remettre à l'administration ou aux cabinets. Au total, c'est la technocratie qui l'emporte. Cela est vrai au plan national comme à l'échelon local, où les services, les cabinets se substituent à un élu qui ne peut, par la force des choses, être assez présent pour maîtriser les arcanes de la gestion quotidienne d'une commune,...

M. Gilbert Meyer. Vous dites des bêtises !

M. Bernard Roman, rapporteur. ... d'un conseil général ou d'un conseil régional.

Comme le notait le professeur Hubrecht lors de son audition par la commission des lois : « La technocratie se trouve au centre et à la périphérie. » On peut se demander alors où est l'élu. Il est important, primordial même

aujourd'hui, qu'il se consacre à temps plein à la mission qui lui a été confiée, que ce soit au Parlement ou à la tête d'une collectivité locale.

M. Eric Doligé. Ce n'est pas ce que propose le texte !

M. Bernard Roman, rapporteur. Chacun le voit bien, la limitation du cumul des mandats est la clé d'accès à l'immense chantier de la modernisation de la vie politique, car elle génère en fait un véritable choc culturel. C'est ainsi vers un réel changement de culture politique que nous devons maintenant nous acheminer en opérant un renversement de perspective que beaucoup appellent de leurs vœux, mais qui se heurte – et c'est normal – à de nombreuses résistances. Nous devons pourtant aujourd'hui abandonner une culture politique qui nous a fabriqués sur ces bancs, pour construire sur des bases nouvelles la vie politique du XXI^e siècle.

Mme Odette Grzegorzulka. Bravo !

M. Bernard Roman, rapporteur. L'ambition est de voir apparaître un nouveau rapport au politique dont on pourra mesurer concrètement les effets dans leur dimension tant locale que nationale. C'est sur cette perspective que je veux terminer mon propos.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. Ah !

M. Bernard Roman, rapporteur. Mais vous aurez l'occasion de m'entendre à nouveau au cours du débat !

Mme Michèle Alliot-Marie. Nous aussi, soyez rassuré !

M. Gilbert Meyer. De toute façon, c'est nul !

M. Bernard Roman, rapporteur. Pour que cette ambition d'un nouveau souffle sur la vie démocratique française devienne réalité et que la limitation du cumul des mandats et des fonctions en marque la première étape, il faut bien sûr que ces textes soient votés, mais il faut aussi, monsieur le ministre, qu'une autre condition soit remplie, celle qui consiste à donner aux élus, et particulièrement aux maires, une situation matérielle leur permettant réellement de répondre aux préoccupations exprimées dans ce texte. En effet, si l'approfondissement de la décentralisation appelle une nouvelle extension des incompatibilités électorales, ces deux évolutions soulèvent la question de la mise à niveau du statut des maires.

Le principe de la gratuité des mandats et des fonctions électives, posé par le code général des collectivités territoriales, se trouve aujourd'hui en contradiction avec la double exigence de garantir la disponibilité des élus et de prévenir les conflits d'intérêt. Si la limitation du cumul vise à résoudre ces deux problèmes, encore faut-il que le maire puisse consacrer le temps suffisant à l'exercice de ses responsabilités publiques sans se voir contraint de cumuler sa fonction élective avec une activité professionnelle à temps plein. Par conséquent, monsieur le ministre, sous peine de voir une réforme que nous aurions votée impossible à mettre en œuvre, il est indispensable de compléter la limitation du cumul par une mise à niveau de la situation des maires. Certaines propositions d'origine parlementaire vont dans ce sens et je souhaite que nous soyons entendus et suivis par le Gouvernement.

Si cette réforme de la limitation des cumuls de mandats est la première marche d'un escalier, la revalorisation de la situation des maires doit donc en être la deuxième. Puis viendra le temps de gravir d'autres marches.

M. François Goulard. Prenez donc l'ascenseur !

M. Bernard Roman, rapporteur. Je pense notamment à deux immenses chantiers, celui de l'approfondissement de la décentralisation et celui de la rénovation du rôle du Parlement au cœur de nos institutions.

M. Gilbert Meyer. Des marches, vous en avez dix à descendre !

M. Bernard Roman, rapporteur. Mes chers collègues, cette réforme nous place devant la responsabilité d'ouvrir un nouvel espace de citoyenneté en instaurant une pratique républicaine conforme à une société moderne et en mutation.

Mme Michèle Alliot-Marie. De grands mots pour de bien petites choses !

M. Olivier de Chazeaux. Et la démocratie dans tout ça ?

M. Bernard Roman, rapporteur. Et si, comme l'écrivait Montesquieu, « les mœurs du prince contribuent autant à la liberté que les lois », manifestons aujourd'hui notre volonté de mettre en concordance nos objectifs et nos méthodes. Nous servons ainsi la démocratie. Nous permettrons ainsi à la République d'entrer dans les meilleures conditions dans le XXI^e siècle. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Gilbert Meyer. C'était nul !

Exception d'irrecevabilité

M. le président. J'ai reçu de M. François Bayrou et des membres du groupe de l'Union pour la démocratie française une exception d'irrecevabilité déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement sur le projet de loi organique limitant le cumul des mandats électoraux et fonctions électives.

La parole est à M. Pascal Clément.

M. Pascal Clément. Permettez-moi, monsieur le ministre, de me livrer à quelques remarques préliminaires avant d'aborder des remarques liminaires. Et d'abord, ne trouvez-vous pas étonnant qu'une question aussi importante, qui nous touche de si près, réunisse à peine cinquante parlementaires dans cet hémicycle ?

Mme Frédérique Bredin. Cela montre bien que cette réforme est utile ! Vous allez dans notre sens !

M. Pascal Clément. Si je calcule bien, cela ne représente pas 10 % des députés. Moins de 10 % des députés français s'intéressent à leur propre sort ! Je suppose que les autres sont dans leur mairie, qu'ils sont tellement occupés par leur mandat local qu'ils n'ont même pas le temps de défendre ce qui, pourtant, les fait vivre quotidiennement !

Ensuite, monsieur le ministre, – ne prenez pas mal cette remarque – vous avez un tort, ou une qualité : vous êtes très connu dans cette maison et lorsque vous parlez, on voit très vite si vous êtes convaincu par ce que vous dites ou non. S'agissant du projet de loi sur l'immigration, vous n'étiez déjà que moyennement convaincu. On sentait bien que vous appliquiez votre vieille règle selon laquelle un ministre doit se taire ou s'en aller – c'est ce qu'en d'autres termes, vous avez vous-même dit ! Mais cette fois, vous m'avez encore moins donné l'impression d'être convaincu par le texte que vous nous proposez au nom du Gouvernement.

M. Michel Delebarre. Mais M. le ministre ne vous a pas encore entendu !

M. Pascal Clément. Cela vous rend d'ailleurs, à mes yeux, tout à fait sympathique, monsieur le ministre, ce qui n'est pas nouveau. Telles sont mes deux remarques préliminaires.

Les remarques liminaires sont plus nombreuses. D'abord, cette loi est manifestement une loi de circonstance. Vous me direz que c'est un langage un peu codé. J'imagine la réaction de mes électeurs s'ils m'entendent. Ils penseront : « Il jargonne. » Je vais donc expliquer cette notion. En langage populaire, une loi de circonstance est une loi destinée à s'attirer les bonnes grâces des électeurs dont l'ardeur est entretenue par les médias. Et nous sommes effectivement aujourd'hui dans cette situation. Tous les Français, et je le dis avec le plus grand respect, pensent qu'à une époque où des jeunes, des femmes et même des hommes d'âge mûr, n'arrivent pas à trouver une situation, il est honteux que des élus qui, dans leur discours, font semblant de pleurer sur le sort de leurs concitoyens, cumulent deux emplois. Cela signifie, tout le monde l'aura compris, qu'ils cumulent deux indemnités. Dans le langage quotidien, on dirait deux salaires ou, s'agissant des fonctionnaires, deux traitements. A mes yeux, le mal est là ! Effectivement, si on voit les choses ainsi, c'est profondément choquant. Et comme on n'a jamais tenté de remédier à ce problème, ni d'une manière ni d'une autre, on crie aujourd'hui : « A bas le cumulard ! » Or les cumulards c'est nous !

Il y a un an, lorsque vous étiez dans l'opposition et qu'il s'agissait de séduire le plus grand nombre, une majorité, vous aviez promis de mettre fin au cumul des mandats. Et le peuple d'applaudir !

M. Jacques Floch. Chirac aussi !

M. Pascal Clément. Mais c'est une loi de circonstance. Mais j'en reviens à mon observation préliminaire : pourquoi n'y a-t-il pas plus de députés en séance ? Il n'y en a pas plus en séance pour une bonne raison : les députés savent que l'affaire a été traitée en dehors de l'Assemblée nationale, devant les médias, devant le peuple français et que maintenant – pardonnez l'expression – c'est plié, terminé ! Il est d'ailleurs choquant d'entendre depuis un mois sur toutes les chaînes de télévision et sur toutes les radios, de lire dans tous les journaux : « Demain, les députés mettront fin définitivement au cumul bien connu du mandat parlementaire et des fonctions de maire. »

M. Michel Crépeau. C'est vrai !

M. Pascal Clément. C'était hier que l'on entendait cela et nous n'en avons pas encore délibéré ! A quoi servons-nous ? Et puis, mais c'est vraiment un petit détail – j'ose à peine le dire ! –, il faudra que le Sénat donne son avis. C'est effectivement une anomalie. Tout cela ne s'est pas produit. Et vous voudriez que les députés viennent en grand nombre défendre ce qu'ils pensent au fond d'eux-mêmes ? Cela ne servirait à rien et c'est pour cela qu'il n'y a pas 10 % des députés dans cet hémicycle alors que nous abordons une question de fond, qui ne se limite pas à l'aspect concernant le cumul. La question de fond, je la traiterai rapidement et de façon succincte, mais j'y viendrai. En tout cas, monsieur le ministre, ce n'est sûrement pas l'approche du Gouvernement.

Quelle est votre approche ? Vous nous dites qu'il s'agit de faire une plus grande place aux jeunes et aux femmes. Mais depuis quand les jeunes et les femmes, quelle que soit leur catégorie sociale, représentent-ils à eux seuls l'intérêt national ? Ce qui m'intéresse, ce qui nous intéresse,

ce qui devrait nous intéresser, c'est ce qui est bon pour la France. Mais cela, je n'en ai pas trouvé trace dans votre démonstration, monsieur le ministre, ni dans celle de M. le rapporteur d'ailleurs, mais il a des excuses – je vais y venir. Vous qui connaissez bien cette maison, vous avez dit : « Il faut faire des places aux jeunes et aux femmes. » C'est sûrement une bonne raison accessoire, mais ce n'est pas une raison essentielle. Là encore, dès les prémices, votre texte n'est pas bon.

Nous sommes donc aujourd'hui rendus devant la promesse électorale du Gouvernement et il s'agit de dire oui ou non. Pour vous, ceux qui disent non, c'est clair, sont des gens qui s'agrippent à une « exception française ». Je note d'ailleurs au passage que lorsque cela vous arrange, vous vous attachez à cette exception française – je pense à la culture –, sinon vous nivelez. C'est la logique socialiste ! Et c'est là pour vous une exception intolérable. D'ailleurs, beaucoup de vos amis sont très mal à l'aise et l'on peut distinguer trois « variétés », si je peux me permettre, dans la majorité plurielle.

D'abord, la variété PS qui, elle, est sous la férule. Certains en sont malades d'ailleurs. J'en vois devant moi, mais la délicatesse m'oblige à ne pas les citer. Ils n'ont pas le droit de dire ou de faire, en tout cas ils n'ont pas le droit de voter contre.

D'autres, comme les radicaux de gauche – je m'incline devant le président du groupe –, sont traités comme une minorité bien utile pour gagner les élections, mais ils n'ont ensuite qu'un droit, celui de se taire, le PS faisant le reste.

M. Michel Crépeau. Nous ne nous taisons pas, soyez rassuré !

M. Pascal Clément. Et puis, il y a les communistes. Ils ne sont pas bien nombreux. Ils ne sont pas bien contents non plus, parce que député-maire, chez eux, ça compte !

Il s'agit donc d'une loi imposée par une vogue médiatique, inscrite dans un programme électoral et imposée à une assemblée ou bien désespérée parce qu'elle sait qu'elle n'y peut rien, ou bien soumise parce que c'est la férule du parti qui dirige le groupe et qui le fait d'ailleurs réfléchir. Mais quel est le rôle du parlementaire ? Doit-il être simplement le relais d'un parti politique ? Ou a-t-il quelque chose à dire en propre ? Je suis, pour ma part, partisan de la seconde thèse. De toute façon, cette loi incroyable doit être examinée et votée devant moins de 10 % des députés sans même qu'aient été posées trois questions essentielles.

M. Maurice Leroy. Il n'y aura pas de vote personnel !

M. Pascal Clément. Effectivement !

Première question : cette loi est-elle constitutionnelle ? Je prétends, quant à moi, qu'elle ne l'est pas. Et je suis, en tout cas, convaincu qu'elle pose problème. Deuxièmement, que veulent les Français, au-delà des sondages ? Enfin, et c'est l'essentiel, qu'est-ce qui est bon pour la France ? Puis, nous tenterons de conclure. Voilà la bonne méthode. Tout le reste relève de la loi de circonstance.

Cela étant, j'admets qu'il fallait faire quelque chose. La loi de 1985 date déjà de plusieurs années, et il était indispensable de continuer à progresser dans le sens d'une restriction du cumul. Je ne suis pas de ceux, en effet, qui considèrent que tout cumul est bon. L'historique français est ce qu'il est, il y avait exagération. Il fallait, peu à peu, réduire. Du reste, vous pourrez le constater, monsieur le ministre, ici comme au Sénat, l'opposition fera des pro-

positions qui vont dans le sens d'une restriction réaliste, compte tenu de l'évolution des mœurs politiques françaises.

C'est là d'ailleurs ce qui nous distingue fondamentalement : quand on est socialiste, si l'on croit que le bonheur des peuples passe par telle ou telle mesure, on n'hésite pas à imposer ; quand on a une philosophie libérale, on est convaincu, au contraire, qu'il est nécessaire de faire en sorte que le droit et les mœurs puissent coïncider. Nous savons bien que sans cette condition ou bien c'est le pouvoir autoritaire qui s'exercera, et le peuple n'y trouve pas la moindre expression de son bonheur, ou bien la loi en question ne sera pas appliquée, cela s'est déjà produit. Dans les deux cas, c'est mauvais.

D'ores et déjà, l'évolution des mœurs va vers un non-cumul des mandats. Cette évolution est souhaitable, souhaitée, et heureuse. Il fallait l'accompagner. Votre loi n'était donc pas de trop, à ceci près qu'elle va, là encore, imposer. Comme on impose les 35 heures obligatoires, on impose un certain cumul, mais pas tous les cumulés. Faire le bonheur du peuple contre lui...

Mme Frédérique Bredin. Qu'en savez-vous ?

M. Pascal Clément. ... voilà la vision socialiste des choses contre laquelle je m'inscris en faux.

Nous considérons donc que l'affaire est d'importance et dépasse le cadre de nos problèmes. S'il s'agissait simplement d'un plaidoyer *pro domo* de ma part ou de celle de mes collègues, cela n'aurait aucun intérêt. Quoique je note que le rapporteur – n'y voyez pas malice, monsieur Roman, mais je vous avais promis de parler de vous – a une expérience parlementaire bien courte : même pas un an ! Mais on lui a expliqué qu'il fallait scier la branche sur laquelle il espérait s'asseoir. D'autant qu'on me dit que le beffroi lui aurait laissé quelque nostalgie...

M. Bernard Roman, rapporteur. Ce n'est pas acceptable !

M. Patrick Ollier. C'est la vérité !

M. André Angot. Toute la presse en parle !

M. Pascal Clément. J'eusse préféré que le rapporteur fût un homme d'expérience, comme vous, monsieur le ministre, ou comme M. Mermaz, député, lui, depuis 1973, qui fut, en outre, président de notre Assemblée et qui a été membre du gouvernement à plusieurs reprises. Si un homme comme lui, tout en s'efforçant de faire coïncider la nécessaire évolution des mœurs avec la réalité humaine, nous avait demandé de faire un effort supplémentaire, bien des hésitants auraient pu être convaincus.

Voilà pour les remarques liminaires. J'en viens maintenant à ma première question. Ce texte pose-t-il un problème de constitutionnalité ? La réponse est oui selon moi et je vais m'en expliquer.

Il faut que les Français puissent compter sur un élu disponible, qui soit en mesure d'exercer à plein temps l'importante mission de parlementaire, nous expliquent-on. C'est l'un des nombreux arguments, souvent fondés d'ailleurs, qui sont avancés. Mais on oublie complètement de préciser que, sauf cas très particulier, les députés sont là de façon non pas viagère mais momentanée. C'est la grandeur de notre mandat. Beaucoup parmi nous seront réélus. Pas mal ne le seront pas.

Etre élu n'est pas une profession. Et les Français trouvent normal d'élire quelqu'un qui a une profession. Mais ils ne veulent pas savoir ce qui se passe pour celui qui n'est pas réélu.

M. André Angot. Surtout s'il n'est pas fonctionnaire !

M. Pascal Clément. Pourtant, j'ai le souvenir de certains que j'ai connus en 1981, puis que je n'ai pas revus après dans l'hémicycle et que j'ai croisés dans les couloirs alors qu'ils étaient confrontés à de grandes difficultés de réinsertion professionnelle.

M. André Angot. Parce qu'ils n'étaient pas fonctionnaires !

M. Pascal Clément. J'ai des amis dans vos rangs, mesdames, messieurs les socialistes, qui ont connu cette situation.

Donc, première remarque de bon sens : il est important d'avoir une profession pour être élu. Jusque-là, tout le monde est d'accord.

M. André Angot. Evidemment, tous les députés socialistes sont fonctionnaires !

M. Pascal Clément. Ainsi, chaque député peut préparer son échec électoral. Pour ce faire, il continue à exercer sa profession, sauf s'il a la chance d'être fonctionnaire ! (« *Eh oui !* » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Avant d'aller plus loin, arrêtons-nous un instant sur ce fameux cumul que l'on veut interdire sous prétexte de disponibilité. Il ne s'agit jamais que de défendre l'intérêt général de sa collectivité locale et celui du pays, en sachant qu'on ne juxtapose pas des intérêts singuliers pour arriver à l'intérêt général – mais j'y viendrai.

Reprenons le cas de ces hommes et de ces femmes qui avaient un métier avant d'être élus et qui ont légitimement peur d'être remerciés par les électeurs. S'ils sont fonctionnaires, tout va bien. Cela concerne en moyenne 40 % d'entre nous. Mais, ce pourcentage atteint plus de 50 %, et peut-être même 60 %, dans le groupe socialiste. Ainsi, et c'est la base de mon raisonnement juridique, il y a rupture d'égalité entre ceux qui auront la chance de retrouver une profession, du fait des statuts de la fonction publique, et les autres qui se retrouveront sans parachute.

M. André Angot et M. Pierre Albertini. Eh oui !

M. Pascal Clément. En effet, jusqu'à présent, les députés-maires, s'ils étaient battus aux législatives, restaient maires.

Mme Frédérique Bredin. Une mairie, ce n'est pas l'ANPE !

M. Pascal Clément. Madame Bredin, vous, en tout cas, ne pouvez connaître cette chère agence puisque vous avez la chance et le talent d'appartenir à la plus haute administration française !

Dès lors, ces hommes et ces femmes qui se retrouveront sans le parachute d'un deuxième mandat seront tentés de ne pas cesser d'exercer leur profession en prévision d'une non-réélection, inévitable dans une démocratie. A moins que vous nous expliquiez que, dorénavant, nous serons élus pour trente ans – ce que personne ne saurait avoir à l'esprit –, il y a donc bien rupture d'égalité.

Dans ces conditions, faut-il aller jusqu'au bout et élaborer un statut de l'élu afin que celui qui ne vient pas de la fonction publique ait de quoi vivre jusqu'à la fin de ses jours ? Qui peut défendre cette thèse ? Moi, je ne le ferai jamais. Au sein de la commission Vedel, certains avaient eu cette idée ahurissante qui consistait à prévoir que les battus seraient membres de droit du Conseil économique et social. La chambre des battus ! Je reconnais que la proposition n'a pas été retenue. Il n'aurait plus manqué que cela !

Les électeurs ne veulent donc pas prendre en compte le problème du parlementaire battu et ils ont raison. Mais la rupture d'égalité est bien réelle. Récemment encore, au cours de la séance des questions d'actualité, on a évoqué le cas de ce haut fonctionnaire qui, après avoir siégé vingt ans parmi nous, a pu percevoir son traitement sans occuper de poste et en faisant tout autre chose... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Ce type de situation se retrouve aussi bien à droite qu'à gauche, et il en est ainsi depuis le début de la République. N'y voyez pas un cas personnel.

En tout cas, il y a véritablement deux poids, deux mesures. Or, l'un des principes fondamentaux du droit en matière constitutionnelle, c'est l'égalité des citoyens devant la loi. J'invite donc tant l'opposition que la majorité à amender le texte afin de prévoir qu'un fonctionnaire ne sera plus protégé par son statut. Ainsi, il n'y aura pas rupture d'égalité. (« *Très bien !* » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Voilà un débat de fond ! Vous qui êtes des passionnés de l'égalité, voire de l'égalitarisme, comment pouvez-vous ne pas être gênés de bénéficier des privilèges que vous donnent les statuts de la fonction publique ? On comprend pourquoi vous défendez les fonctionnaires. Il y a là un vrai problème. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme Frédérique Bredin. C'est minable !

M. Jacques Floch. Que les fonctionnaires de droite se lèvent !

M. Pascal Clément. Il y en a aussi effectivement. Cela vaut pour tout le monde. Je constate simplement, monsieur Floch, qu'il y a plus de fonctionnaires sur les bancs socialistes.

Je vais même vous donner un petit détail sur ces privilèges que ceux qui n'ont pas eu la joie d'être la fois ministre et fonctionnaire ne peuvent pas connaître – qu'on me pardonne cette parenthèse. Quand je suis entré au Gouvernement, j'ai eu la surprise de constater que le traitement des ministres fonctionnaires à l'origine était supérieur à celui des autres. N'est-ce pas aberrant, madame Bredin ?

M. Eric Doligé. C'est inadmissible !

Mme Frédérique Bredin. Faites pleurer sur les avocats !

M. Bernard Roman, rapporteur. Mme Bredin a démissionné de son mandat de maire !

M. Pascal Clément. Peut-être l'ignoriez-vous, monsieur le ministre, vous qui êtes fonctionnaire. On veut empêcher les cumuls pour nous placer tous au même niveau mais en France les fonctionnaires bénéficient d'avantages extraordinaires. Puisqu'il y a rupture d'égalité, eh bien oui, mettons tous les parlementaires au même niveau ! Chiche ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Paul Bacquet. Et empêchons les avocats d'exercer ! (*Sourires.*)

M. Pascal Clément. Arrêtons-nous maintenant un instant sur les députés qui travaillent.

M. André Angot. C'est notre cas à nous qui ne sommes pas fonctionnaires !

M. Pascal Clément. Je vais parler d'une profession que je connais, même si je l'exerce très peu. Je suis avocat.

Mme Frédérique Bredin. Ah voilà, des précisions !

M. Pascal Clément. Eh bien, mes chers collègues, si je ne peux plus être président de conseil général, pardonnez-moi de parler de moi,...

M. Bernard Roman, rapporteur. Vous ne faites que parler de cas particuliers !

M. Pascal Clément. ... je ne suis pas sûr de ne pas être tenté de reprendre ma robe. Dès lors, je ne suis pas sûr de ne pas me retrouver, un de ces quatre matins, devant un conflit d'intérêts.

Mme Frédérique Bredin. Vous l'avez déjà ! Vous reconnaissez qu'il peut exister, par déduction !

M. Pascal Clément. Pensez-vous que les choses iront mieux ainsi ? Ne vaudrait-il pas mieux interdire carrément l'exercice professionnel ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Qui serait prêt à voter une telle disposition ? Moi, je le suis, allant ainsi jusqu'au bout de mon raisonnement. Et ce ne sont pas de simples propos de tribune ! Votre projet, monsieur le ministre, est boiteux.

M. Maurice Leroy. Eh oui !

M. Pascal Clément. Et il ne traite pas le fond du débat. Il flatte les apparences et s'en tient à l'aspect purement médiatique.

Encore un détail sur la rupture d'égalité, que je dénonce. Savez-vous quels spécialistes la commission des lois a auditionnés ? Les seuls fonctionnaires qui peuvent précisément cumuler leur emploi et leur traitement avec un mandat de député : les professeurs d'université. N'est-ce pas merveilleux ? (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Et ce sont ces gens-là qui nous ont donné des leçons !

M. Olivier de Chazeaux. Eh oui !

M. Pascal Clément. C'est extraordinaire ! Les professeurs d'université et les membres du clergé du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de Moselle – mais, pour eux, cela fait bien longtemps que le cas ne s'est pas produit puisque le chanoine Kir n'en faisait pas partie – sont, en effet, les seuls à pouvoir cumuler leur emploi et leur traitement en étant député, mais cela ne les a pas empêchés de venir expliquer devant la commission des lois qu'il fallait supprimer le cumul des mandats électifs pour les parlementaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Michel Crépeau. Très bien !

M. Pascal Clément. Pourquoi ne dirait-on pas toute la vérité ? Il y a, sur les bancs socialistes, un professeur d'université – je lui ai rappelé tout à l'heure qu'il m'avait fait passer l'oral du DES de droit public (*Sourires*) – qui a reconnu que ses collègues universitaires n'y connaissent rien. Je ne le dénoncerai pas. Mais que ne vient-il le dire de cette tribune ? Le professeur Albertini s'exprimera tout à l'heure, et lui qui a pratiqué dans les deux catégories nous expliquera ce qu'il en pense.

M. Pierre Albertini. En effet !

M. Pascal Clément. Mes chers collègues, de grâce, assez d'effets de mode ! Essayons de réfléchir à la deuxième question qu'il convenait de poser : que veulent les Français ?

M. Gaëtan Gorce. Vous êtes mal placés pour en parler !

M. Pascal Clément. Les Français, et il suffit d'être député depuis quelques années pour le savoir, veulent deux choses un peu contradictoires. Tout d'abord, avoir un député à leur disposition personnelle...

M. Yves Fromion et M. Jacques Peyrat. Très juste !

M. Pascal Clément. ... à sa permanence, pour les mariages, les enterrements, etc. Chaque fois, d'ailleurs, l'émotion des parents prouve que cela valait la peine d'y aller. Cela fait vraiment plaisir. Et puis, il y a les fêtes, les cérémonies, toutes les manifestations du week-end. Je n'exagère pas, mes chers collègues, vous le savez, puisque comme moi vous êtes députés depuis un certain temps, voire un temps certain pour ce qui me concerne ; je n'ose même plus dire depuis quand ! En tout cas, depuis plus de vingt ans.

Les Français veulent donc un député qui soit « à la botte » de l'électeur, et il est vrai que nous sommes à leur service. Mais ils veulent aussi le contraire, c'est-à-dire que nous soyons jour et nuit présents à l'Assemblée.

Mme Brigitte Douay. C'est pour ça qu'il ne faut pas faire les deux !

M. Pascal Clément. Et ils seront ravis si nous siégeons aussi le samedi et le dimanche : cela prouve que nous travaillons. Les mêmes, toutefois, nous reprocheront de ne pas avoir assisté, le week-end en question, à telle cérémonie ou à telle réunion d'association de philatélie. C'est ça aussi les Français !

Il faut donc essayer de prendre en considération ce paradoxe. Mais il y a manifestement un problème puisque même lorsqu'il est question de nous-mêmes, comme cet après-midi, l'hémicycle n'est pas très garni. Et toutes les séances ne sont pas aussi passionnantes que celles-ci. A ce propos, j'ai noté et je n'ai pas été le seul à le dire, que les députés qui travaillent le plus sont généralement ceux qui cumulent deux mandats – députés-maires ou députés-présidents de département ou de région.

M. Maurice Leroy. Exact !

M. Pascal Clément. Ce sont des gens qui ont quelque chose à dire...

M. René Couanau. Comme le ministre !

M. Pascal Clément. ... parce qu'ils travaillent dans le concret. Et ils ont envie de faire la loi.

M. Maurice Leroy. Comme le ministre !

M. Pascal Clément. Le ministre lui-même, en effet, est l'illustration de ce que j'avance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Nous sommes heureux de savoir qu'il était maire de Belfort. Lorsqu'il présentera bientôt une loi sur les collectivités locales, l'intercommunalité, il parlera au moins de ce qu'il connaît.

M. le ministre de l'intérieur. Il y a un temps pour tout, monsieur Clément !

M. Pascal Clément. Je suppose que vous voulez dire par là que votre carrière de maire est terminée. C'est ce que vous appelez « tourner la page. » C'est très respectable ; d'autres d'ailleurs ont fait de même à droite. Mais contentez-vous de le faire pour vous, monsieur le ministre. Inutile d'essayer de rendre exemplaire une attitude personnelle.

Mme Bredin, que j'admire beaucoup, et pour laquelle j'ai beaucoup de sympathie...

Mme Nicole Bricq. Quelle condescendance !

M. Pascal Clément. ... a souhaité, pour des raisons qui ne me regardent pas – sans doute sont-elles d'ordre familial et c'est encore plus respectable – ne plus être maire de Fécamp. Mais la voilà maintenant zélatrice du non-cumul ! Qu'elle ne veuille plus être maire de Fécamp est tout à fait compréhensible, voire admirable, mais qu'elle ne nous oblige pas à faire de même, nous qui trouvons le moyen d'être au service de nos électeurs et, à mes yeux, plus concrets sur le plan législatif et donc plus utiles pour la France. Qu'elle ne prétende pas faire d'une règle personnelle une maxime universelle ; vous aurez reconnu Emmanuel Kant.

M. André Angot. En tout cas, elle n'a pas quitté la fonction publique !

M. Pascal Clément. En évoquant un autre élément de ce que veulent les Français, je vais traiter de l'un des aspects les plus franco-français de ce problème. Je demande d'ailleurs à ceux qui pourraient être concernés de boucher leurs oreilles : les Français veulent en effet que les députés luttent contre la technocratie. Cela se traduit de plus en plus dans un clivage, une séparation, pour ne pas dire un divorce entre Paris et la province.

Qui n'a entendu cette phrase : « C'est Paris qui a dit ça ! » Mais qui est « Paris » ? Ce n'est jamais nous ! D'ailleurs, les Français savent très bien que nous ne comptons pas beaucoup. En fait Paris, ce sont les hauts fonctionnaires. Quand on est de mauvaise humeur, quand on est agressif, on parle des « technocrates ». Ainsi les Français disent souvent à leurs députés : « Vous leur direz à Paris ! » ou « Vous empêcherez ça à Paris ! ».

L'expression « à Paris », mes chers collègues, ne vise pas l'Assemblée, mais la haute fonction publique qui, de tous temps, a été maîtresse de l'ensemble de la législation ; j'y reviendrai. Les Français demandent donc au député d'être un praticien de la vie quotidienne pour tenter de convaincre les hauts fonctionnaires de ne pas faire tout et n'importe quoi.

L'expérience de notre mandat de député nous permet de savoir ce qui attire l'attention des médias. S'agit-il de la proposition de loi qui sera miraculeusement traitée et inscrite à l'ordre du jour ? Sûrement pas ! En revanche, le projet local piloté par un maire, un président de conseil général, ou un président de conseil régional intéresse les Français, la presse locale et tous les médias. Je pense en particulier à FR 3 qui ne s'intéresse quasiment jamais au travail parlementaire des députés.

M. Maurice Leroy. C'est très vrai !

M. Pascal Clément. S'il en va différemment avec votre presse locale, donnez-m'en l'adresse. Je serais heureux de la citer en exemple à la mienne.

Au début de ma vie politique, je n'étais, comme beaucoup d'entre vous, que député et maire de mon petit village. J'avais alors un mal de chien à exister. Ce n'est que lorsque j'ai eu la chance de pouvoir diriger un exécutif départemental que j'ai pu intéresser les médias.

Enfin, comment les Français nous jugent-ils ? Nous jugent-ils sur notre présence à Paris ? Nous jugent-ils sur le nombre de propositions de loi que nous déposons alors que, vous le savez bien, elles sont vouées à l'échec ?

M. René Mangin. Sur le patrimoine électif !

M. Pascal Clément. Nous jugent-ils sur notre présence dans l'hémicycle ?

M. Gaëtan Gorce. Expliquez-nous donc ce que vous attendez du Parlement.

M. Pascal Clément. J'y viendrai dans la troisième partie de mon intervention. D'ailleurs, constatant qu'elle est un peu longue pour vous, je vais faire court pour mieux retenir votre attention.

En réalité, les Français apprécient un député en fonction de ses réalisations locales, de ce qu'il fait et propose localement.

M. René Mangin. Nous ne sommes pas élus pour cela !

M. Pascal Clément. Si vous attendez des Français qu'ils vous jugent sur votre travail à Paris, mes chers collègues, j'ai une bonne nouvelle pour vous : vous aurez tout le temps d'être élu local après, car vous ne siégerez plus ici la prochaine fois.

Mme Frédérique Bredin. Vous prenez les Français pour des imbéciles !

M. Pascal Clément. Tel était le premier aspect du problème que je voulais traiter rapidement, cursivement : que veulent les Français de leur député ?

Mme Frédérique Bredin. Quel mépris pour les Français !

M. René André. Non, il parle d'expérience !

M. Pascal Clément. Il faut ensuite savoir ce qui est bon pour la France, l'élément certainement le plus important.

Puisque nous sommes des législateurs, mes chers collègues, il semble évidemment que notre rôle est d'élaborer de bonnes lois. Or qui prépare les lois ?

M. Bernard Accoyer. Eh oui !

M. Pascal Clément. Est-ce les députés ? Est-ce les administrateurs de l'Assemblée, guidés par les députés ? Oui, sans doute, s'agissant des propositions de loi. Mais la réalité est tout autre.

Lorsque vous entrez au Gouvernement avec la responsabilité d'un ministère technique, dès votre arrivée dans votre bureau, vous constatez que les directeurs des services ont déjà tout préparé. Ils vous présentent notamment les projets de loi qu'ils n'ont pas réussi à faire accepter à vos prédécesseurs, car ils comptent bien sur vous pour les retenir.

M. Michel Crépeau. Exact !

M. Pascal Clément. Ensuite les ministres font le siège de celui qui est chargé des relations avec le Parlement, chacun lui demandant de lui faire le plaisir d'inscrire sa loi à l'ordre du jour. « Sa » loi, laissez-moi rire : c'est la loi de l'administration, souvent, d'ailleurs la même, d'un ministre à l'autre. Je vais vous en donner quelques exemples.

Lorsque j'ai appartenu au Gouvernement, M. Bosson m'a présenté un projet de loi émanant de la direction des routes sur un délit pour excès de grande vitesse. J'ai mis vraiment toute mon énergie pour faire capoter le machin.

M. René André. Très bien !

M. Pascal Clément. J'y suis arrivé.

Alors que le Gouvernement suivant, celui de M. Juppé, n'est pas tombé dans le panneau, M. Gayssot, oui. Le projet traînait à la direction des routes depuis une dizaine d'années. A chaque nouveau ministre des transports, on le ressortait.

Le deuxième exemple concerne un projet qui a failli aboutir sous le gouvernement Juppé, ce qui démontre bien qu'il faut relativiser.

Il s'agit de la fiscalisation des allocations familiales, contre laquelle l'opposition hurle en vous reprochant de porter atteinte aux familles. Or nous avons failli le faire avant vous !

En effet, les responsables du budget souhaitent verrouiller au maximum tous les ministères, cherchent les meilleurs moyens de gagner de l'argent. Ils parlent toujours en milliards. Le milliard est l'unité de compte. M. Alain Juppé, je m'en souviens, était venu demander au groupe UDF ce que nous en pensions. J'avais alors employé cette formule, que je vous prie de bien vouloir m'excuser de citer, mais son caractère prophétique a un côté amusant : « Mais si on le fait, que restera-t-il à la gauche ? » Cela n'avait pas plu au Premier ministre de l'époque.

Vous êtes tombés dans le panneau. Je vous en remercie. Nous n'avons donc pas à assumer la paternité de cette mesure !

Par ailleurs, vous connaissez l'influence que les membres de la commission des finances ont sur le budget de l'Etat : elle est égale à l'épaisseur du trait, tout le monde le sait.

M. Maurice Leroy. Un enjoliveur par rapport à une voiture !

M. Pascal Clément. Même si, un jour, un spécialiste m'a dit que, avec d'excellents commissaires, cela pouvait aller jusqu'à 5 % du budget, je n'en suis pas du tout convaincu.

Mme Frédérique Bredin. Et vous n'y croyez pas !

M. Pascal Clément. C'est aussi cela le Parlement français et c'est ça la haute fonction publique. Elle est remarquable et l'on s'en vante. Elle serait la meilleure administration du monde, ce qui est sans doute vrai. J'en suis toujours convaincu. D'ailleurs, quand je vois les brillants sujets qui la composent, cela me convainc encore un peu plus.

Mais que se passe-t-il ? Ce n'est pas le Parlement qui parle ; ce n'est même pas le Gouvernement qui gouverne, mais l'administration. Gouvernement après gouvernement, elle fait passer ses projets qui sont déjà tout préparés.

Mme Frédérique Bredin. Pourquoi êtes-vous député alors ?

M. Pascal Clément. Devant l'Assemblée, on entend les ministres déclarer : « Mon projet est... mon Gouvernement a dit que... » Mais cela n'est même pas vrai, mes chers collègues. Il faut bien de temps en temps exprimer cette vérité. C'est d'ailleurs le seul intérêt de l'expérience.

Actuellement, en France, la question est de savoir qui fait réellement la loi. Or il me paraît évident qu'elle n'est malheureusement pas faite par le Parlement.

Puisque certains ont voulu établir des comparaisons avec d'autres pays en matière de cumul des mandats, je pense que l'on pourrait aussi comparer les constitutions.

Pouvez-vous, par exemple, citer un pays où l'équivalent de notre article 16 permet de mettre le Parlement complètement en vacances ? Cela n'étant pas arrivé depuis 1962, n'en parlons pas.

Connaissez-vous un pays où une disposition semblable à notre article 38 autorise le Gouvernement à prendre par ordonnances des dispositions d'ordre législatif ?

Et nous avons également le 49-3. Elaboré à l'origine pour éviter toute fronde de la majorité, il s'est ensuite retourné contre tous les parlementaires.

Il y a aussi le vote bloqué, outil merveilleux au service de tout ministre en difficulté. Il suffit, en effet, à un ministre de lever la main pour demander la réserve des votes au président de séance – je connais bien le procédé puisque j'ai occupé les deux fonctions – pour être tranquille jusqu'à la fin du débat. Il indique alors ce qu'il accepte et demande un seul vote sur l'ensemble pour faire passer le texte.

M. Jacques Fleury. Vive la Cinquième !

M. Pascal Clément. Je peux vous en raconter d'autres !

Lorsqu'un amendement de l'opposition a été adopté parce que trois députés de la majorité étaient à la buvette, en fin de débat le ministre demande une seconde délibération. Vous n'avez donc même pas la chance de pouvoir faire passer un amendement parce qu'il n'y aurait pas assez de députés obéissants.

M. Patrick Ollier. C'est le règlement !

M. René Mangin. Il faut démissionner !

M. Pascal Clément. Si, en deuxième lecture, c'est-à-dire après l'examen par le Sénat, vous avez une idée, elle ne sera acceptée, même si vous appartenez au groupe majoritaire, que si le Gouvernement est d'accord car seul il peut accepter un amendement au texte. Bref, vous n'avez pas, dans un autre pays, une constitution qui verrouille autant l'action du Parlement.

M. Jacques Floch. Il faut la changer !

M. Pascal Clément. Et vous voudriez que l'on fasse en sorte que les parlementaires aient de moins en moins d'influence ! Dans ces conditions – ce sera le dernier aspect de la question que j'aborderai, mes chers collègues – quelle sera notre force face à une haute administration de grande qualité mais très puissante, puisque la Constitution verrouille complètement l'action du Parlement ? Vous êtes-vous posé la question ? L'ayant fait, je n'ai trouvé qu'un seul point fort.

Que l'on soit membre du Gouvernement ou député, il réside dans la possibilité de faire appel à son expérience de terrain pour dire au haut fonctionnaire concerné : « Dans ma circonscription, dans mon département, dans ma commune, cela ne se passe pas ainsi que vous le dites, mais comme ça. » C'est le seul argument qui peut vous permettre de le faire fléchir. En effet, vous l'intriguez. Peut-être n'avez-vous pas la compétence, mais vous avez l'expérience.

Et l'on voudrait nous couper de l'expérience qui est le seul argument pouvant faire céder ceux qui croient tout savoir, c'est-à-dire les hauts fonctionnaires lesquels – grâce au ciel ! – sont d'excellente qualité, dans ce pays qu'ils gouvernent en fait depuis de nombreuses années déjà. (*Applaudissements sur le banc du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Telle est la raison fondamentale pour laquelle se couper de l'expérience reviendrait à perdre toute autorité face à la haute administration même si nous nous félicitons, à juste titre, de sa qualité.

Toujours dans le cadre de ce qui est bon pour la France, ce projet serait un pas en avant. Cet aspect de la question devant être abordé par d'autres, cela me permettra d'être elliptique.

Vous avez parlé, monsieur le rapporteur, de « fil d'or ». Avec les socialistes, pourtant, il s'agissait plutôt, avant, de « fil rouge ». Remarquez comme tout change !

M. René Couanau. C'est cousu de fil blanc.

M. Pascal Clément. Selon vous le fil d'or – vous citez le Premier ministre – serait celui qui permettrait d'aller de la pelote de laine jusqu'à la décentralisation dont vous reconnaissez ainsi implicitement qu'elle n'avance pas d'un pouce.

Monsieur le ministre de l'intérieur, vous voudriez dire aux Français que l'on ira nettement plus loin : jusqu'à un homme un mandat. Encore faudrait-il faire en sorte que le président de conseil général n'ait pas un préfet à quelques mètres de lui, comme moi ; qu'un maire soit plus libre car si la décentralisation lui a donné davantage de pouvoirs, il a, surtout, beaucoup plus d'embêtements. En effet, depuis que le contrôle *a posteriori* a remplacé le contrôle *a priori*, non seulement un maire peut voir ses actes « retoqués » par le sous-préfet ou le préfet mais, en plus, il a affaire à la chambre régionale des comptes.

M. Bernard Roman, rapporteur. Avant, cela n'existait pas !

M. Pascal Clément. Bien sûr, monsieur Roman, puisqu'il existait un contrôle *a priori* ! Les chambres régionales des comptes ont été instaurées pour assurer le contrôle *a posteriori*.

Il paraît que les maires disposent de pouvoirs considérables, mais lesquels ? Maire d'un petit village, il est vrai, je préférerais le système antérieur.

Si la décentralisation a donné des pouvoirs aux présidents des conseils généraux qui exécutent les budgets, au lieu et place des préfets, et à ceux des régions qui sont de création récente, que se passe-t-il en réalité ? Dès que le sujet est important – le RMI par exemple – une loi vous est imposée par l'Etat.

Nous ne sommes même pas capables, monsieur le ministre, de clarifier les compétences croisées. Ainsi, qu'il s'agisse du secteur social ou des routes, les compétences croisées sont la règle et l'on est en permanence chez le préfet. Or, lorsque vous êtes président de conseil général sans être parlementaire – peut-être ne le savez-vous pas, monsieur Chevènement, parce que vous avez été ministre très jeune – vous avez beaucoup de mal à vous faire entendre par le préfet. Vous ne lui faites pas peur ; vous ne comptez pas politiquement !

M. Michel Crépeau. Exact.

M. René André. C'est la vérité !

M. Pascal Clément. Si vous avez effectivement un poids politique, si, qui plus est, vous avez la chance d'être ministre de l'intérieur – c'est pour cela que M. Chevènement est le plus mal placé pour comprendre ce que je veux dire – vous arrangez beaucoup plus facilement vos affaires avec le responsable de l'Etat.

Monsieur le ministre, si vous nous aviez proposé un homme, un mandat, c'est-à-dire un projet allant jusqu'au bout de la décentralisation et considérant qu'avec elle il n'est pas utile de doubler totalement les administrations, de doubler l'exécutif déconcentré avec l'exécutif décentralisé, vous auriez notre voix, en tout cas la mienne.

Malheureusement tel n'est pas le cas. Vous voulez plaire, pour quelques heures, à l'opinion publique. Or celle-ci en veut toujours plus. C'est comme dans l'arène : après le premier chrétien, on en demande un deuxième. Alors que donnerez-vous la prochaine fois ? Je considère qu'une telle manière d'agir n'est pas conforme à l'intérêt national.

En réalité, monsieur le ministre, vous avez montré le bout du nez – permettez-moi cette expression amicale, que j'emploie avec respect – lorsque vous avez expliqué, mais sans y parvenir parce qu'il y a une vraie incohérence, que l'on ne pouvait pas être député-maire.

Ainsi, votre projet interdirait à mon ami Maurice Leroy, ici présent, de continuer à être maire d'une commune de 183 habitants, mais il lui permettrait d'être président d'une communauté de communes ou d'un district de 2, 3 ou 4 millions d'habitants. Cette possibilité met à bas le raisonnement qui devrait soutenir votre projet, car elle démontre qu'il n'est même pas cohérent.

M. René Couanau. Tout à fait !

M. Pascal Clément. Ainsi que je l'ai indiqué au début de mon propos, monsieur le rapporteur, il est nécessaire d'accompagner les mœurs en allant plus loin. A cet égard, l'opposition est parvenue à un accord complet ici et là, là représentant le Sénat, madame Bredin. Cela est, en effet, indispensable car une loi organique concernant cet organe qu'est le Sénat exige un vote conforme des deux assemblées. Je sais que vous arguez d'une petite subtilité juridique pour affirmer que l'on pourrait se passer du vote conforme des sénateurs. Cela démontre, en tout cas, que l'on s'est précipité, et mon collègue Pierre Albertini qui est incollable sur ce sujet en parlera.

L'opposition est donc d'accord pour aller plus loin et pour limiter le cumul à deux mandats : un exécutif et un législatif.

M. Michel Crépeau. Bien sûr !

M. Pascal Clément. Cela imposera évidemment à certains d'entre nous, dont je fais partie, de sacrifier le lien affectif qui les lie à leur commune rurale. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. René Mangin. Il me fend le cœur !

M. Pascal Clément. Pourquoi riez-vous ? C'est totalement vrai !

M. Maurice Leroy. Ils n'aiment pas la ruralité !

M. Pascal Clément. S'il le faut, nous accepterons cela, mais vous devriez comprendre qu'en prévoyant une exception au principe posé pour favoriser l'intercommunalité, vous mettez à bas l'édifice intellectuel, si je peux dire, de votre projet.

Mes chers collègues, le législateur doit revenir à sa mission essentielle, celle de faire des lois pour les Français, des lois applicables par les Français, des lois qui précèdent, parfois, même de peu, les mœurs. Tel doit bien être l'objet d'une loi sur ce sujet. Encore faudrait-il qu'il ne s'agisse pas, une fois de plus, d'une fausse apparence de démocratisation qui aboutirait à accroître encore le pouvoir de ce qui est à la fois notre défaut et notre qualité dans ce pays, c'est-à-dire une technocratie extrêmement puissante.

Cette loi va se retourner contre les Français. Alors qu'ils la croient bonne pour eux, elle se révélera malheureusement mauvaise. En effet, ils n'auront plus que des élus abstraits, avant que, très vite – écoutez bien cette prophétie, mes chers collègues – ils ne soient élus à la proportionnelle car il ne sera plus possible de faire autrement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Crépeau. C'est vrai !

M. Bernard Accoyer. C'est ce qu'ils veulent !

M. Pascal Clément. Ainsi, les partis politiques désignent intégralement les candidats et les futurs élus. Vous adorez cela, d'ailleurs. Vous aurez donc tous les jeunes et toutes les femmes que vous voudrez, mais où est l'intérêt de la France ? Nous ne le trouverons pas au bout de ce chemin-là. C'est bien ce que je déplore. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Dans les explications de vote sur l'exception d'irrecevabilité, la parole est à M. Michel Crépeau.

M. Michel Crépeau. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je m'exprimerai au nom des radicaux de gauche, qui sont dans la gauche, qui soutiennent le Gouvernement... chaque fois qu'il a raison (*Sourires*) mais qui ont aussi leur liberté de conscience.

Ce qui, peut-être, nous distingue des autres est cette volonté, cette vocation que nous avons de défendre l'esprit républicain et de chercher à développer les espaces de liberté face à ceux qui veulent tout régler. Si nos électeurs veulent voter pour des femmes, qu'ils votent pour des femmes ! S'ils veulent envoyer des maires au Parlement, qu'ils votent pour des maires ! Développons les espaces de liberté !

Il est donc indéniable que ces projets de loi nous posent un cas de conscience parce qu'ils nous paraissent contraires à une tradition républicaine. Je crois d'ailleurs qu'on légifère mal quand on le fait au gré des fluctuations de la presse, des sondages ou même de l'opinion. En l'occurrence, nous sommes au cœur même des problèmes de la démocratie.

Ici ou là, les cumulards sont dénoncés comme des féodaux. Pourtant, je ne crois pas que ni Gaston Defferre, député-maire de Marseille, ni Jacques Chaban-Delmas, maire de Bordeaux, ni Pierre Mendès-France, maire de Louviers, aient déshonoré le Parlement, bien au contraire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Nous devons avoir cela en mémoire.

Je m'exprime en toute indépendance d'esprit et en toute conscience. Je suis, depuis presque une génération, maire de La Rochelle et député dans cette maison. J'ai appris beaucoup en tant que maire et beaucoup en tant que député. J'ai essayé de faire profiter de cette expérience acquise, dans cette double qualité, les gens que j'ai cherché à servir.

En fait se pose un problème de pouvoir et il n'est pas de pouvoir sans légitimité. Or l'exception française, dont nous devons être fiers, réside dans le fait qu'il existe une double légitimité dans ce pays depuis le fond des âges, depuis la nuit des temps, car cela tient à notre histoire : une légitimité qui vient du savoir, des grandes écoles, c'est-à-dire une légitimité qui vient du haut ; une légitimité qui vient du bas, de l'élection, des pouvoirs locaux. Je crois qu'il est indispensable que ces deux légitimités se rencontrent au niveau du Parlement.

M. Maurice Leroy. Très bien !

M. Michel Crépeau. Il est évidemment indispensable de moderniser, mais je dis à mes amis socialistes que l'on ne modernise pas bien si on coupe un peuple de ses racines et si on oublie que tout progrès n'est qu'une tradition qui se prolonge. On ne modernise pas bien si on remplace le marbre du Parthénon par le béton des HLM.

Vouloir moderniser à tout prix, n'importe comment, pour n'importe quoi est une profonde erreur.

Dans le discours de M. Pascal Clément dont je ne partage pas les autres options, il y avait à la fois du talent et des vérités.

C'est pourquoi, en cet instant, mon cas de conscience est cornélien. Je ne veux pas trahir mon camp qui est à gauche, mais je ne veux pas non plus trahir la vérité dans cette affaire qui, malheureusement – c'est un grand malheur –, est sur les autres bancs ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et sur divers bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Albertini, pour le groupe de l'Union pour la démocratie française.

M. Pierre Albertini. Monsieur le président, mesdames, messieurs, après le playdoyer vibrant, chaleureux et appuyé sur l'expérience et sur le sens des réalités, de notre ami Pascal Clément, cette exception d'irrecevabilité nous paraît fondée pour plusieurs raisons.

La première, sur laquelle je ne reviendrai pas, est la rupture d'égalité dans le traitement assuré aux élus et spécialement dans le régime de faveur accordé à ceux d'entre eux qui sont fonctionnaires. Je prendrai l'exemple des quatre professeurs de droit constitutionnel qui étaient mal placés pour donner à la commission des lois une leçon de morale ; permettez-moi de le dire, étant moi-même professeur d'université et donc placé en situation de cumul possible. Nous avons entendu quatre professeurs, qui n'ont jamais été parlementaires, nous expliquer comment fonctionnait une machine qu'ils ne connaissaient pas de l'intérieur, alors qu'aucun n'a eu l'audace de dénoncer le cumul dont ils pouvaient virtuellement profiter. Je trouve que cette attitude assez inconvenante méritait d'être rapelée.

La deuxième raison, évoquée très clairement par M. Roman dans son rapport, est la constitutionnalité de l'article 1^{er} de la loi organique : l'incompatibilité entre le mandat européen et le mandat parlementaire national.

Monsieur Roman, je dois vous rendre cette justice : vous avez posé le problème en termes juridiques tout en considérant *in fine* – propos plus de circonstance que juridiquement fondé – que l'absence de sanction permettrait de passer à travers l'acte de 1976, qui dispose très clairement dans son article 5 que « la qualité de représentant au Parlement européen est compatible avec celle de membre du Parlement d'un Etat membre ».

Il y a là, au-delà de la compétence du Conseil constitutionnel, une question de logique interne : voulons-nous, nous aussi, donner le bon exemple d'une hiérarchie des normes strictes, ou nous affranchissons-nous délibérément d'un principe qui mériterait mieux que le rappel d'une jurisprudence un peu hésitante du Conseil constitutionnel ?

Pour toutes ces raisons, la plus fondamentale étant l'inégalité de traitement, nous soutenons cette exception d'irrecevabilité.

J'ajoute un dernier point pour conclure : nous risquons de nous priver, dans cette enceinte, du témoignage, de l'expérience, du sens des réalités, de parlementaires qui ont construit leur parcours en partant de la base et non pas en partant du sommet.

Faire l'École nationale d'administration, grimper dans la hiérarchie d'un parti politique, en devenir un appareil-chik irremplaçable...

Mme Odette Grzegorzulka. Chez vous !

M. Pierre Albertini. ... entrer dans un cabinet est aujourd'hui, hélas ! le meilleur moyen de gagner plus vite ses galons sur les bancs de notre assemblée.

M. Olivier de Chazeaux. Et ils veulent la proportionnelle !

M. Pierre Albertini. Est-ce ce que les Français souhaitent ? Absolument pas et assurément non, au-delà du caractère un brin démagogique de votre projet de loi.

M. François Brottes. De qui parlez-vous ?

Mme Odette Grzegorzka. De Mazeaud ? Il n'a jamais eu de mandat local ! Du Président Chirac ? Il n'a jamais fait l'ENA !

M. Pierre Albertini. Président pour Président, je vous renvoie à un autre exemple célèbre : de Château-Chinon, à la présidence du conseil général de la Nièvre, jusqu'à la présidence de la République !

Mme Odette Grzegorzka. C'est le passé ! (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement de la République.*)

M. Patrick Ollier. Grottesque !

M. Pierre Albertini. Sans doute était-ce passé ! Je considère personnellement que les témoignages du Président Mitterrand, du temps où il était député, méritaient mieux que cet éloge un peu tardif que vous venez de prononcer !

Mme Yvette Benayoun-Nakache. Les générations évoluent !

M. Pierre Albertini. Les générations évoluent, très certainement !

Monsieur le ministre, si vous étiez cohérent avec vous-même et si votre thèse était fondée, vous iriez jusqu'au bout de votre logique : si le non-cumul est fâcheux pour la République, fâcheux pour les institutions, dévalorisant pour le Parlement, indigne de notre République, appliquons le principe : un homme, un mandat.

En réalité, vous restez au milieu du gué parce que vous sentez confusément que l'expérience charnelle d'hommes de terrain, – on fait de la politique sans doute avec sa tête pour la concevoir, ...

Mme Yvette Benayoun-Nakache. Et avec son cœur !

M. Pierre Albertini. ... mais avec ses tripes pour l'exécuter – est aujourd'hui une source d'enrichissement de notre institution et non pas une source d'appauvrissement.

Pour toutes ces raisons, le groupe de l'UDF soutiendra l'exception d'irrecevabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Floch, pour le groupe socialiste.

M. Jacques Floch. Avec quel talent, M. Clément et M. Albertini ont annoncé que cette assemblée ne bénéficierait plus des expériences acquises sur d'autres bancs !

M. Bernard Accoyer, M. Christian Estrosi et M. Patrick Ollier. M. Crépeau l'a dit aussi !

M. Jacques Floch. En effet, plus aucun maire, plus aucun président de conseil général, plus aucun président de conseil régional ne pourra siéger ici.

Combien d'entre nous, avant d'être députés, ont commencé par être conseillers municipaux, conseillers généraux, conseillers régionaux, adjoints, maires ?

Combien d'entre nous ont, comme le disait Michel Crépeau, sortant des grandes écoles, été désignés par des partis politiques et eu des circonscriptions bénies pour être élus directement ? La plupart d'entre nous ont commencé par des mandats locaux, sur la base desquels ils ont pu devenir parlementaires.

M. Olivier de Chazeaux. Nous aussi !

M. Jacques Floch. Ils ont donc acquis l'expérience.

M. Clément – démagogie de sa part ! – critiquait la Constitution de 1958 (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République*), expliquant que, en fait, ce sont les socialistes qui avaient inventé le non-cumul des mandats.

Je rappelle à M. Clément, qui est un bon constitutionnaliste et qui connaît bien son histoire, que Michel Debré, en 1955, dans un célèbre article sur le cumul des mandats, dénonçait ce mal français.

Mme Odette Grzegorzka. Dans sa famille, on cumulait pas mal !

M. Jacques Floch. Le même Michel Debré, garde des sceaux présentant le projet constitutionnel, avait demandé l'inscription dans la Constitution du non-cumul, et avait été battu par les constituants de l'époque. Il avait seulement obtenu, à l'article 25 de la Constitution, que des lois organiques fixent les conditions de cumul des mandats et la situation faite aux différents élus. C'est donc la loi organique, qui nous est proposée aujourd'hui, qui nous permet d'engager ce débat. Je ne vois donc pas pourquoi – je n'ai d'ailleurs trouvé aucune raison dans le discours de M. Clément – nous accepterions cette exception d'irrecevabilité. Si nous la votions, ce serait la deuxième dans l'histoire de V^e République.

M. Patrick Ollier. Ce serait un vrai changement !

M. Jacques Floch. Je dis cela pour la petite histoire ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

En revanche, j'ai bien retenu les propositions de notre collègue Clément pour modifier la Constitution et redonner certains pouvoirs au Parlement. Voilà ce qu'il regrettait et sur quoi il fallait se battre, plutôt que sur un texte qui, de toute façon, est nécessaire à la vie publique aujourd'hui. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

En effet, le Parlement a une vie atrophiée – notre collègue Clément a cité les articles qui empêchent sa libre expression –...

M. Richard Cazenave. Lesquels ?

M. Jacques Floch. ... mais c'est ce que vous avez voulu, vous, à droite, lorsque, il y a fort longtemps, vous avez accepté la Constitution et toujours refusé de la modifier pour rendre au Parlement les droits auxquels il peut prétendre, ...

M. Richard Cazenave. Lesquels ?

M. Jacques Floch. ... ne serait-ce que le contrôle de l'action du Gouvernement, ...

M. Richard Cazenave. Il existe !

M. Patrick Ollier. Précisez !

M. Jacques Floch. ... les articles qui limitent l'initiative parlementaire, au profit de l'exécutif.

M. René André. Ce n'est pas ce qu'a dit M. Carcassonne !

Mme Michèle Alliot-Marie. Constitutionnaliste éminent !

M. Patrick Ollier. Roi du cumul !

M. Jacques Floch. M. Carcassonne est un des éminents professeurs que vous avez entendus et que vous entendrez à nouveau très certainement.

M. Richard Cazenave. C'est un de vos amis !

M. Jacques Floch. Vous n'avez pas fini de déposer des motions de procédure parce que ce projet de loi fait partie d'un ensemble de textes sur la décentralisation, sur l'intercommunalité, sur le rééquilibrage des institutions, sur la modernisation de notre vie publique, qui a été recommandée par le candidat Chirac en 1995. Vous qui l'avez soutenu, oublieriez-vous ses propositions de campagne électorale ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Olivier de Chazeaux. Ce n'est pas cela la modernisation !

M. Jacques Floch. Nous avons repris certaines de ses propositions et, en 1997, la majorité des Français nous a fait confiance. C'est parce que nous avons proposé, lors de la campagne électorale de 1997, le non-cumul des mandats que nous voterons ce texte de loi. Je demande donc à tous ceux qui veulent le soutenir de rejeter l'exception d'irrecevabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Peyrat, pour le groupe du Rassemblement pour la République.

M. Jacques Peyrat. Le groupe du RPR soutiendra l'exception d'irrecevabilité pour deux raisons essentielles.

Premièrement, en proposant ce projet de loi sur le non-cumul vous touchez au fondement même de la République : la liberté. Vous enlevez aux citoyens la liberté de choisir, comme ils l'entendent, leurs représentants. Je vous le dis le plus simplement du monde : vous n'avez pas le droit de faire cela.

Pourquoi empêcher les électeurs de voir leurs maires siéger au Parlement alors que, pendant la campagne électorale, les arguments développés mettent à nu le candidat ? S'ils votent pour eux, c'est précisément parce qu'ils ont envie qu'ils y aillent.

Mme Nicole Bricq. Vous les prenez pour des imbéciles !

M. Jacques Peyrat. Deuxièmement, elle nous a permis de voir la vérité à travers deux grands discours, l'un de notre collègue Clément et l'autre de notre collègue Crépeau, qui sont pourtant aux antipodes sur le plan politique. Quand on voit des intelligences et des discours d'une telle grandeur se rejoindre, on se dit que la vérité doit être derrière eux ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Brunhes, pour le groupe communiste.

M. Jacques Brunhes. Nous aurons l'occasion d'intervenir sur la question préalable, dans la discussion générale et sur les amendements, mais, d'ores et déjà, je veux dire que le cumul des mandats est un élément constitutif de

notre régime politique depuis des décennies. La ténacité de cette tradition prouve que le système français a, quelque part, fonctionné. C'est la raison pour laquelle je ne voudrais pas que l'on soit réducteur devant les arguments avancés par ceux qui ne sont pas favorables au non-cumul des mandats.

M. Gilbert Meyer. Très bien !

M. Jacques Brunhes. Il faut être attentif à leurs observations, car elles traduisent aussi, me semble-t-il, ce qui se passe dans nos circonscriptions, ce que nous vivons, bref, notre expérience.

M. Gilbert Meyer. Très bien !

M. Jacques Brunhes. Cependant, nous ne voterons pas cette exception d'irrecevabilité, ...

M. Gilbert Meyer. Dommage !

M. Jacques Brunhes. ... pour la bonne et simple raison que nous sommes pour le non-cumul des mandats, mais, comme je l'ai déjà dit en commission des lois à M. le ministre et à M. le rapporteur, nous nous demandons si l'on commence bien par le bon bout. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Vous avez parlé, monsieur le rapporteur, de « première marche ». Il devrait y en avoir une deuxième, puis une troisième, puis une quatrième.

M. Olivier de Chazeaux. Et si on rate la première ?

M. Jacques Brunhes. Nous nous posons la question de savoir si c'est bien par celle-là qu'il fallait commencer.

Je l'ai dit plusieurs fois, notre sentiment est que la faille essentielle, principale, majeure, repérée par la commission Vedel en 1993 et par tous les observateurs politiques, c'est le déséquilibre, dans nos institutions, entre l'exécutif et le législatif, augmenté par une présidentialisation accrue du régime. Vous ne pouvez pas oublier, mes chers collègues de droite, que c'est un Président de la République qui a décidé la reprise des essais nucléaires sans que le Parlement ait été saisi, ni même informé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. Charles Cova. Il a bien fait !

M. Jacques Brunhes. Vous ne pouvez pas oublier, mes chers collègues, que l'engagement de la France en Yougoslavie s'est fait sans que l'Assemblée nationale ait eu à en connaître.

M. Pascal Clément. Et la guerre du Golfe ? C'est pareil !

M. Jacques Brunhes. Vous ne pouvez pas oublier que la réforme du service militaire a été annoncée à la télévision, sans que le Parlement ait eu son mot à dire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Il y a là une présidentialisation du régime qui est dangereuse. Elle est aujourd'hui modifiée par la cohabitation, mais qui, elle, ne modifie pas le déséquilibre entre l'exécutif et le législatif.

J'aurais souhaité que nous abordions principalement le rôle et la place du Parlement dans les institutions sans avoir à modifier, monsieur le ministre de l'intérieur, la Constitution, contrairement à ce que vous disiez en

commission des lois. La commission Vedel a proposé non pas de modifier la Constitution, mais simplement de redonner au Parlement son rôle essentiel : faire la loi et exercer un contrôle de l'exécutif.

Et cela, pour l'instant, nous ne le voyons pas venir !

Il y a donc bien une amorce de solution avec la proposition qui nous est faite, mais nous craignons que ce ne soit qu'une adaptation fonctionnelle qui ne réglera pas les problèmes de fond, en particulier celui de l'absentéisme.

Monsieur le rapporteur, lorsque nous en discutons, j'ai dit que la session unique ne réglerait en rien le problème de l'absentéisme parce qu'il s'agissait seulement d'une adaptation fonctionnelle. Eh bien, je prétends que le non-cumul ne le réglera pas non plus, parce qu'il risque fort de n'être lui aussi qu'une adaptation fonctionnelle, s'il n'est pas suivi immédiatement de réformes institutionnelles de fond qui rendent sa place, toute sa place, au Parlement ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. Gilbert Meyer. Donc, il ne faut pas voter pour ce texte !

M. le président. Mes chers collègues, nous allons passer au vote.

M. Pierre Albertini. Monsieur le président, je demande un scrutin public !

M. le président. Sur l'exception d'irrecevabilité, je suis saisi par le groupe de l'Union pour la démocratie française d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

M. le président. Je vous prie de bien vouloir regagner vos places.

Je vais maintenant mettre aux voix l'exception d'irrecevabilité. Je rappelle que le vote est personnel, et que chacun ne doit exprimer son vote que pour lui-même et, le cas échéant, pour son délégué, les boîtiers ayant été coupés à cet effet.

Le scrutin est ouvert.

M. le président. Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	230
Nombre de suffrages exprimés	226
Majorité absolue	114
Pour l'adoption	80
Contre	146

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Question préalable

M. le président. J'ai reçu de M. Jean-Louis Debré et des membres du groupe du Rassemblement pour la République, une question préalable déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement sur le projet de loi organique limitant le cumul des mandats électoraux et fonctions électives.

La parole est à M. Olivier de Chazeaux.

M. Olivier de Chazeaux. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le Gouvernement nous présente deux projets de loi visant à limiter le

cumul des mandats électifs. La représentation nationale a bien compris que ces textes devraient être la traduction législative de promesses électorales du candidat Jospin...

M. Jacques Floch. Et de M. Chirac !

M. Olivier de Chazeaux. ... voire un des piliers de la modernisation de la vie politique française voulue par le chef du Gouvernement dans sa déclaration de politique générale du 19 juin 1997.

Force est de constater pourtant, d'une part, que ces textes sont dépourvus de toute modernité et, d'autre part, que les promesses électorales ne sont pas tenues. J'en veux pour preuve l'absence de mesures interdisant le cumul de fonctions exécutives locales et de fonctions ministérielles.

Il nous avait pourtant semblé que ce point-là était primordial, à telle enseigne que le Premier ministre avait intimé aux membres du Gouvernement l'ordre d'abandonner temporairement leurs responsabilités exécutives locales.

Il faut reconnaître que cet usage institué par le chef du Gouvernement aurait pu être méritoire s'il n'avait, au pire, été entaché d'hypocrisie et, au mieux, relevé du leurre politique !

A qui ferez-vous croire, monsieur le ministre, que vous n'êtes plus le maire de Belfort ? Je suis persuadé que les Belfortains vous considèrent toujours comme tel, ainsi, très probablement, que l'actuel maire intérimaire, qui n'aura pas manqué de vous accorder une délégation de compétence générale...

Votre cas n'est pas isolé et il ne s'agit là que d'une simple constatation, voire de réflexions faites par des citoyens au regard de la procédure mise en œuvre.

Mme Nicole Bricq. Il faut vérifier avant de parler !

Mme Frédérique Bredin. Ils ne connaissent que les attaques personnelles !

M. Olivier de Chazeaux. S'agissant de la justification du projet de loi, je dirai – mais cela ne vous surprendra pas – vous ne m'avez pas convaincu. Vous ne m'avez pas convaincu, car vous ne semblez pas convaincu vous-même !

D'ailleurs, comment pourrait-il en être autrement, puisque vous déclarez, dans un hebdomadaire, que le projet de loi que vous venez de nous présenter ne vous paraissait pas indispensable et que nous devions nous satisfaire de l'usage instauré, même critiquable, par Lionel Jospin.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Olivier de Chazeaux. Ainsi, monsieur le ministre, vos réflexions m'ont convaincu de l'acuité de la question préalable que j'ai l'honneur de défendre. A l'évidence, il n'y a pas lieu à légiférer sur ce sujet. De simples usages devraient suffire, comme dans certains pays membres de l'Union européenne.

Cela dit, je reste persuadé que les deux projets de loi que vous nous proposez n'apporteront rien à la modernisation de la vie politique française. (*« Eh oui ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme Nicole Bricq. Et l'Alliance ?

M. Olivier de Chazeaux. Je sais que nombre d'hommes et de femmes, avertis sur les affaires politiques de notre pays, n'ont pas manqué de relever que nous connaissions une crise du politique en France.

Pour quelles raisons ? Ces mêmes commentateurs ont tranché et stigmatisé l'absence de modernité de notre vie politique. Ils ajoutent que la raison fondamentale réside

dans le fait que nombre de politiques cumulent des mandats et tristent les fonctions importantes. Ils laissent même entendre que le cumul de mandats peut être source de corruption...

Tout cela est affirmé dans l'indifférence quasi générale des principaux concernés, comme anesthésiés par les médias. Les coupables de la crise politique sont aujourd'hui désignés : les cumulards !

En effet, monsieur le ministre, vos projets ont cette singularité de désigner à la vindicte populaire la tête des députés-maires ou des sénateurs-maires.

La seule lecture de la presse de ce matin le confirme. Le sort en serait donc jeté. Certains quotidiens n'ont pas hésité à titrer : « Les députés sont acculés au non cumul ». Mais qui l'a décidé ? Certainement pas l'Assemblée nationale qui n'a pas encore débattu sur la question.

M. Bernard Roman, rapporteur. Le peuple en votant !

M. Olivier de Chazeaux. C'est le Gouvernement, relayé par une médiatisation savamment orchestrée à des fins purement démagogiques !

Mes chers collègues, nous n'avons plus qu'à enregistrer ce qui a été décidé à Matignon : ...

M. Bernard Roman, rapporteur. Décidé par le peuple en votant !

M. Olivier de Chazeaux. ... tel est et tel sera toujours à l'avenir le rééquilibrage des pouvoirs que l'on nous annonce.

J'ajoute qu'il est consternant de recevoir des leçons de certains éditorialistes qui cumulent très largement des piges, des postes à responsabilités, voire des postes d'enseignants. Que dire également de ces chefs d'entreprise ou ces dirigeants qui cumulent des postes de direction et d'administrateurs ? Les exemples sont nombreux.

Conviendra-t-il un jour de limiter aussi leur cumul pour satisfaire l'égo de quelques hiérarques parisiens qui semblent peu concernés par un principe fondamental de notre Constitution : la liberté ?

M. Patrick Ollier. Très bien !

Mme Nicole Bricq. Levallois, ce n'est pas Paris !

M. Olivier de Chazeaux. Allons-nous connaître, mes chers collègues, ce clivage si cher à nos vieilles querelles intestines entre cumulards et anti-cumulards ?

Le ton est donné, monsieur le ministre, et vos projets mal ficelés ne pourront qu'amplifier cet antiparlementarisme qui croît chaque jour davantage et dont les métastases sont aujourd'hui de plus en plus visibles.

Ce matin encore, une radio nationale titrait son journal de la manière suivante : « La chasse aux cumulards est ouverte ». Mais qui est le chasseur ? L'électeur ? Mais lui laissera-t-on encore le choix ? Ou les tenants du quatrième pouvoir, la presse ?

La vie politique se réglerait-elle dans les colonnes de quelques quotidiens ? Dans ce cas, pourquoi sommes-nous là cet après-midi, monsieur le ministre ? Je vous le confirme donc, il n'y a pas lieu à délibérer : tout a déjà été réglé hors de cet hémicycle.

Vous comprendrez qu'il ne soit pas aisé de s'exprimer à cette tribune, mes chers collègues, dans un tel climat, même si nous sommes nombreux à refuser un débat passionné et si nous souhaitons que celui-ci ait lieu dans un seul souci : celui de l'intérêt général de notre pays et de nos institutions, collectivités territoriales et locales.

Mais est-ce le bon débat, monsieur le ministre ? Les différentes auditions de la commission des lois et les séances qu'elle a consacrées à l'examen de ce projet de loi m'ont plutôt convaincu qu'il s'agit davantage d'un prétexte fallacieux pour tenter d'engager subrepticement une réforme de fond de notre Constitution au motif qu'elle ne permettrait pas l'expression d'une vraie démocratie.

M. Jacques Fleury. C'est ce que M. Clément a dit !

M. Olivier de Chazeaux. Ainsi donc mes chers collègues, peut-être ne le savez-vous pas : notre pays, qui élit son président et ses représentants à l'Assemblée nationale au suffrage universel direct, n'est plus une démocratie !

Aux yeux de certains, notre Constitution de 1958 serait devenue inadaptée aux réalités quotidiennes de notre vie politique.

Mme Frédérique Bredin. M. Clément l'a dit !

M. Olivier de Chazeaux. Devenue trop ancienne, elle ne permettrait pas l'avènement des modernes, entendez par là les femmes et les jeunes.

Il est clair que le vrai fond du débat pour nombre de parlementaires, dont je ne suis pas évidemment, est d'espérer une réforme de la Constitution, certains ayant même déjà pronostiqué la VI^e République.

M. Christian Paul. La Cinquième *bis* !

M. Olivier de Chazeaux. Monsieur Paul en est d'ailleurs l'un des signataires.

A ceux-là, je rappellerai qu'il ne suffit pas de lire *Un coup d'Etat permanent* pour se persuader de l'absolue nécessité d'une réforme constitutionnelle. Il faut davantage écouter les Français pour comprendre que les projets de loi que vous nous présentez ne sont en rien prioritaires pour eux.

La question de la limitation des cumuls des mandats ne préoccupe nullement les Français chaque matin. Bien au contraire.

Mme Yvette Benayoun-Nakache. Nous ne devons pas rencontrer les mêmes !

M. Olivier de Chazeaux. Je sais, monsieur le ministre, la réponse que vous allez m'apporter. Vous allez, comme d'habitude, vous retrancher derrière des statistiques, des chiffres, voire des sondages d'opinion qui bien évidemment appuieront votre thèse.

Je suis plutôt méfiant à l'égard de ces fameux sondages d'opinion qui nous ont réservé tellement de surprises ces dernières années.

M. Raymond Douyère. Surtout à la droite !

M. Olivier de Chazeaux. Il conviendrait plutôt de les écarter, d'abord parce que la question posée peut induire la réponse de la personne sondée ; ensuite, parce que le panel habituel de 1 000 personnes enquêtées sur l'ensemble du territoire national n'assure pas une grande fiabilité des résultats. Les statisticiens spécialistes de ce domaine vous le confirmeront.

En réalité, le seul sondage d'opinion qui vaille est celui des urnes.

Mme Frédérique Bredin. Et elles ont été claires !

Mme Yvette Benayoun-Nakache. Bon anniversaire !

M. Patrick Ollier. Vous avez raison, les électeurs sont souverains !

M. Olivier de Chazeaux. Vous noterez d'ailleurs que les plus forts taux de participation sont enregistrés lors des élections présidentielles, législatives et municipales. C'est dire l'importance que revêt pour l'électeur cette possibilité de signifier aux candidats son approbation ou son rejet.

L'électeur ne se détermine pas à la seule lecture des statistiques ou sondages serinés à longueur de journée, fort heureusement !

Le peuple français ne veut donc plus de ces positions fondées sur des statistiques. Il considère que ce mode de raisonnement est archaïque et qu'il est dans la plus parfaite des traditions technocratiques de la pensée unique.

Dès qu'un problème surgit en France on y répond d'abord par une enquête d'opinion. Vous n'y êtes pour rien, monsieur le ministre, vous avez été formé ainsi, je présume, à l'école des standards de la haute administration et de la vie politique française : l'ENA ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je vous le dis, monsieur le ministre, sans aucune acrimonie ni envie, mais seulement pour tenter de vous convaincre que ce qui est rejeté par les Français c'est cette image de l'homme politique : un serpent froid sans âme et qui a toujours été protégé par son statut dès l'entrée à l'ENA.

Ce trait, un peu caricatural, doit vous amener à constater que vos projets de loi sont particulièrement décalés et que, contrairement à ce que peut croire Mme Tasca, la limitation du cumul des mandats n'est en rien la modernisation attendue des électeurs et qui devrait rendre « la démocratie plus effective ».

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. C'est vrai !

M. Olivier de Chazeaux. En fait, il semble que la question de la modernisation reste posée, sauf si le Gouvernement devait informer la représentation nationale de sa volonté d'engager une réforme constitutionnelle en profondeur.

Si tel doit être le sens des textes que vous nous proposez, alors renoncez-y, et présentez nous plutôt votre conception de ce que pourrait être une VI^e République.

Je doute d'obtenir aujourd'hui une réponse satisfaisante. Aussi poursuivrai-je mon propos en reprenant quelques-uns des arguments avancés par certains – dont le Gouvernement – pour justifier de l'opportunité de ces textes.

De très nombreux commentateurs supposé avisés et nombre de vos collègues soutiennent qu'il est temps de mettre un terme à la législation en vigueur, qui susciterait à l'étranger des sourires ironiques, pour reprendre les propos du professeur Jean-Michel Blanquer – l'un des quatre professeurs cités tout à l'heure par M. Albertini –, qui ne craint pas d'ajouter que c'est l'image de la France qui est en jeu !

Comme vous pouvez le relever, mes chers collègues, le débat sur le cumul des mandats ne fait pas dans la nuance... Je ne crois pas que cette question perturbe tant que cela nos collègues étrangers.

Par ailleurs, je vous avoue ne plus saisir les uns et les autres dès qu'il s'agit d'exception à la française. Elle est parfois acceptée, parfois rejetée, au gré de l'utilité que l'on peut en avoir.

Cette exception mérite parfois qu'on la défende, voire que l'on se batte âprement pour elle lorsqu'il s'agit de l'exception culturelle, mais cette même différence à la

française doit être reniée parce que nous serions les seuls à agir dans tel ou tel sens, alors que d'autres pays étrangers pensent ou agissent différemment.

Faut-il systématiquement se référer à l'étranger pour déterminer notre position ou nous faire notre opinion ?

M. Daniel Marcovitch. Sur les 35 heures par exemple !

M. Olivier de Chazeaux. Je me plierai donc à cette habitude bien française, monsieur le ministre, pour relever que, dans de très nombreux pays, d'ailleurs membres de l'Union européenne, il n'existe aucune législation particulière mais seulement des usages.

M. Daniel Marcovitch. C'est faux !

M. Olivier de Chazeaux. Alors, puisqu'il est impérieux de ne pas cultiver d'exception à la française, admettez qu'il n'y a pas lieu à légiférer et que nous pourrions nous satisfaire de certains usages.

Poursuivons néanmoins le raisonnement selon lequel il faudrait que notre pays s'aligne sur d'autres démocraties, mais, dans cette hypothèse, laquelle allez-vous choisir ? L'Angleterre, comme vous l'aviez évoqué devant notre commission des lois ? Ce pays ne connaît que des usages en la matière ! Il n'y a aucune législation. L'Allemagne ? Aucune disposition législative ne l'interdit. J'ajoute que, dans ce cas, la règle du non-cumul se justifie par l'existence de pouvoirs locaux forts, pour la plupart inhérents à des structures de type fédéral, sans commune mesure avec la réalité française de la décentralisation, déléguant aux collectivités territoriales, notamment aux régions et aux départements, des compétences mineures. L'Espagne ? Aujourd'hui, 155 sénateurs sur 256 détiennent un mandat local.

On ne peut donc toujours comparer des situations très différentes. Sinon, nous devrions également nous interroger sur le bien-fondé de cette tradition française du préfet représentant l'Etat dans chaque département, qui n'existe pas non plus dans d'autres pays.

Dans ce domaine, comme dans d'autres, mes chers collègues, cultivons notre différence, et acceptons cette exception à la française !

L'exposé des motifs de ces projets de loi présente un avantage attendu, pour le moins surprenant dans notre démocratie qui, je le rappelle, est fondée sur une liberté fondamentale, à savoir le droit de vote. Il s'agit de favoriser le renouvellement des élus et de moderniser la vie politique.

Monsieur le ministre, lorsque j'observe la composition de la présente assemblée, je n'ai pas le sentiment qu'un texte spécifique ait été à ce point nécessaire pour que les électeurs opèrent un tel renouvellement. D'ailleurs, prétendre qu'un tel renouvellement n'est possible qu'à la lumière d'une disposition législative serait faire injure à l'intelligence de l'électeur.

Il est impératif de se rappeler que nous sommes dans une démocratie représentative. Le peuple y est souverain – c'est la Constitution de 1958 qui le précise – et il a donc la capacité de voter pour le candidat de son choix, qu'il soit cumulard ou non.

Je sais que, pour certains théoriciens du droit, et même un plus connu que d'autres, qui n'hésitent pas à cumuler plusieurs fonctions – professeur, consultant ou avocat, éditorialiste, conseiller du Premier ministre –, le choix des électeurs est dicté et contraint mais, grand dieu, par qui ? Par celui qui se présente sur la foi d'un bilan, d'une expérience acquise à la tête d'un exécutif local ou par celui

qui aura été choisi, voire imposé par son propre parti ? N'y aurait-il donc pas dans ce pays, mes chers collègues, de liberté de candidature à opposer à la liberté de vote ?

Vous voyez bien, en toute objectivité, que l'argument du renouvellement avancé par le Gouvernement ne résiste pas à l'examen des faits politiques.

Nous avons tous à l'esprit un certain nombre de nos collègues qui cumulaient plusieurs mandats et qui n'ont pas été réélus soit en tant que parlementaire, soit en tant qu'élu local, ce qui démontre bien que l'électeur est à même de choisir lui-même son représentant tout à fait sereinement.

Nous devons également retenir que, lors des élections municipales de 1995, 40 % des maires sortants n'ont pas souhaité se représenter tant les responsabilités personnelles, juridiques et financières du maire sont grandes.

M. Patrick Ollier. C'est un vrai problème.

M. Olivier de Chazeaux. C'est dire que, dès 1995, et sans texte semblable, le renouvellement s'est opéré, tout simplement parce qu'il y avait l'usage.

Enfin, je trouve pour le moins stupéfiant que le Premier ministre, dans les textes qu'il nous propose, fasse mention du renouvellement politique.

Je sais que le département de la Haute-Garonne est moins peuplé que la région Ile-de-France et que le canton de Cintegabelle est plutôt rural, mais je doute sincèrement que le parti socialiste n'ait pas été en mesure de présenter au suffrage des citoyens un jeune ou une femme plein d'allant, enthousiaste, qui aurait siégé très certainement davantage au sein du conseil général que M. Jospin. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Nicole Bricq et Mme Yvette Benayoun-Nakache. C'est nul.

M. Olivier de Chazeaux. Ce n'est pas nul ! La vertu doit s'appliquer à soi-même !

M. Raymond Douyère. Et quand Debré était député de la Réunion, comment faisait-il ?

Mme Michèle Alliot-Marie. Il ne proposait pas une telle loi !

M. Olivier de Chazeaux. Nos concitoyens, que nous rencontrons notamment dans nos permanences, se demandent comment le Premier ministre, qui se présente en homme vertueux, donne des leçons contre le cumul des mandats, réclame le renouvellement du personnel politique et prône l'élection de jeunes et de femmes, peut être candidat dans le canton de Cintegabelle.

Mme Nicole Bricq. Allez en parler à Levallois !

M. Olivier de Chazeaux. A Levallois, justement, je suis l'exemple même du libre choix des électeurs qui n'ont pas attendu un texte pour choisir le maire qu'ils ont voulu, puis le député. Ce fut même, contrairement à ce que certains ont pu croire, un choix entre candidats de même tendance politique, ce qui démontre que l'électeur est tout à fait à même de faire preuve d'intelligence. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Bernard Roman, rapporteur. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur de Chazeaux ?

M. Olivier de Chazeaux. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Bernard Roman, rapporteur. Je voudrais apporter une petite précision car cela fait plusieurs fois que j'entends cette argumentation.

Les projets de loi du Gouvernement n'imposent pas le mandat unique. Ils autorisent une seule fonction, mais deux mandats. Ils favorisent même le fait d'avoir deux mandats car ils souhaitent le maintien de l'ancrage local,...

Mme Michèle Alliot-Marie. La finalité affichée, c'est le renouvellement des pouvoirs.

M. Bernard Roman, rapporteur. ... non par le biais d'une fonction exécutive mais par le biais d'un mandat de conseiller municipal, de conseiller régional ou de conseiller général comme c'est le cas à Cintegabelle.

M. Jacques Peyrat. Pourquoi ne vous êtes-vous pas exprimé à ce sujet ?

M. Bernard Roman, rapporteur. Nous avons un Premier ministre en charge des affaires de la France qui souhaite garder un ancrage local pour avoir les pieds au milieu de ses électeurs dans le canton de Cintegabelle, je crois que l'on peut s'en féliciter. Cela correspond à l'esprit de l'intervention de M. Clément tout à l'heure. C'est ce que vous souhaitez et c'est ce que souhaite la majorité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Poursuivez, monsieur de Chazeaux.

M. Olivier de Chazeaux. Monsieur le rapporteur, j'ai lu avec attention l'exposé des motifs et j'ai écouté la déclaration de politique du Premier ministre. Il veut, j'espère, être cohérent. Il souhaite un ancrage local, et je suis tout à fait d'accord avec lui, j'y reviendrai tout à l'heure, mais il veut aussi une disponibilité quasi permanente de l'élu, qu'il soit parlementaire, même s'il bénéficie d'un autre mandat local, qu'il soit conseiller général ou conseiller régional. Aujourd'hui, le Premier ministre de la France est-il suffisamment disponible pour ses électeurs du canton de Cintegabelle ?

Mme Yvette Benayoun-Nakache. Oui !

M. Olivier de Chazeaux. J'ai vérifié, madame. Il a siégé trois fois au sein du conseil général de Haute-Garonne.

Mme Yvette Benayoun-Nakache. Il vous répondra demain.

M. Olivier de Chazeaux. Comment voulez-vous ensuite qu'il puisse dire aux citoyens français que ce projet va résoudre la question de la disponibilité ?

M. Bernard Roman, rapporteur. La disponibilité concerne les fonctions exécutives et non pas délibératives !

M. Olivier de Chazeaux. Je vais y venir, monsieur Roman, et vous verrez que j'ai également des arguments à faire valoir.

Les dernières élections régionales ont montré ce que souhaitaient les Français. On a vu naître des candidatures « cumulardes » chez les tenants de la loi anti-cumul.

M. Gilbert Meyer. Oh oui !

M. Olivier de Chazeaux. C'est ainsi, par exemple, qu'un ministre en fonction revendiquait la présidence d'une région. Était-il vraiment sincère dans sa démarche ou n'était-ce que pure démagogie ? Nul ne le sait si ce n'est lui-même, et encore.

Dans de telles configurations, l'électeur y perd son latin et, bien évidemment, l'image du politique est de plus en plus altérée.

Ainsi, mes chers collègues, il nous appartient de combattre cette duplicité quasi permanente qui génère la crise que nous connaissons. Ce n'est certainement pas le cumul des mandats qui en est la cause directe.

L'étude d'impact de ces projets de loi présente également comme avantage une plus grande disponibilité des titulaires d'un mandat pour l'exercice de leurs fonctions, pour permettre à la fois une plus forte implication et une responsabilisation croissante des élus. Soit. L'exposé des motifs précise d'ailleurs que les élus revêtus d'un mandat ou d'une fonction importante devraient s'y consacrer à plein temps.

Vous-même, monsieur le ministre, devant notre commission, avez rappelé ce souci de disponibilité de l'élu face aux citoyens, et vous avez même précisé que les citoyens se plaignaient de ne pas rencontrer souvent leurs élus. Je sais par expérience que, même avec un mandat unique – pendant deux ans, je n'ai été que maire – la plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a. Vous aurez toujours des citoyens qui considéreront que vous ne les rencontrez jamais assez, à moins de coucher avec eux, mais, là, la tâche est rude. (*Rires.*)

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. C'est osé !

M. Olivier de Chazeaux. C'est osé, mais c'est un peu, parfois, la réalité du terrain.

L'on ne peut donc légiférer en se fondant sur ce seul constat, monsieur le ministre.

En revanche, la question de la disponibilité de l'élu dans le débat d'aujourd'hui pose, en fait, le problème de l'absentéisme parlementaire.

Là aussi, il est de bon ton de s'offusquer de l'absentéisme des députés, surtout, pour être tout à fait précis, dans l'hémicycle.

Dans ses propos préliminaires, Pascal Clément a estimé que nous étions près de 10 %...

M. Gaëtan Gorce. Il s'est absenté !

M. Olivier de Chazeaux. Oui, mais il a probablement d'autres tâches. Lors des questions d'actualité, je n'ai pas eu le sentiment qu'il n'y avait que 10 % des membres de notre assemblée présents dans l'hémicycle.

M. Daniel Marcovitch. Il y avait la télé !

M. Olivier de Chazeaux. Il y a les débats en séance, mais nous avons aussi des travaux en commission, des auditions, des entretiens divers et variés, parfois avec les représentants des ministres, des rendez-vous. Un certain absentéisme dans l'hémicycle n'est donc pas la preuve d'une absence de travail au sein de l'Assemblée nationale. Il y a, en outre, un travail important à réaliser dans nos circonscriptions, un travail de proximité que Pascal Clément a fort bien décrit. Il existe aujourd'hui une volonté quasi délibérée d'ignorer ce travail du parlementaire.

Comment, dans ces conditions, motiver un parlementaire, qu'il soit de la majorité ou de l'opposition, lorsque ce dernier sait pertinemment que la volonté du Gouvernement prime, avec l'appui de cette discipline des groupes politiques majoritaires de notre assemblée que nous connaissons fort bien ?

Vos textes, monsieur le ministre, ne favoriseront pas une amélioration en ce domaine, bien au contraire. Je reste persuadé qu'ils accroîtront à la fois la prédominance du Gouvernement et celle des partis sur les parlementaires.

M. Jacques Fleury. C'est vrai !

M. Olivier de Chazeaux. Il en sera ainsi fini du peu d'indépendance qu'ils avaient conquis en exerçant également une fonction exécutive locale.

Vos textes, au lieu d'instituer la modernisation de la vie publique française, favoriseront en réalité son archaïsation avec un retour à la situation connue sous la III^e République.

M. Jacques Fleury. Tout de même pas !

M. Olivier de Chazeaux. Telle est d'ailleurs l'analyse qu'a faite M. Yves Meny, directeur du centre Robert Schuman, de l'Institut universitaire européen de Florence, plutôt favorable au principe de non-cumul : « L'objectif – de Lionel Jospin – « est bien de tenter de rénover les partis politiques, et d'abord le parti socialiste, en se libérant de l'emprise étouffante des caciques et des notables qui tirent pouvoir et influence du cumul des mandats. »

Je ne serais pas fier de lire une telle analyse de la part d'un éminent spécialiste.

M. Bernard Roman, rapporteur. Elle n'engage que lui !

M. Olivier de Chazeaux. Il n'empêche que l'on retrouve un peu ses propos et ses analyses dans votre rapport, sa patte, ...

M. Bernard Roman, rapporteur. C'est une interprétation abusive.

M. Olivier de Chazeaux. ... ainsi que dans un certain nombre de déclarations de nos collègues. On voit bien finalement la tendance : nous allons petit à petit vers une représentation nationale composée uniquement d'apparatchiks coupés de tout lien véritable avec le terrain local.

M. Patrick Ollier. Hélas !

M. Daniel Marcovitch. N'importe quoi !

M. Olivier de Chazeaux. Pour que les parlementaires soient davantage présents à Paris pour assumer leur rôle de législateur, il leur faudra également des moyens supplémentaires pour exercer un vrai pouvoir face à celui quasi exorbitant du Gouvernement, que M. Clément a évoqué tout à l'heure. Il faudrait donc, selon cette logique, s'orienter vers une réforme constitutionnelle, pour tendre vers un régime parlementaire plus fort.

Le débat, alors, ne porte plus sur la limitation du cumul des mandats, mais bien plus que le mode de régime politique que vous voulez instituer et, par ricochet, sur l'organisation territoriale de la France.

A défaut d'envisager ces questions fondamentales, il ne peut y avoir de vrai débat sur la modernisation de la vie politique française, d'autant plus que, si je poursuis cette analyse, s'assurer de la présence des parlementaires de manière quasi permanente à l'Assemblée, cela reviendrait à nier la justification d'une élection au scrutin uninominal majoritaire à deux tours par circonscription.

M. Jacques Fleury. C'est vrai !

M. Olivier de Chazeaux. Dans un tel contexte, nous sommes alors en droit de craindre un changement de mode de scrutin pour les élections législatives, avec éven-

tuellement un scrutin de liste à la proportionnelle. Comment les représentants de la nation pourront-ils alors rester à l'écoute de la France puisqu'ils auront été choisis non par leurs électeurs de circonscription mais davantage par leurs partis qui auront privilégié ceux qui auront fait une bonne carrière au sein de leurs propres structures partisanes ? Ce n'est certainement pas en étant également conseiller municipal, monsieur Roman. Chacun ici connaît le très faible attrait qu'ont les citoyens pour les conseillers municipaux comparé à l'intérêt qu'ils portent à leur maire, chef de l'exécutif local, celui qui décide, qui peut dire oui ou non, apporter une solution à leurs problèmes.

Bien sûr, d'aucuns ne manqueront pas d'opposer l'argument selon lequel le lien avec les responsabilités locales n'est pas rompu puisque le parlementaire aura encore la possibilité d'être adjoint au maire ou vice-président d'un conseil général ou régional, voire de présider un syndicat intercommunal ou une communauté urbaine.

M. Bernard Roman, rapporteur. Ce point va être amendé.

M. Olivier de Chazeaux. Nous ne sommes pas encore dans le cadre de la discussion des amendements, monsieur le rapporteur. Aujourd'hui, nous discutons sur la base d'un texte qui ne cite pas les syndicats intercommunaux ou les communautés urbaines.

M. Bernard Roman, rapporteur. On prépare l'avenir !

M. Olivier de Chazeaux. Vous ne le démontrez pas véritablement.

Je suis assez perplexe, monsieur le ministre, et il faudra tout de même que vous m'expliquiez quelle est la différence entre la charge de travail et la responsabilité du maire de Lille, par exemple, et celles du président de la communauté urbaine de Lille. J'aurais pu vous donner d'autres exemples, je le concède, mais celui-ci me venait tout de suite à l'esprit.

Mme Frédérique Bredin. C'est le spécialiste des attaques personnelles !

M. Olivier de Chazeaux. Cette contradiction, qui ressort de l'approximation des textes que vous proposez, ne permet évidemment pas au citoyen de comprendre la volonté politique gouvernementale.

L'électeur n'est pas dupe, il a bien noté le silence de vos projets. La règle dite de non-cumul pourrait finalement être contournée, comme pour avantager encore quelques élus privilégiés.

Comment voulez-vous que nos concitoyens soient convaincus par votre discours quand, confrontés à la réalité des faits politiques, il ne notent aucun changement.

Je citais précédemment le cas des ministres qui ont laissé, artificiellement, leur fauteuil de maire. Mais que dire de cette parlementaire du Pays de Caux qui ne cesse de prêcher pour une entière disponibilité de l'élu et qui s'est empressée de cumuler sa fonction de parlementaire avec celle de premier adjoint de la commune dont elle était auparavant le maire et celle de président du district de cette commune ?

Mme Nicole Bricq. Allez jusqu'au bout ! Donnez son nom ! Vous ne savez faire que des attaques personnelles !

M. Olivier de Chazeaux. L'observateur qu'est l'électeur ne pourra que se renforcer dans son idée négative à l'égard du personnel politique.

Mme Yvette Benayoun-Nakache. Sortez la liste !

M. Olivier de Chazeaux. Mais la liste est longue ! Il faut avoir la franchise de le reconnaître ! On ne peut pas tenir un discours face à la représentation nationale ou se livrer à des déclarations dans la presse et faire tout le contraire dans sa commune ou dans son district. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Vous êtes en porte-à-faux à l'égard de vos électeurs.

Mme Nicole Bricq. Et vous ?

M. Olivier de Chazeaux. Ayez au moins cette honnêteté intellectuelle à leur égard !

Mme Nicole Bricq. Parlons-en !

M. Olivier de Chazeaux. Nous gagnerions ainsi à améliorer l'image du politique aux yeux des électeurs. Ce n'est certainement pas la question du cumul des mandats qui viendra résoudre ce déficit d'image ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Aussi, fortes de ce constat, beaucoup de voix se font entendre pour soutenir que le seul moyen d'exercer convenablement son mandat serait d'exercer à plein temps un exécutif local.

Il est vrai que vos projets de loi ne spécifient pas tout particulièrement cette position, mais ils y incitent fortement. Un tel schéma conduirait à une vraie professionnalisation de la fonction politique locale, laquelle serait réservée à quelques-uns – je pense notamment aux fonctionnaires ou aux fonctionnaires territoriaux.

Cela serait pour le moins contradictoire avec l'avantage attendu figurant dans l'étude d'impact que vous nous avez communiquée : « L'absence de cumul pourra mener efficacement à l'abandon d'une tendance à la professionnalisation des hommes politiques,...

M. Bernard Accoyer. Tout à fait !

M. Olivier de Chazeaux. ... grâce au temps moins important consacré à l'exercice du mandat. »

Il faut s'entendre, monsieur le ministre : attendez-vous que l'élu local se consacre pleinement à son mandat ou seulement de temps en temps pour pouvoir exercer d'autres fonctions ? Dans l'affirmative, se pose tout naturellement la question du statut de l'élu...

M. Alain Cousin. Absolument !

M. Olivier de Chazeaux. ... qui, fort curieusement, est particulièrement absent de ces projets de loi, alors que chacun s'accorde ici à reconnaître qu'il ne peut y avoir de réforme utile portant sur le cumul des mandats sans envisager la question du statut de l'élu.

Force est donc de constater que ces textes sont approximatifs, qu'ils n'apporteront rien à la modernisation de la vie politique par manque d'ambition, par manque aussi d'approfondissement des lois de décentralisation.

Je soutiens qu'en l'état des textes proposés notre question préalable est parfaitement justifiée, et je vous invite, mes chers collègues, à la voter comme le ministre vous incitait à le faire quand il déclarait devant notre commission « qu'il appartient aux parlementaires de se saisir des pouvoirs qu'ils détiennent et qu'il faut parfois savoir s'affranchir d'une grande discipline. » Chiche, mes chers col-

lègues ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Dans les explications de vote sur la question préalable, la parole est à M. Michel Crépeau.

M. Michel Crépeau. Mes chers collègues, vous admettez facilement que je n'aie pas changé d'avis depuis la dernière explication de vote que j'ai eu l'honneur de faire devant vous.

Mme Yvette Benayoun-Nakache. Dommage.

M. Michel Crépeau. A propos du cumul des mandats, je suis très tenté de répéter ce que j'ai dit en commission des finances et devant un certain nombre de médias. Certes, ce n'est qu'une image, mais les images ont leur importance pour faire cheminer les idées : à mon sens, le cumul des mandats, c'est comme le sel dans la soupe ; s'il y en a trop, c'est détestable ; s'il n'y en a pas du tout, c'est immangeable. Alors, il faut trouver un juste équilibre.

Il y a eu beaucoup d'abus, c'est vrai. J'ai été le premier à être scandalisé de voir un maire de Paris être en même temps président du conseil général de la Corrèze, député de la Corrèze, président d'un grand parti politique, ...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Et à Marseille ?

M. Patrick Ollier. Et le maire de Lille ?

M. Michel Crépeau. ... sans parler d'un certain maire de Bordeaux et d'autres très grands – trop grands – cumulards.

Il fallait donc corriger cela. Je voterai un certain nombre des dispositions contenues dans les deux projets de loi. On peut difficilement, reconnaissons-le, être président d'un conseil général et d'un conseil régional ou président d'un conseil régional et maire d'une ville chef-lieu, parce que tous les financements sont aujourd'hui croisés. Ce sont des tours de table. Et il est évident que celui qui dispose de deux mandats exécutifs, détient à lui tout seul la majorité. De même, le cumul entre un mandat national et un mandat européen doit être corrigé. Pour autant, un mandat exécutif local et un mandat national se portent l'un l'autre, et c'est une exigence de la démocratie de permettre aux électeurs qui le souhaitent de rendre cela possible.

M. Jacques Peyrat. Evidemment !

M. Michel Crépeau. Je vous interroge tous mes chers collègues : est-il un seul candidat à un mandat national qui n'ait mentionné sur ses prospectus électoraux qu'il était également conseiller général ou maire ?

M. Albert Facon. Absolument !

M. Michel Crépeau. Vous l'avez tous mis, parce que vous savez que vos électrices et électeurs veulent que vous les représentiez à Paris...

Mme Michèle Alliot-Marie. C'est vrai !

M. Michel Crépeau. ... auprès de cette administration toute-puissante et tentaculaire. Ils pensent que, si vous êtes député, vous aurez plus de pouvoir. Cela reste quelquefois à démontrer, mais, localement, en revanche, vous en avez beaucoup plus, et c'est une conséquence des lois de décentralisation.

Il m'est arrivé, au cours de ma longue vie politique, d'être battu et j'ai pu voir le changement complet de comportement à mon égard lorsque j'étais parlementaire et lorsque je ne l'étais plus.

M. Jacques Peyrat. Eh oui !

Mme Odette Grzegorzulka. Il faut changer les préfets.

M. Michel Crépeau. Quand j'étais parlementaire, le dialogue avec les préfets, les fonctionnaires de l'Etat – qui ne sont pas aux ordres, ce n'est pas ce qu'on leur demande –, était d'égal à égal. Lorsque j'étais le petit maire de La Rochelle battu aux législatives, je m'entendais dire : « Tintin ! Crépeau, dis ce que tu veux, on n'en a rien à faire. » C'est à partir des libertés locales que l'on construit la démocratie et la République au niveau national.

Je ne suis pas un type de droite, mais nos collègues ont raison quand ils prédisent que, sur la lancée, vous passerez nécessairement, monsieur le ministre, à la représentation proportionnelle.

M. Jacques Fleury. C'est vrai, c'est le risque.

M. Michel Crépeau. Le non-cumul des mandats et la représentation proportionnelle en face de M. Le Pen, cela s'appelle la République de Weimar. Apprenez donc l'histoire ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme Nicole Bricq, pour le groupe socialiste.

Mme Nicole Bricq. Monsieur le président, je voudrais d'abord regretter la tonalité quelque peu déplaisante et souvent inélégante des propos de notre collègue de Chazeaux lorsqu'il a défendu la question préalable. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Richard Cazenave. C'était inélégant d'interrompre !

Mme Nicole Bricq. Faut-il que vous manquiez d'arguments pour vous livrer à autant d'attaques personnelles ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Gilbert Meyer. Ayez plutôt le courage d'admettre la réalité !

M. Patrick Ollier. Appliquez donc d'abord à vous-même ces propos.

M. le président. S'il vous plaît, chers collègues ! Mme Bricq a seule la parole !

Mme Nicole Bricq. Le projet qui nous est soumis est une chance pour moderniser la vie politique française – c'est précisément un argument que vous avez utilisé *a contrario* – et la mettre au niveau de nos voisins de l'Union européenne. Vous avez argué du fait, monsieur de Chazeaux, que, dans la plupart des pays de l'Union, point n'était besoin de lois et que les usages suffisaient. Oui, mais que voulez-vous, en France, notre tradition, c'est la loi.

M. Jacques Peyrat. Notre tradition, c'est le cumul des mandats.

Mme Nicole Bricq. Quand on constate qu'une loi a été nécessaire pour que les partenaires sociaux négocient sur les 35 heures (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), comment s'étonner qu'il en faille aussi une pour réformer et moderniser la vie politique française ? (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Patrick Ollier. Votre tradition, c'est la contrainte ! Ce n'est pas la liberté !

Mme Nicole Bricq. Vous avez également affirmé que l'on pouvait faire plus et mieux. Sans doute, mais il faut bien commencer quelque part. Et pourquoi pas ici et maintenant ? En vérité, tous les députés devraient voter ce texte. Dans la tourmente où la dissolution a jeté les groupes de droite (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*),...

M. François Vannson. Soyez modeste ! Vous avez aussi connu le retour de bâton.

M. Jean-Luc Warsmann. Arrêtez la polémique, madame !

Mme Nicole Bricq. ... dans la recherche d'identité que vous menez au sein de vos forces politiques – et en cela je vous respecte –, pourquoi ce texte ne serait-il pas pour vous l'occasion d'envoyer un message clair à l'opinion que vous représentez ? (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Olivier de Chazeaux. Arrêtez de vouloir contraindre tout le monde.

M. Georges Tron. C'est de la démagogie !

Mme Nicole Bricq. Croyez-vous qu'en la matière il y ait une frontière si nette entre nos concitoyens, qu'ils soient de droite ou de gauche ?

Mme Frédérique Bredin. Très bien !

Mme Nicole Bricq. J'écoutais, ce matin, M. Goasguen à la radio dialoguer en direct avec des auditeurs. Des auditeurs qui se réclamaient clairement de la droite lui posaient les mêmes questions que nos propres électeurs. Comme il était ennuyé pour leur répondre ! (*Exclamations sur les bancs du Rassemblement pour la République.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

Mme Nicole Bricq. Comme il était bien embarrassé aussi, sur un plateau de télévision, samedi dernier, face aux étudiants et aux jeunes.

M. Gilbert Meyer. Ça n'a rien à voir !

Mme Odette Grzegorzulka. Evidemment, la droite n'a pas de projet !

Mme Nicole Bricq. Les gens réclament des élus disponibles (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), des parlementaires accomplissant le travail pour lequel ils ont été élus,...

M. Bernard Accoyer. Elus dans des triangulaires, madame Bricq !

Mme Nicole Bricq. ... c'est-à-dire faire la loi. C'est ce que nous sommes en train de faire. Certes, l'opinion n'a pas toujours raison, et la loi doit se garder d'être l'expression des modes, c'est vrai !

Mais ce texte est le reflet d'une transformation dont la nécessité est profondément ressentie par le corps social.

M. Gilbert Meyer. Non !

Mme Nicole Bricq. Transformation qui porte sur nos institutions et la manière dont nous les ferons vivre de manière collective.

L'opposition est sans doute là pour s'opposer, c'est vrai.

M. Georges Tron. La majorité aussi, madame ! On a bien entendu M. Crépeau dire qu'il n'était pas d'accord !

Mme Nicole Bricq. Mais encore doit-elle le faire sur un bon terrain et avec de bons arguments. Or, depuis le début des motions de procédure, les propos que nous

avons entendus ont révélé une volonté conservatrice et archaïque. (« *C'est vrai !* » sur les bancs du groupe socialiste.) J'ai été personnellement très choquée que vous défendiez une conception patrimoniale de la vie politique (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*),...

M. Georges Tron. Vos propos sont scandaleux !

Mme Nicole Bricq. ... quand elle n'est pas carrément terrienne, comme s'il s'agissait de votre chose, alors que vous avez été élus pour accomplir une mission, ...

M. Gilbert Meyer. Laissez faire les électeurs !

Mme Nicole Bricq. ... pour occuper une fonction dont vous savez que, seul, le suffrage universel peut vous délivrer !

M. Olivier de Chazeaux. Absolument ! Ce sont les électeurs qui choisissent.

Mme Nicole Bricq. Vous n'avez pas été élus pour faire carrière, comme vous nous l'avez indiqué à mots couverts. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Patrick Ollier. Vous faites le contraire de ce que vous dites !

M. Olivier de Chazeaux. C'est une caricature du parti socialiste de la III^e République !

M. François Vannson. Ce sont là des mensonges !

M. le président. Chers collègues, laissez parler Mme Bricq. Elle ne vous attaque pas personnellement ! Poursuivez votre propos, madame.

Mme Nicole Bricq. Je suis choquée aussi par l'attitude soupçonneuse qui fait un distinguo entre les députés qui seraient légitimes parce que maires et ceux qui ne le seraient pas parce qu'ils ne sont pas maires.

Que dire aujourd'hui des soixante femmes qui composent cette assemblée ?

Mme Odette Grzegorzulka. Que du bien !

Mme Nicole Bricq. Que dire des quarante-deux femmes que compte le groupe socialiste ?

M. Patrick Ollier. Ça n'a rien à voir !

Mme Nicole Bricq. A vous entendre, elles n'auraient aucune légitimité !

Si l'on suivait le raisonnement de M. Crépeau jusqu'au bout, il faudrait qu'il y ait 36 000 députés et que le cumul soit rendu obligatoire. Je ne pense pas que ce soit ce qu'il veut.

M. Georges Tron. Où est la liberté de l'électeur ?

Mme Nicole Bricq. En vérité, chacun doit pouvoir aller au bout de la mission qui lui est confiée par le peuple : maire pour la commune, député pour la loi.

Cette voie, certes, n'est pas la seule, mais c'est celle qui s'offre à nous aujourd'hui. Il faut saisir la chance de l'emprunter.

Elle doit nous permettre de donner au Parlement des prérogatives qui éclaireront le jeu politique national.

M. Gilbert Meyer. Et les ministres ?

Mme Nicole Bricq. Il serait paradoxal – je m'adresse particulièrement au groupe UDF – qu'au moment où l'on réclame une politisation de la cause européenne, tous

ceux qui sont attachés à une nation forte se refusent à donner à la représentation nationale cette identité qui est la conséquence logique des textes dont nous devons débattre.

M. Michel Bouvard. Ah, la soupe européenne ! Est-il encore possible de faire quelque chose dans ce pays en dehors de Bruxelles ?

Mme Nicole Bricq. Je fais appel à votre raison. En tout cas, le groupe socialiste votera contre la question préalable. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Mes chers collègues, je mets aux voix *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)...*

M. Christian Estrosi. Monsieur le président, j'avais demandé la parole !

M. le président. Je n'ai pas reçu de demande d'explication de vote de la part de votre groupe, monsieur Estrosi !

Nous passons donc au vote. *(Vives protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Christian Estrosi. C'est incroyable !

M. Patrick Ollier. Vous bafouez les lois de la République !

M. François Vannson. C'est pitoyable !

M. le président. Je mets aux voix la question préalable déposée sur le projet de loi organique.

(La question préalable n'est pas adoptée.)

Rappel au règlement

M. Patrick Ollier. Rappel au règlement !

M. le président. La parole est à M. Patrick Ollier, pour un rappel au règlement.

Mme Nicole Bricq et M. Raymond Douyère. Sur quel article ?

M. Patrick Ollier. Mon rappel au règlement est fondé sur l'article 58 de notre règlement. Vous le connaissez aussi bien que moi, madame Bricq.

Monsieur le président, il vient de se passer quelque chose d'inadmissible...

Mme Odette Grzegorzulka. C'est que vous ayez interrompu l'oratrice ! *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

M. Charles Cova. C'est précisément ce que vous ne cessez de faire, madame !

M. le président. S'il vous plaît, mes chers collègues !

M. Patrick Ollier. ... et de surprenant. On peut très bien comprendre que les services n'aient pas pu vous transmettre en temps voulu le document faisant état de la demande d'explication de vote du groupe RPR. Mais tout à l'heure, à l'occasion de l'exception d'irrecevabilité, la même demande a été formulée et acceptée. Les noms des différents orateurs ont été communiqués.

Il est quand même surprenant, compte tenu des traditions qui rendent nos débats sereins, que la présidence se permette, alors qu'un groupe manifeste l'intention de

s'expliquer – et l'explication de vote, monsieur le président, est de droit dès lors qu'elle est demandée par un groupe –, de détourner la tête et d'ignorer cette demande.

M. le président. Mais non !

M. Patrick Ollier. Dans ces conditions, mon groupe demande une suspension de séance de dix minutes pour en discuter, et pour saisir le bureau de l'Assemblée de cet incident extrêmement grave. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

M. le président. Monsieur le député, je n'ai pas détourné la tête. J'ai simplement annoncé que je n'avais pas reçu de demande d'explication de vote de la part du groupe RPR, pas plus d'ailleurs que de la part du groupe communiste ou du groupe UDF.

Vous êtes bien entendu fondé à demander une suspension mais mon intention était précisément de lever la séance.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures, troisième séance publique :

Suite de la discussion :

– du projet de loi organique, n° 827, limitant le cumul des mandats électoraux et fonctions électives ;

– du projet de loi, n° 828, limitant le cumul des mandats électoraux et fonctions électives :

M. Bernard Roman, rapporteur au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (rapport n° 909).

(Discussion générale commune.)

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quinze.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la 2^e séance

du mardi 26 mai 1998

SCRUTIN (n° 114)

sur l'exception d'irrecevabilité opposée par M. Bayrou au projet de loi organique limitant le cumul des mandats électoraux et fonctions électives.

Nombre de votants	230
Nombre de suffrages exprimés	226
Majorité absolue	114
Pour l'adoption	80
Contre	146

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (251) :

Pour : 1. – M. Raymond **Douyère**.

Contre : 136 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-votant : M. Laurent **Fabius** (président de l'Assemblée nationale).

Groupe R.P.R. (140) :

Pour : 50 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe U.D.F. (82) :

Pour : 21 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe communiste (36) :

Contre : 8 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe Radical, Citoyen et Vert (33) :

Contre : 2. – MM. Guy **Lengagne** et Noël **Mamère**.

Abstentions : 4 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-votant : M. Yves **Cochet** (président de séance).

Groupe Démocratie libérale et Indépendants (30) :

Pour : 7 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-inscrits (3).

Pour : 1. – M. Dominique **Caillaud**

Mise au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

M. Raymond Douyère, qui était présent au moment du scrutin, a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

